

RAPPORT ANNUEL 2021

SERVICE D'EAU POTABLE - SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Synthèse
de l'année
P. 4

Service
Patrimoine
P. 11

Bilan technique
du service
P. 33

Gestion
abonnés
P. 62

Economie
de la délégation
P. 66



LE RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CONCERNE LA GESTION 2021 DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DÉLÉGUÉE À AGUR PAR LE SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DE LA REGION DE JURANCON DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE APPROUVÉ LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2020.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **des variations du patrimoine immobilier** de la collectivité au cours du dernier exercice.

> **de l'état des lieux** des installations de traitement et d'adduction de l'eau potable du syndicat d'eau potable. L'accent est porté sur l'état de fonctionnement des ouvrages et leur conformité en vue de la sécurité du personnel.

> **de l'inventaire des travaux de renouvellement** contractuels réalisés par le délégataire ainsi que leurs charges financières.

> **des biens de retour restitués à la collectivité** en fin de contrat et les biens de reprise appartenant à AGUR et devant être vendus à la collectivité à l'issue du contrat.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2021 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté. Enfin, ce rapport tâchera également de proposer des améliorations techniques nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

04-10**SYNTHÈSE DE L'ANNÉE**

Chiffres clés
Indicateurs de performance
Faits marquants
Propositions d'amélioration

**11-34****SERVICE - PATRIMOINE**

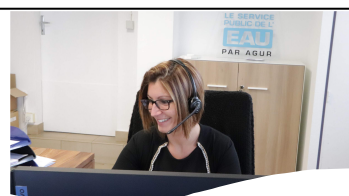
Le contrat
Organisation du service par Agur
Patrimoine

**35-61****BILAN TECHNIQUE DU SERVICE**

Volumes / Rendements
Qualité de l'eau
Énergie / Réactifs
Interventions d'exploitation
Analyse de la sectorisation
Renouvellement contractuel
Travaux divers
Détail des travaux réseau

**62-65****GESTION ABONNÉS**

Les branchements
Les abonnements
Les volumes facturés
Paielement des factures
Réclamations abonnés

**66-75****ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION**

Tarifification du service
Compte rendu financier
Compte d'exploitation
Suivi des dépenses de renouvellement

**76-152****ANNEXES**

Glossaire
Rapport ARS
Synthèse réglementaire
Indicateurs réglementaires
Programme de recherche de fuites 2022
Gestion Patrimoniale
Synthèse des résultats analytique de l'autocontrôle 2021
Liste des dégrèvements 2021





SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

1. Chiffres clés
2. Indicateurs de performance du service
3. Faits marquants
4. Propositions d'amélioration

1 - CHIFFRES CLÉS

32 417

abonnés du service d'eau potable au 31/12/2021

4 178 121

volumes consommés comptabilisés au 31/12/2021

829,699 Km

de canalisations

74,4 %

de rendement réglementaire

204,40 €

Montant d'une facture d'eau potable TTC type de de 120 m³ en 2021

10

Puits actifs

1

Unité de production

25

Réservoirs de stockage d'eau potable

2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

	PRODUCTEUR	VALEUR 2020*	VALEUR 2021
L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE			
Nombre d'abonnés du service eau Potable	Délégataire	31 380	32 417
[D101.0] Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	/	68 805
QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER			
[PI01.1] Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	Délégataire	100 %	100%
[PI02.1] Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	Délégataire	100 %	100%
[PI51.1] Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	0	2,47 ‰
[PI51.0] Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	2 j	1j
[PI52.1] Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100 %	100%
[PI55.1] Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	8,83 ‰	6,99 ‰
[PI54.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1.76 %	nc*
[PI09.1] Abandons de créance et versements à un fond de solidarité	Délégataire	nc	nc

* Donnée issue de l'ancien délégataire indisponible.

	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
PRIX DU SERVICE DE L'EAU			
[D102.0] Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,76 €	1,71€
GESTION PATRIMONIALE			
Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
Nombre de réservoirs de stockage	Délégataire	25	25
[PI03.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	120	120
[PI07.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	0,64%*	1,09%
Linéaire de réseau (km)	Délégataire	826,3	829,7
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE			
[PI08.3] Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	100 %	100%
[PI04.3] Rendement du réseau de distribution	Délégataire	72,81%*	74,4 %
[PI05.3] Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)	Délégataire	7,12*	5,63
[PI06.3] Indice linéaire de perte en réseau (m ³ /j/km)	Délégataire	6,88	5,00

*données issues de l'ancien délégataire

3 - FAITS MARQUANTS

> Ouverture de l'accueil clientèle

Ouverture de l'Agence clientèle ZAC du Vert Galant à Jurançon dès le 1er janvier 2021.

Les travaux de remise en état de l'Agence Technique ont débuté en 2021.

> Constitution de l'équipe

La reprise du personnel a été effectuée en décembre 2020. Le renforcement de l'équipe a été réalisée au long du 1er semestre l'année 2021.

> Inauguration de l'Agence le 15 octobre 2021



LE SERVICE
EAU
PAR AGUR

COMMUNE : JURANÇON (64284)

Appareil n° 64284-PP-280

Description de l'ouvrage	
Adresse	AVENUE GASTON CAMBOT
Nom de l'équipement	AVENUE CAMBOT
Modèle de l'appareil	PILOTE
Marque de l'appareil	CLIVAL
Secteur / Zone	
Diamètre de l'appareil	100
Date de pose	02/03/2020
Localisation X	424288.58
Localisation Y	6249587.0
Commentaire	0

Mesures	
Date	2021
Pression amont (bars)	8.0
Pression aval (bars)	5.0
Etat de l'appareil	Neuf

> Modélisation hydraulique opérationnelle

En 2021, le modèle hydraulique réalisé sur le logiciel EPANET est opérationnel. Les mesures réalisées lors des campagnes de diagnostic des équipements seront utilisées pour l'alimenter et l'optimiser dans le futur.

> Modification du fonctionnement hydraulique

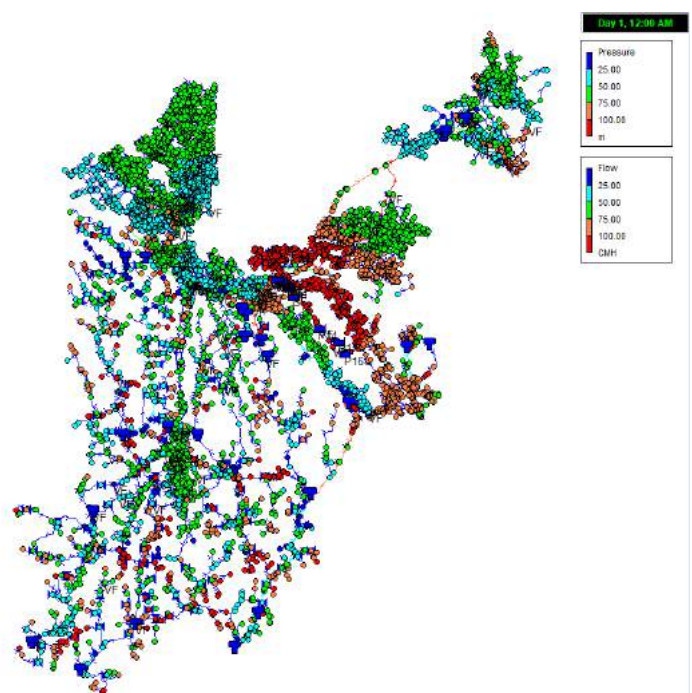
La canalisation d'alimentation des réservoirs du Nid Béarnais est fuyarde. En février, son débit de fuite a été estimé à 30 m³/h.

Depuis juillet 2021, nous avons temporairement modifié le maillage hydraulique du réseau pour ne plus solliciter ces canalisations. Son utilisation est devenue exceptionnelle comme par exemple lors des travaux entrepris sur la station de production de Mazères II.

En 2021, nous avons exploité le réseau sur cette nouvelle configuration 185/365 jours. Nous estimons le volume de fuite économisé à 133 200 m³.

> Régulation de pression

Le projet de régulation de pression du réseau a débuté avec un état des lieux de l'existant. En 2021, nous avons réalisé un diagnostic pour les 151 stabilisateurs recensés sur le SIG.



Travaux significatifs réalisés

> Champ captant

- > Renouvellement POMPE P14
- > Renouvellement vanne d'isolement du compteur général
- > Equipement des puits de production par des sondes pH, turbidité, conductivité, niveau (marché de travaux hors DSP). Les équipements de mesure de chaque forage (comptage, niveau) ont été mis à niveau. Un suivi de la qualité de l'eau a été également mis en place.

> 2 FUITES REPARÉES sur la conduite structurante alimentée par le NID BEARNAIS sous la ROCADE

Ces interventions sur la conduite en DN400 au niveau de la commune de MAZÈRES LEZONS ont été réalisées en assurant la continuité du service d'eau potable et en minimisant la perturbation du trafic routier.

> EXTRACTION du stabilisateur FANFELLE en DN350

Suite aux modifications hydrauliques structurelles du réseau rendues nécessaires pour limiter les pertes en eau liées à la conduite du NID BEARNAIS, cet équipement a été déposé.



> Dépôts calcaire obstruant les conduites

En avril 2021, des conduites alimentées par le réservoir de Mirassou sont obstruées par des dépôts de calcaire provoquant des manques d'eau chez les abonnés.



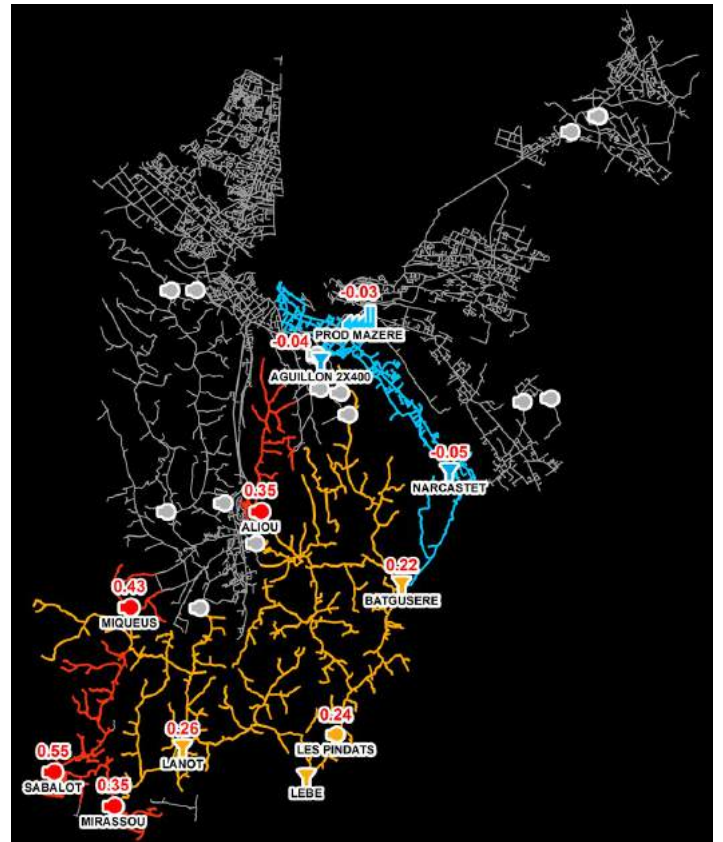
Afin de rétablir l'alimentation, des interventions ont été réalisées en urgence : création d'ouvrage (vidange et ventouse), mise en place de by-pass aérien et injection d'acide :



> Manques d'eau sur la commune de Morlaas

Le dimanche 25 juillet 2021, la distribution en eau potable a été perturbée durant plusieurs heures. Cet incident fait suite à un dysfonctionnement du pompage de la reprise de BERLANNE vers les châteaux d'eau du site HAUTE VUE à MORLAAS. Depuis, des travaux de sécurisation de la télésurveillance et du fonctionnement des interconnexions existantes ont eu lieu afin d'éviter ces problèmes dans le futur.

Suite à cet événement, nous avons réalisé une étude sur le réseau d'eau présentant des bouchons calcaïques. En 2022, des actions seront proposées pour lutter contre le phénomène en modifiant les paramètres de qualité de l'eau (équilibre calcocarbonique) :



4 - PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DU SERVICE

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service, Agur a identifié des travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre :

4.1 SUR LES OUVRAGES

> Forages

Dans le cadre de la remise en service de la station d'alerte, un complément analytique pourra être envisagé tel que les paramètres hydrocarbures, turbidité.

> Réservoirs

Notre étude sur l'équilibre calcolcarbonique montre que l'eau distribuée devient incrustante lors du transport dans le réseau via les réservoirs et les reprises. Nous proposons d'une part de modifier l'alimentation de certains réservoirs afin de limiter l'aération de l'eau.

Le coût des travaux serait de 20 757,00 €HT. D'autre part nous proposons une optimisation du marnage des réservoir pour un montant de 10 940,00 €HT.

Lors de la démarche PGSSE, ces réflexions d'amélioration des réservoirs ont été abordées :

- Equiper les sites majeurs d'inverseur de source (RIANT, BERLANNE, NARCASTET)
- Mise en place de télésurveillance sur les sites non équipés.
- Réflexion à mener sur les remplissages des réservoirs (marnage à optimiser, protection amont à étudier, tubes plongeurs à prévoir)
- Sites à équiper en mesurage pour améliorer la connaissance des débits et des volumes distribués.
- Améliorer la sécurisation des sites par de l'anti-intrusion, vidéosurveillance, garde-corps et barreaux antichutes.

4.2 SUR LES RÉSEAUX

> Sectorisation

Afin d'améliorer la sectorisation existante, nous proposons :

- d'une part, la sous sectorisation des secteurs qui présentent les linéaires de réseau les plus élevés :

- S6 Siamelap
- S9 Gensemin
- S4 Bouerner
- S32 Tio pepe Larribau
- S18 Picou
- S38 Monplaisir

- d'autre part d'équiper de débitmètres les réservoirs qui ne disposent pas de comptage sur leur alimentation : Loulié, Taillefer, Laforgue, Mazères, Lebe, Lanot et Clos Touzet.

> Réduction de pression

Le diagnostic des organes de régulation de pression réalisé de 2021 à début 2022 a permis de lancer l'état des lieux du patrimoine du syndicat. En plus de la maintenance préventive réalisée, nous avons identifié 5 stabilisateurs à régler et 35 stabilisateur à renouveler.

> Modulation de pression

Des solutions de modulation de pression ont été discutées pour la zone INDUSPAL et le bourg de BIZANOS permettant de baisser la pression de service de manière significative tout en assurant un débit optimal dans le cadre de la défense contre l'incendie.

> Proposition de renouvellement de réseaux

Nous avons réalisé une étude de gestion patrimoniale qui cible et priorise les canalisations à renouveler (disponible en Annexe 6). Conjointement à cette étude, nous avons identifié au cours de la première année d'exploitation des tronçons pour lesquels un renouvellement est nécessaire. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur les conduites des voies suivantes :

- BOSDARROS— route départementale de Nay ;
- GAN — route de Nay ;
- GELOS—impasse Henry 4 et rue du général Leclerc ;
- JURANCON—Avenue Gaston Cambot et route des coteaux de Guindalos ;
- MAZÈRES LEZONS—avenue du Général de Gaulle.



SERVICE - PATRIMOINE

1. Le contrat
2. Organisation du service
par AGUR
3. Patrimoine

1 - Le Contrat

1.1 LA COLLECTIVITÉ

Syndicat Mixte d'Eau Potable de la région de Jurançon

Monsieur Michel Bernos (Le Président)

1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Affermage (Concession)

Date d'effet : 01/01/2021

Durée du contrat : 10 ans

Date d'échéance : 31/12/2030

2 - Organisation du service par Agur

2.1 L'ORGANISATION LOCALE DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition du SMEP de la région de Jurançon une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels et humains nécessaires à la qualité du service. La société AGUR met donc à disposition de la collectivité une infrastructure locale et propre à la gestion des ouvrages des communes membres composée des différentes compétences des métiers de l'eau.

AGUR est représenté localement par son Responsable de zone, Fabien Fernandez. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services de la Collectivité ;
- > Le management de l'encadrement local ;
- > L'expertise technique ;
- > Le respect des engagements ;
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain ;
- > Être votre interlocuteur unique.

Hervé Irigoien est le Responsable de centre attribué et a une fonction d'encadrement et de la gestion du service. Il est basé directement sur le secteur de la collectivité.

Ses missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité ;
- > La gestion des interventions ;
- > L'organisation et la planification des missions des agents ;
- > Le suivi de la clientèle.

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés au service d'eau potable des communes d'Aressy, Assat, Billere, Bizanos, Bosdaros, Buzy (partiellement), Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin (partiellement), Lasseube (partiellement), Lasseubetat (partiellement), Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Morlaas, Narcastet, Pardies-Pietat (partiellement), Rontignon, Serres Morlaas et Uzos. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

Le tableau ci-dessous dresse l'organigramme de l'agence locale de Jurançon pour la gestion du service d'eau potable:

Responsable de centre	Hervé Irigoien
Référent travaux	André Garbay
Référent réseau	Jeremy Bat
Responsable exploitation	Raymond Chagot
Technicien eau potable	Didier Darracq
Technicien eau potable	Sébastien Chapon
Agent de recherche de fuites	Maxime Bidart
Agent d'exploitation	Johan Schulz
Agent d'exploitation	Issoumaila Niakate
Agent d'exploitation	Philippe Antonio

Pour la relève des compteurs et le déploiement de la radio relève nous avons également mobilisé l'équivalent de 6 ETP sur toute l'année 2021.

Les équipes opérationnelles dédiées au service du SMEP de Jurançon embauchent quotidiennement sur le territoire. Ils sont assistés d'experts présents également sur le territoire : des techniciens (géomaticien, hydraulicien, automaticien, etc.) mais également des chargés de clientèle dédiés au territoire. A ces experts dédiés au service, s'ajoutent les services supports centralisés au siège et mobilisables pour n'importe quelle problématique depuis Anglet :

> Le **service support technique** intervient en appui et à la demande des secteurs afin de répondre aux besoins spécifiques. L'équipe est composée d'hydrauliciens, chimistes, informaticiens, automaticiens et généralistes en mesure de répondre à toutes les problématiques rencontrées. Parmi ces personnes, certaines ont une connaissance très fine du territoire.

> Les **services clientèle et digitalisation** gèrent le volet de la relation avec les abonnés et la digitalisation de tous

Agent d'exploitation	Thierry Bidart
Agent d'exploitation	Gilles Manciet
Agent d'exploitation	Serge Cathala
Agent de travaux	Alain Terradot-Piot
Agent de travaux	Frédéric Marulier
Agent de travaux	Angelo Ferreira
Agent de travaux	Kévin Biard
Assistante de centre	Christine Suberbielle
Chargée de clientèle	Brigitte Claverie
Chargée de clientèle	Isabelle Wendling

Nous avons enregistré 3 accidents du travail cette année.

Nous n'avons pas eu d'observations de la part de l'inspection du travail.

les services d'Agur. Le centre d'appels complète le dispositif proposé localement à Jurançon.

> Le **service facturation aux abonnés** a la responsabilité des factures auprès des abonnés. Il est

> Le **service comptabilité et RH-Social** gère dans un premier temps toutes les aspects administratifs de la vie d'une entreprise. Une partie de ce service a également la charge de la facturation de prestations. La gestion des contrats de travail et des reprises de personnel est gérée par le service RH.

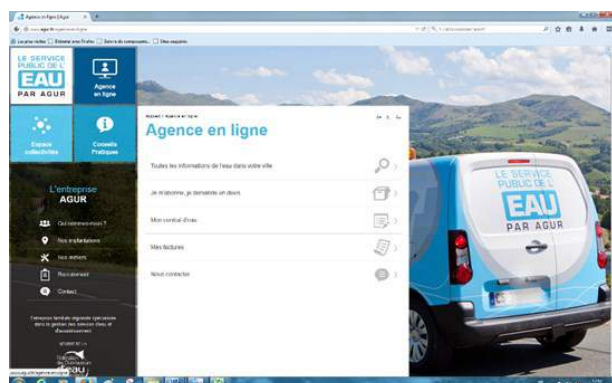
> Le **service HSE** est en charge des problématiques en lien avec le développement durable et l'environnement. Le volet sécurité fait partie des priorités du service. Il a également la charge de mettre en place les différentes certifications et démarches environnementales proposées pour les centres.

> Le **service communication et commerce** élabore les chiffrages technico-économique des offres commerciales.

2.2 L'AGENCE EN LIGNE

L'AGENCE EN LIGNE

Le site internet www.agur.fr permet à tous les abonnés d'accéder à leur compte personnel.



On y retrouve :

- > les historiques des consommations,
 - > les historiques des factures avec une possibilité d'impression
 - > le paiement en ligne par carte bleu
- Il est également possible d'échanger avec le service clientèle par mail:
- > Communication d'index
 - > Demande de devis
 - > Autres demandes, ...

2.3 LES COORDONNÉES DU SERVICE

Agence: **Jurançon**
 Adresse: **ZAC du Vert Galant**
64110 JURANCON

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouverture de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés répond aux demandes des abonnés du service.

09 69 39 40 00

du mardi au vendredi de 10 h à 18 h

Le samedi de 9h à 12 h

Un numéro d'astreinte, vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur, est également mis à disposition **24h/24**.

05 46 94 34 66

2.4 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques supplémentaires sont mis à la disposition des communes membres du SMEP de la région de Jurançon. Nous présentons entre autres les outils suivants :

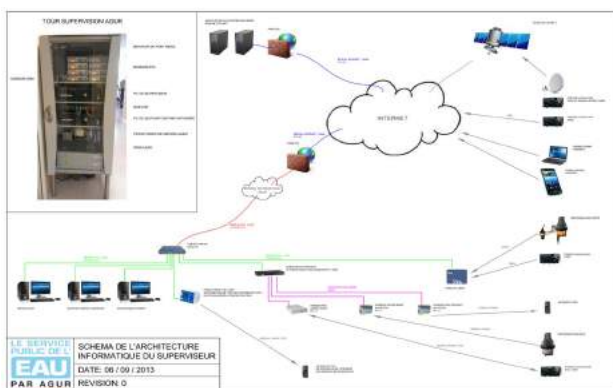
Appel en masse AMA



Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.

La supervision TOPKAPI

Un système de supervision TOPKAPI communiquant avec tous les types d'automates de télégestion placés sur chaque site équipé. Cette supervision surveille en permanence le fonctionnement du réseau de distribution et offre de nombreuses possibilités d'analyse de fonctionnement des ouvrages.



Architecture de supervision en place

Edition de rapports journaliers automatiques

Gestion des alarmes

LE SIG (Système d'Information Géographique)

Un SIG permettant l'archivage sur une base de données géoréférencée (base IGN) des réseaux d'eau potable du syndicat. Ce SIG est la mémoire informatique du positionnement et des interventions réalisées sur le réseau de distribution.



Groupe Electrogène en secours

Des groupes électrogènes disponibles en permanence prennent le relais des alimentations électriques des usines et autres ouvrages de surpression. La réactivité maximale permise par ces groupes constitue l'une de nos forces en cas de tempêtes ou de coupures de courant.



> 3.1.2 Les usines de production

USINE DE MAZÈRES-LEZONS

L'usine de Mazères II est l'unité principale de production de l'ensemble du réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon.

Les étapes de traitement

> Pré-chloration

Injection de chlore gazeux pour les eaux brutes des puits P14, P16 et P17

> Chloration

Injection de chlore gazeux en sortie d'usine de Mazères II pour l'ensemble des eaux brutes et prétraitées.



Capacité production autorisée sur 24h (m3/j)	28 600
Capacité production disponible* sur 24h (m3/j)	26 280
Consommation électrique relevée (en kWh)	2 862 332

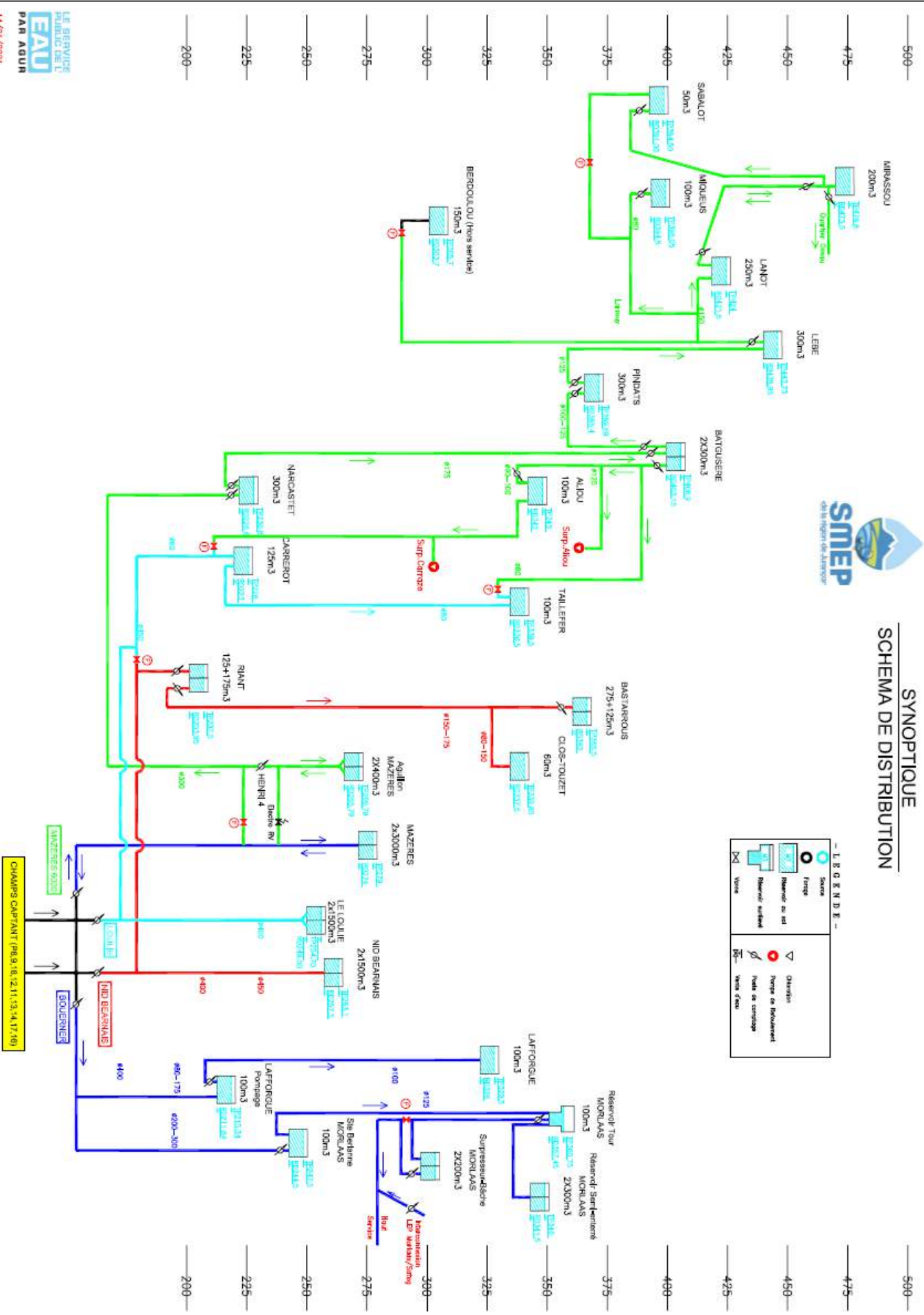
La consommation électrique affichée est issue des relevés transmis par le fournisseur Direct Energie (énergie facturée 2021).



SYNOPTIQUE SCHEMA DE DISTRIBUTION

— L E G E N D E —

	Source		Change
	Force		Force de l'abonnement
	Reservoir au sol		Tota de coupure
	Reservoir souterrain		Vente d'eau



3.2 LES OUVRAGES DE STOCKAGE, DE RE-PRISE ET DE SURPRESSION D'EAU

> 3.2.1 Les réservoirs de stockage

Le tableau ci-dessous dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur les communes membres au SMEP de la région de Jurançon. On trouve également des informations-typiques telles que la capacité et la présence ou non de dispositifs de télésurveillance :



NOM	VILLE	NATURE	CAPACITÉ (M ³)	TÉLÉ-SURVEILLANCE	MISE EN SERVICE
Laforge	Assat	Semi-enterré	100	Non	En service
Reprise Laforge	Assat	Bâche	100	Oui	En service
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2 x 1 500	Oui	En service
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60	Non	En service
Carrérot	Gelos	Bâche	125	Oui	En service
Mazères 6000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 3 000	Oui	En service
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 400	Oui	En service
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 1 500	Non	En service
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300	Oui	En service
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100	Oui	En service
Lebe	Bosdarros	Semi-enterré	300	Oui	En service
Pindats	Bosdarros	Bâche	300	Oui	En service
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Lanot	Gan	Semi-enterré	250	Oui	En service
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200	Oui	En service
Berdoulou	Gan	Semi-enterré	150	Non	HORS SERVICE
Bastarousse	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100	Oui	En service
Riant	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50	Oui	En service
Alliou	Gan	Semi-enterré	100	Oui	En service
Tour Morlaàs	Morlaàs	Réservoir sur tour	100	Oui	HORS SERVICE
Morlaàs Bas service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Morlaàs Haut service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 200	Oui	En service
Berlanne	Morlaàs	Bâche	100	Oui	En service
TOTAL stockage en service			17 485		

> 3.2.2 Les stations de reprise et de surpression

Le tableau suivant recense les différentes stations de surpression des communes membres du SMEP de la région de Jurançon.

DÉSIGNATION	VILLE	NOMBRE DE POMPES	DÉBIT NOMINAL EN M ³ /H	HMT EN MCE	TÉLÉ-SURVEILLANCE	GROUPE ÉLECTROGÈNE	PUISSANCE EN KW
Carrazé	Jurançon	2	5,8	30.6	Oui	Non	1,1
Alliou	Gelos	3	6	30	Oui	Non	0,75
Morlaàs	Morlaàs	4	17	55.4	Oui	Non	4
Berlanne	Morlaàs	2	70	120	Oui	Non	37
Carrérot	Gelos	2	30	115	Oui	Non	15
Laforgue	Assat	3	12	150	Oui	Non	7,5
Lanot	Gan	2	21	58	Oui	Non	5,5
Narcastet	Narcastet	2	80	202.44	Oui	Non	75
Pindats	Bosdarros	2	21	81,7	Oui	Non	7,5
Riant	Gan	2	100	180	Oui	Non	90
Bastarrouse	Gan	2	5,8	66	Oui	Non	2,2



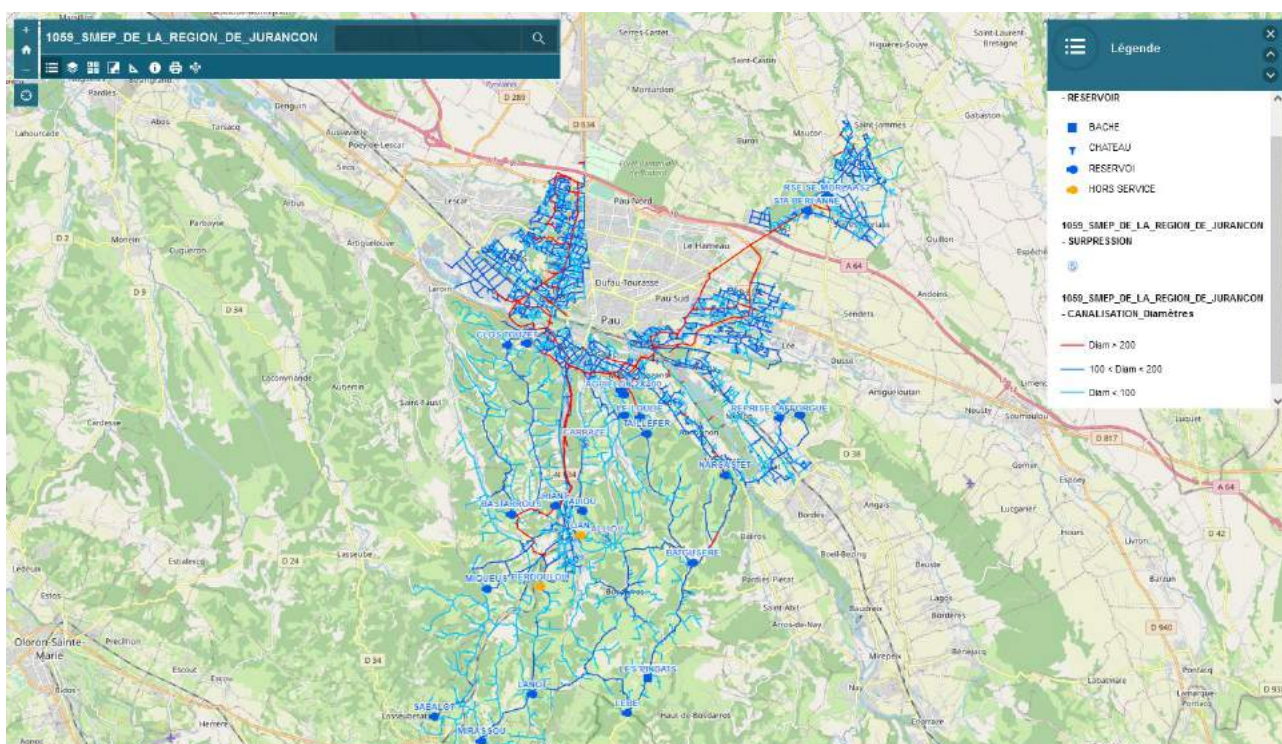
3.3 LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

> 3.3.1 Le réseau principal de distribution

Les plans du réseau sont numérisés et utilisés sous informatique à l'aide d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

Le développement d'une application SIG en ligne (Arcgis Online) vous permet un accès direct à vos données patrimoniales.

Les cartes de réseau mises à jour régulièrement sont accessibles via le web aux services de la collectivité en permanence. Elles recensent l'ensemble des éléments du patrimoine de la collectivité et leurs caractéristiques.



Le linéaire (en mètres) du réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartit de la manière suivante :

Matériaux	Diamètre (mm)	2021
FONTE	40	42
	60	23 827
	80	26 013
	100	93 308
	125	19 274
	150	81 078
	175	6 013
	200	41 019
	250	14 426
	300	7 263
	350	4 263
	400	14 611
	450	3661
	500	4 108
	600	1 581
Sous-total FONTE		340 488
PVC	25	2 799
	32	30 436
	40	32 664
	50	45 603
	63	146 762
	75	624
	90	31 753
	110	97 625
	125	5 943
	140	29 886
160	9 681	
200	350	
Sous-total PVC		434 127
PEHD	25	1 296
	32	5 038
	40	9 581
	50	24 569
	63	4 977
	75	2 024
	90	1 654
110	754	
450	45	
Sous-total PEHD		49 937

Matériaux	Diamètre (mm)	2021
Acier	40	260
	80	803
	100	33
	125	95
	150	399
	250	24
	500	426
Sous-total Acier		2 039
Inconnu	Inconnu	3 078
Sous-total Inconnu		3 078
TOTAL		829 669

* Hors canalisation hors service et hors canalisation hors contrat.

GEOREFERENCEMENT EN CLASSE A

A la signature du contrat, l'intégralité des réseaux est géolocalisé en classe B ou C à l'exception des canalisations posées après 2012. En 2020, le linéaire de réseau en classe A est donc estimé à 76 km soit 9% du linéaire total.

Conformément aux engagements contractuels (Art 6.6), le réseau d'eau potable est en cours de géoréférencement. En 2021, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Morlaàs et Serre Morlaàs. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 82 km soit 10% du linéaire total.

En 2021, l'avancement du géoréférencement est de plus de 10%. Le linéaire total géoréférencé est de 158 km soit 19% des canalisations.

> 3.3.2 Défense incendie

Les poteaux incendie du territoire raccordés au réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartit de la manière suivante :

Commune (INSEE)	Nombre de poteaux incendie	Nombre de bouche incendie	TOTAL
ARESSY (64041)	16	3	19
ASSAT (64067)	47	1	48
BILLERE (64129)	71	55	126
BIZANOS (64132)	73	16	89
BOSDARROS (64139)	35	3	38
GAN (64230)	94	12	106
GELOS (64237)	39	10	49
IDRON (64269)	95	3	98
JURANCON (64284)	71	23	94
LAROIN (64315)	3	0	3
LESCAR (64335)	4	0	4
LONS (64348)	233	20	253
MAZÈRES-LEZONS (64373)	31	7	38
MEILLON (64376)	16	2	18
MORLAAS (64405)	98	7	105
NARCASTET (64413)	21	2	23
PARDIES-PIETAT (64444)	2	0	2
PAU (64445)	1	0	1
RONTIGNON (64467)	15	0	15
SERRES-MORLAAS (64520)	23	0	23
UZOS (64550)	24	1	25
TOTAL	1 012	165	1 177

Ces données sont issues du SIG. En 2022, AGUR a programmé le contrôle de conformité de l'ensemble des hydrants du réseau (dans le cadre d'un contrat hors périmètre de la DSP). Une mise à jour de l'inventaire du patrimoine sera alors réalisée.

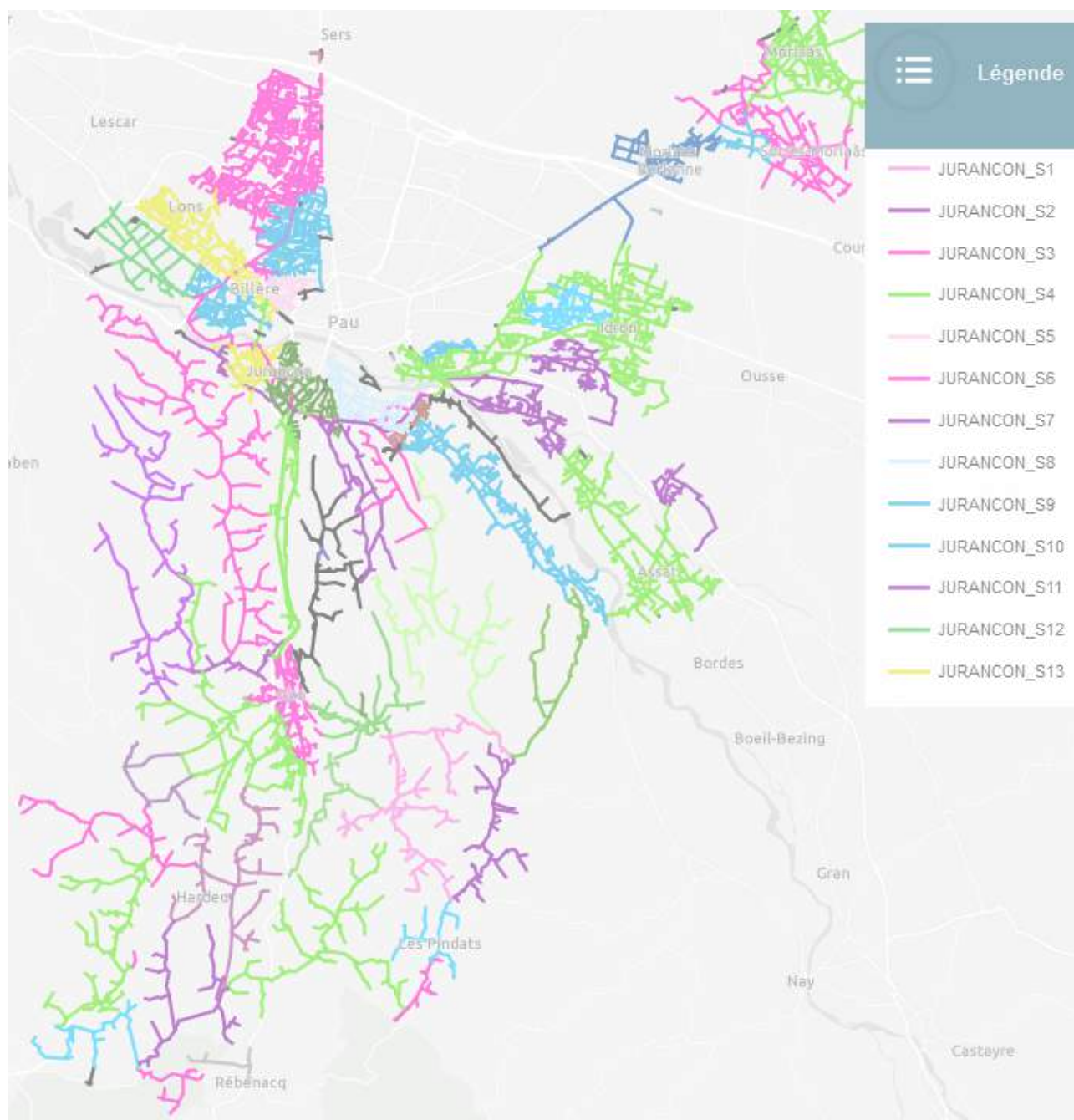
> 3.3.3 La sectorisation

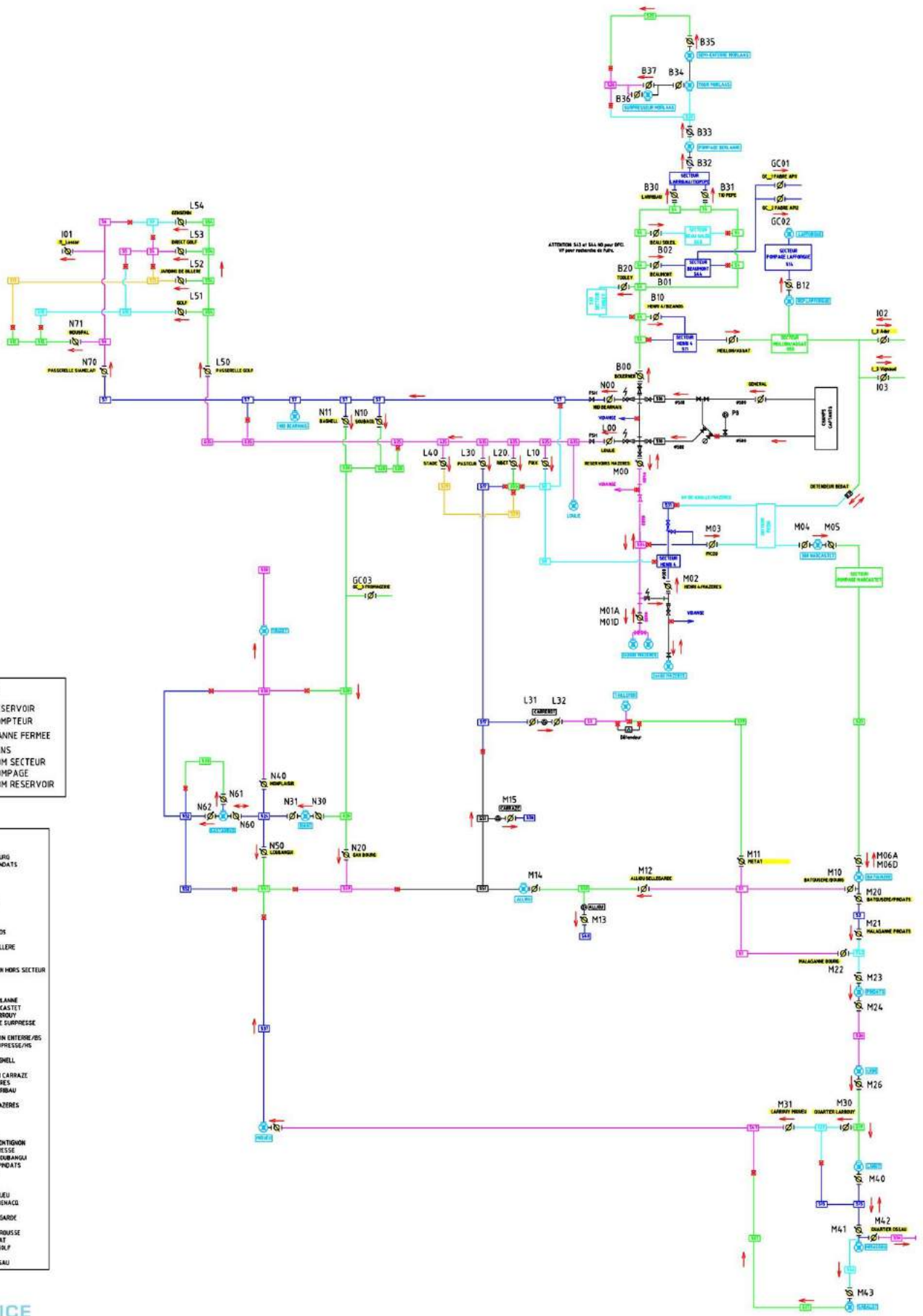
La sectorisation consiste à diviser le linéaire de réseau en plusieurs poches homogènes afin d'améliorer la visibilité et la surveillance des débits qui transitent dans chaque secteur. La sectorisation permet également d'identifier les secteurs fuyards grâce à la surveillance des débits de nuit.

Les secteurs disposent donc de compteurs télégrésés à chaque entrée et sortie de la poche. Ils permettent, à

travers l'exploitation quotidienne des données obtenues, d'identifier les zones prioritaires de recherche de fuite afin de réduire les pertes d'eau et d'améliorer le rendement du réseau.

Une sectorisation existe déjà pour le réseau. Elle le divise en 55 secteurs présentés dans la carte ci-contre. Leur longueur totale est de 830 km.





Le parc de compteur de sectorisation comprend 69 appareils de mesure :

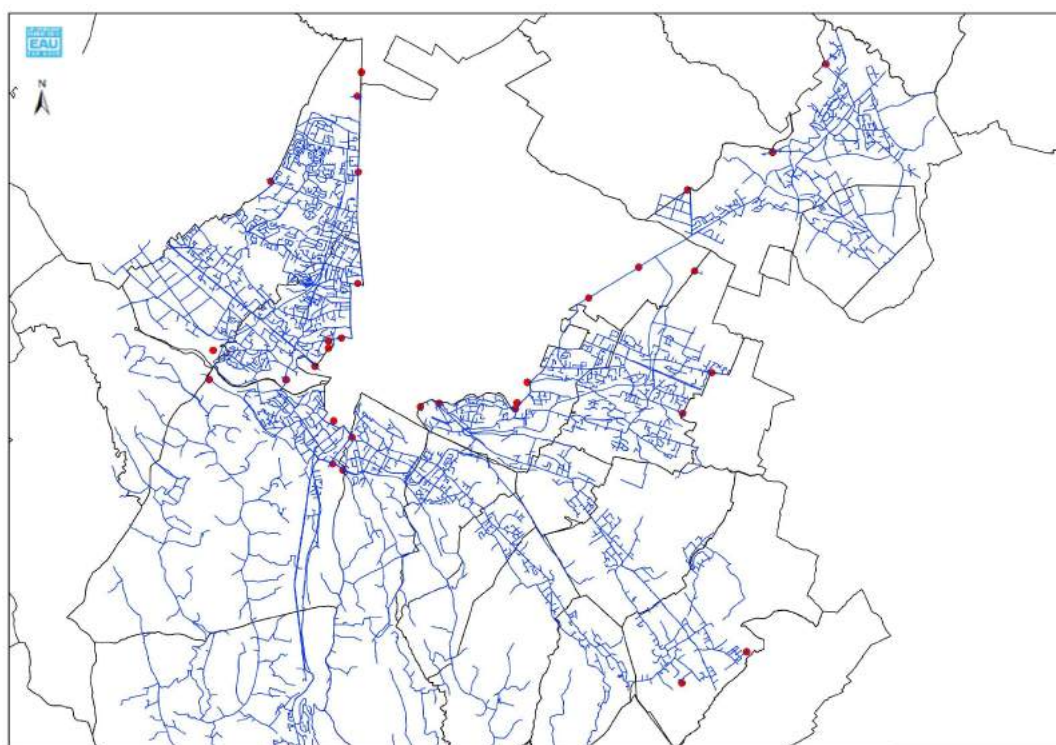
Numéro de compteur de sectorisation	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2021
CC00	VOLUME	CS GENERAL-MAZÈRES II	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
B00	VOLUME	CS BOUERNER	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
B01	VOLUME	CS BEAUMONT	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B02	VOLUME	CS BEAU SOLEIL	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B10	VOLUME	CS HENRI IV-BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B11	VOLUME	CS MEILLON ASSAT	ARESSY (64041)	EN SERVICE
B12	VOLUME	CU SORTIE LAFORGUE	ASSAT (64067)	EN SERVICE
B13	VOLUME	CS PONT D ASSAT	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
B20	VOLUME	CS TOOLEY	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B30	VOLUME	CS LARRIBAU	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B31	VOLUME	CS TIO PEPE	IDRON (64269)	EN SERVICE
B32	VOLUME	BERLANNE ENTREE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B33	VOLUME	BERLANNE SORTIE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B34	VOLUME	0	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B35	VOLUME	BAS SERVICE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B36	VOLUME	BACHE SURPRESSEUR	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B37	VOLUME	0	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
L00	VOLUME	CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
L00	VOLUME	CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
L10	VOLUME	CS FOIX	GELOS (64237)	EN SERVICE
L20	VOLUME	CS RIBET	GELOS (64237)	EN SERVICE
L30	VOLUME	CS PASTEUR	GELOS (64237)	EN SERVICE
L31	VOLUME	CU ENTREE CARRÉROT	GELOS (64237)	EN SERVICE
L40	VOLUME	CS STADE	JURANCON (64284)	EN SERVICE
L50	VOLUME	CS PASSERELLE DU GOLF	JURANCON (64284)	EN SERVICE
L51	VOLUME	CS GOLF	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L52	VOLUME	CS JARDINS DE BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L53	VOLUME	CS DIRECT GOLF	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L54	VOLUME	CS GENSEMIN	BILLERE (64129)	EN SERVICE
M00	VOLUME	CS RESERVOIR MAZÈRES	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M01	VOLUME	CS COMPTEUR SUR 600 RSE 3000	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M02	VOLUME	CS HENRI IV-MAZÈRES	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M03	VOLUME	CS PICOU	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M04	VOLUME	CU ENTREE BACHE NARCASTET	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
M05	VOLUME	CU SORTIE BACHE NARCASTET	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
M06	VOLUME	CU BATGUSÈRE ENTREE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M10	VOLUME	CS BATGUSÈRE BOURG	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M11	VOLUME	CS PIETAT	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M12	VOLUME	CS ALLIOU BELLEGARDE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M13	VOLUME	CU ALLIOU SURPRESSE	GELOS (64237)	EN SERVICE
M14	VOLUME	CU ALLIOU	GAN (64230)	EN SERVICE
M15	VOLUME	CU SURPRESSEUR CARRAZÉ	JURANCON (64284)	EN SERVICE
M16	VOLUME	CS BOSDARROS BÉNACQ	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE

Numéro de compteur de sectorisation	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2021
M20	VOLUME	CS BATGUSÈRE PINDATS	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M21	VOLUME	CS MALAGANNE PINDATS	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M22	VOLUME	CS MALAGANNE BOURG	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M23	VOLUME	CU PINDATS ENTREE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M24	VOLUME	CU PINDATS SORTIE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M26	VOLUME	CU LEBE SORTIE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M30	VOLUME	CS LANOT LARROUY	GAN (64230)	EN SERVICE
M31	VOLUME	CS LARROUY MIQUEU	GAN (64230)	EN SERVICE
M32	VOLUME	CU ENTREE MIQUEU	GAN (64230)	EN SERVICE
M40	VOLUME	CU SORTIE LANOT	GAN (64230)	EN SERVICE
M41	VOLUME	CS ADDUCTION/ DISTRIBUTION MIRASSOU	GAN (64230)	EN SERVICE
M42	VOLUME	CU QUARTIER OSSAU	GAN (64230)	EN SERVICE
M43	VOLUME	CU ENTREE SABALOT	GAN (64230)	EN SERVICE
N00	VOLUME	CS NID BERNAIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
N10	VOLUME	CS SOUBACQ	JURANCON (64284)	EN SERVICE
N11	VOLUME	CS BAGNELL	JURANCON (64284)	EN SERVICE
N20	VOLUME	CS GAN BOURG	GAN (64230)	EN SERVICE
N30	VOLUME	CU ENTREE Riant	GAN (64230)	EN SERVICE
N31	VOLUME	CU SORTIE Riant	GAN (64230)	EN SERVICE
N40	VOLUME	CS MONPLAISIR	GAN (64230)	EN SERVICE
N50	VOLUME	CS BASTARROUS- LOUBANGUI	GAN (64230)	EN SERVICE
N60	VOLUME	CU ENTREE SORTIE BAS- TARROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N61	VOLUME	CU SURPRESSE BASTAR- ROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N62	VOLUME	CU CHAPELLE DE ROUSSE BASTARROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N70	VOLUME	CS PASSERELLE DU SIAME- LAP	JURANCON (64284)	EN SERVICE
N71	VOLUME	CS ZONE INDUSPAL	LONS (64348)	EN SERVICE

Le parc de compteur d'interconnexions (achat et/ou vente) comprend 41 appareils de mesure détaillé dans le tableau et la carte ci-dessous :

Numéro de compteur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2021
101	VOLUME	INTERCO.AV CHATRIAN LES-CAR	LESCAR (64335)	EN SERVICE
102	VOLUME	INTERCO.CHEMIN VIGNAU ASSAT	ASSAT (64067)	EN SERVICE
103	VOLUME	INTERCO.INTERMARCHE ASSAT	ASSAT (64067)	EN SERVICE
105	VOLUME	INTERCO BERLANNE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
106	VENTE PERMANENTE-CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-LAURET 2 BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
107	VENTE PERMANENTE-CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-ARRIOULAT BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
108	VENTE PERMANENTE-CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-LAURET 1 BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
109	RV FERMEE	INTERCO.RUES PASTEUR/ CLEMENCEAU BIZANOS	BIZANOS (64132)	HORS SERVICE
110	RV FERMEE	INTERCO.COTEAUX DE GUINDALOS PAU	JURANCON (64284)	HORS SERVICE
111	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-INDUSPAL-CHANDY LONS	BILLERE (64129)	EN SERVICE
112	RV FERMEE	INTERCO.AV SEGUIER PAU	BILLERE (64129)	HORS SERVICE
113	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV DE LONS BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
114	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV ASTRA LONS	LONS (64348)	EN SERVICE
116	VOLUME	INTERCO.RTE BORDEAUX PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
117	VOLUME	INTERCO.AV NOBEL / SANTARELLI PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
118	VOLUME	INTERCO.RN117 PARC NATIONAL PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
119	VOLUME	Cpt LEP	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
120	VOLUME	Comptage achat Morlaas (Bourg)	MORLAAS (64405)	HORS SERVICE
122	VOLUME	INTERCO.AV LOUSTAU GUINDALOS 2 PAU	JURANCON (64284)	EN SERVICE
123	VOLUME	INTERCO.AV DU 18 JUIN 1940 LAROIN	JURANCON (64284)	EN SERVICE
124	VOLUME	INTERCO.TERRAIN GOLF 1 PAU	BILLERE (64129)	EN SERVICE
125	VOLUME	INTERCO.TERRAIN GOLF 2 PAU	BILLERE (64129)	EN SERVICE
126	VOLUME	INTERCO.AV PYRENEES IDRON	IDRON (64269)	EN SERVICE
127	VOLUME	INTERCO.AV BEARN IDRON	IDRON (64269)	EN SERVICE
128	VOLUME		MORLAAS (64405)	EN SERVICE
129	VOLUME	INTERCO TAPIA	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
130	VOLUME		MORLAAS (64405)	EN SERVICE
131	VOLUME	INTERCO.LEP	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
132	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV HEID BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
133	VOLUME	CU SORTIE CARRÉROT	GELOS (64237)	EN SERVICE
134	VOLUME	INTERCO.AV DE GELOS-GUINDALOS 1 PAU	GELOS (64237)	EN SERVICE
135	HS	ANCIEN CS NID BEARNAIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	HORS SERVICE
136	HS	ANCIEN CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	HORS SERVICE

Numéro de compteur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2021
137	VOLUME	CU DEBITMETRE P12	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
138	VOLUME	CU DEBIMETRE P13 BIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
139	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV CAMI SALIE IDRON	PAU (64445)	EN SERVICE
140	RV FERMEE	ACHAT-VENTE AV NOBEL SOGEBE PAU	PAU (64445)	HORS SERVICE
141	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV PHOEBUS BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
142	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV SEGUIER BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
143	ACHAT PERMANENT-CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV DAURAT LONS	LONS (64348)	EN SERVICE
144	VENTE PERMANENTE-CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-CROIX DU PRINCE-JURANCON	JURANCON (64284)	EN SERVICE



Le parc de compteur est également composé de 4 compteurs télérelevés pour le suivi des gros consommateurs :

Numéro de compteur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2021
GC01	VENTE PERMANENTE	FAREVA 1		EN SERVICE
GC02	VENTE PERMANENTE	FAREVA 2		EN SERVICE
GC03	VENTE PERMANENTE	FROMAGERIE		EN SERVICE
GC04	VENTE PERMANENTE	VENTE-CAP ECOLOGIA LES-CAR	LESCAR (64335)	EN SERVICE

> 3.3.4 Les loggers déployés sur le service

Le matériel d'écoute déployé se compose de :

- 161 loggers fixes communicant par radio.

Ce premier groupe d'appareil se compose de 42 SEWERIN CPEM 200 et de 119 SEBA. Nous souhaitons conserver l'emplacement de ces appareils car chaque appareil est réglé en fonction du bruit ambiant propre à son emplacement.

A ce jour, seul SUEZ Smart Solution 3S peut recevoir les données enregistrées par ces appareils. La convention d'acquisition de données est en cours de signature.

- 24 loggers fixes communiquant par SMS

Le modèle de ce groupe d'appareil est SEWERIN CPEM01.

En 2021, une maintenance a été réalisée par le constructeur sur les 30 appareils transférés par le précédent délégataire. Cette opération comprend des tests d'étanchéité et d'autonomie de la batterie ainsi qu'un étalonnage. L'entreprise SEWERIN a déclaré hors service 6 appareils. Les modèles CPEM01 ne sont pas réparables et ne sont plus commercialisés. AGUR a optimisé la communication des 24 appareils fonctionnels en choisissant des cartes SIM multi opérateurs.

La communication entre les 24 loggers SEWERIN CPEM01 et le superviseur AGUR est opérationnelle depuis août 2021. Les mesures de bruits et de fréquence enregistrées sont analysées chaque semaine par l'équipe AGUR de recherche de fuite.

- 1 logger fixe VONROLL MT-C

Les données de cet enregistreur de bruit sont consultables quotidiennement sur la plateforme d'échange de données VONROLL. Ce logger a été mis en place afin de surveiller en continu la canalisation d'alimentation du réservoir Nid Béarnais. Cette canalisation est située sur un versant sensible aux mouvements de terrain (LIDL de Jurançon).

- 20 loggers mobiles FAST

En juillet 2021, conformément à nos engagements d'investissement contractuels, nous avons acheté du matériel de recherche de fuite dont 20 appareils d'écoute. Ces appareils sont déplacés sur les secteurs prioritaires ciblés grâce au plan d'action de recherche de fuite mensuel.

Lorsque les contraintes extérieures nuisent à l'écoute des fuites en journée. Ces appareils constituent un outil supplémentaire capable d'inhiber les nuisances sonores de la journée.

Ces appareils placés sur les carrés de vanne du réseau écoutent les bruits du réseau de 02h à 04 h du matin. A ce jour, nous avons localisé plusieurs fuites réseaux grâce à ces appareils.

> 3.3.5 Les branchements en plomb

Aucun branchement plomb n'est recensé sur le réseau du SMEP de la région de Jurançon.

> 3.3.5 Les ouvrages de régulation de pression

Ci-dessous les équipements de régulation de pression du réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon.

Les équipes AGUR ont réalisé un diagnostic de ces ouvrages en 2021. Cet état des lieux a permis d'identifier l'emplacement des ouvrages, évaluer leur état physique et s'assurer de leur bon fonctionnement. Un plan d'action va

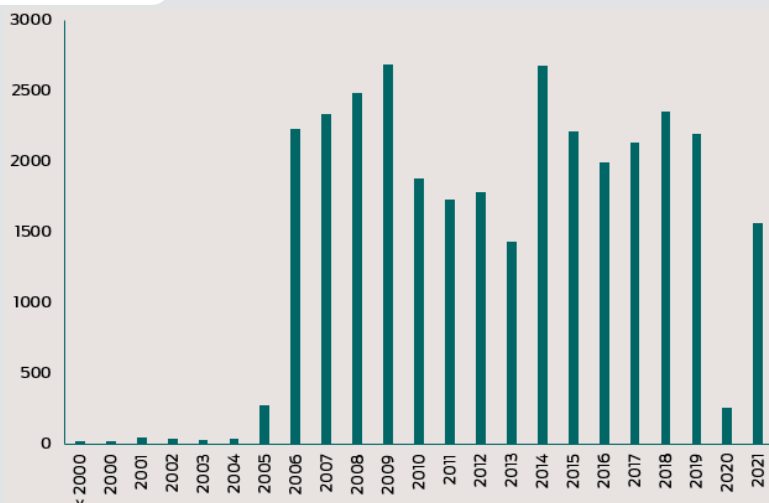
être établi courant 2022, afin de remettre en service l'ensemble du parc des réducteurs de pression sur le réseau, en fonction des résultats de l'état des lieux. Cela permettra de soulager les réseaux (diminution des casses) et de diminuer le débit des fuites existantes

Commune	Réducteur de pression	Stabilisateur Amont	Stabilisateur Amont et Aval	Stabilisateur Aval	TOTAL
ASSAT (64067)			2		2
BILLERE (64129)	3				3
BOSDARROS (64139)	29				29
BUZY (64157)	1				1
GAN (64230)	47		1	2	50
GELOS (64237)	9				9
IDRON (64269)	1				1
JURANCON (64284)	17	2	1	1	21
LARCOIN (64315)	5				5
LASSEUBE (64324)	3				3
LASSEUBETAT (64325)	4				4
LONS (64348)	1				1
MAZÈRES-LEZONS (64373)	2				2
MORLAAS (64405)	3				3
NARCASTET (64413)	3				3
PAU (64445)	1				1
RONTIGNON (64467)	6				6
SAINT-FAUST (64478)	2				2
SERRES-MORLAAS (64520)	2				2
UZOS (64550)	2			1	3
TOTAL	141	2	4	4	151

3.4 LE PARC COMPTEURS

Nous vous présentons ci-après la pyramide d'âge complète des compteurs des communes membres du SMEP de la région de Juraçon.

Etat des lieux du parc compteurs au 01/01/2021



Année	Total	Année	Total
vide	2	2006	2229
1970	1	2007	2336
1974	1	2008	2483
1980	1	2009	2689
1983	1	2010	1883
1985	3	2011	1734
1986	1	2012	1785
1988	1	2013	1434
1997	2	2014	2678
1998	4	2015	2209
1999	5	2016	1995
2000	16	2017	2132
2001	46	2018	2350
2002	38	2019	2196
2003	29	2020	259
2004	41	2021	1562
2005	271		
TOTAL GLOBAL		32417	

L'âge moyen du parc de compteur est de 9 ans.

Les diamètres du parc de compteurs sont répartis comme il suit :

Répartition des compteurs par diamètre

DN	15	20	30	40	50	60	80	100	150	TOTAL
Effectif	31516	454	255	97	8	55	1	17	14	32417

Nous vous présentons ci-après la liste des 82 compteurs de plus de 20 ans.

LIEU DESSERVI	COMMUNE	NUM COMPTEUR	DIAMETRE	ANNEE FABRI-CATION
RUE DES PYRENEES PN 236	ARESSY	E01KA604441	15	01/01/2001
25 CH DE LABIELLE	ARESSY	C16LA472607	15	01/01/2001
5 RUE DE LA MAIRIE	BILLERE	CHRONO2021082	15	01/01/2000
1 RUE FARADAY BRT INCENDIE	BILLERE	2682449	100	01/01/1988
10 RUE DES MARNIERES	BILLERE	574782	15	01/01/1999
27 AV DE LONS RES MARIE LAURE B 2E DTE	BILLERE	99AA138383	15	01/01/1999
7 AV DU PIC D OSSAU CITE DOSSAU	BILLERE	99PA055436	15	01/01/1999
107 AV JEAN MERMOZ RES LE BEARN 2E ET	BILLERE	123729	15	01/01/1980
CH HENRI IV LANOT 1 COTEAUX	BIZANOS	381365	40	01/01/1985
20 AV DE L YSER	BIZANOS	E01KA608968	15	01/01/2001
2 CH LARRIBAU	BIZANOS	00AA118327	15	01/01/2000
66 RUE VICTOR HUGO	BIZANOS	582123	15	01/01/2000
6 RUE DU 8 MAI 1945	BIZANOS	00AA241929	15	01/01/2000
QUARTIER LES PINDATS	BOSDARROS	0012635202	15	01/01/1970
407 RTE DES PINDATS D 322	BOSDARROS	E00KA614680	15	01/01/2000
523 CH DE BENACQ	BOSDARROS	614683	15	01/01/2000
12 CH DE MESPLET	GAN	42644	15	01/01/2000
5 PL DE LA MAIRIE	GAN	143763	15	01/01/1983
11 RUE DE LA TEULERE	GAN	D01PD003490	30	01/01/2001
CH DE LA CHAPELLE	GAN	614513	15	01/01/2000
CH TOURRUCOU	GAN	00AA253041	15	01/01/2000
RTE D OLORON	GAN	118013	15	01/01/2000
RTE D OLORON HAUT DE GAN	GAN	E00KA614774	15	01/01/2000
20 RUE DU GENERAL LECLERC	GELOS	588931	15	01/01/2000
2 RUE CYPRIEN LOUSTAU	GELOS	314985	20	01/01/1986
32 RTE DE TARBES	IDRON	98EA068645	15	01/01/1998
56 AV DU BEARN	IDRON	E01KA579018	15	01/01/2001
22 RUE DE LA BUTTE	IDRON	E01KA604362	15	01/01/2001
9 LOT DES ARROUTOUROS	IDRON	E01KA604339	15	01/01/2001
19 RUE DU NEEZ	JURANCON	97AA368169	15	01/01/1997
15 RUE LOUIS DARAN IMMEUBLE	JURANCON	D01AA228665	15	01/01/2001
1289 AV DU 18 JUIN 1940	JURANCON	00AA118203	15	01/01/2000
1 RUE JEAN MOULIN	JURANCON	E01KA637076	15	01/01/2001
6 AV D OSSAU	JURANCON	0055855	15	01/01/2000
1 CH VIGNATS	JURANCON	E01KA608775	15	01/01/2001
1 RUE MATHIEU LALANNE	JURANCON	E01KA609025	15	01/01/2001
28 CH LAHITOLLE	JURANCON	E01KA637201	15	01/01/2001
3600 RTE DE LABAGNERES	LASSEUBE	99AA138403	15	01/01/1999
AV ANDRE MARIE AMPERE BRT INCENDIE SUPER MARCHÉ	LESCAR	5110906	100	01/01/1998
9 AV JOSEPH MARIE JACQUARD	LONS	CHRONO2021415	20	01/01/1985
41 RUE DU SOUVENIR	LONS	D01AA228932	15	01/01/2001
AV DES FRERES MONTGOLFIER	LONS	E01KA548653	15	01/01/2001
6 IMP DES SYLVAINS	LONS	E01KA548815	15	01/01/2001
13 AL DE PEDEGAN	LONS	E01KA608750	15	01/01/2001
7 RUE DE L EGLISE	LONS	98AA216371	15	01/01/1998
13 B RUE DES ECOLES	LONS	D01AA229105	15	01/01/2001
133 AV DU TONKIN	LONS	575189	15	01/01/2000
133 AV DU TONKIN	LONS	E01KA637014	15	01/01/2001
18 CH DIT DEOUS GRABAS	LONS	E01KA637197	15	01/01/2001
3 AL DU CHAT HUANT	LONS	D01AA228739	15	01/01/2001
1 AL DU CHAT HUANT	LONS	D01AA228760	15	01/01/2001
10 AL DU TAUZIN	LONS	D01AA082267	15	01/01/2001
28 AV DU CLAIR MATIN	LONS	D01AA228988	15	01/01/2001
163 AV JEAN MERMOZ RESEAU INCENDIE	LONS	5006-17	80	01/01/1997
5 CH DU LANOT	LONS	D01AA229047	15	01/01/2001

LIEU DESSERVI	COMMUNE	NUM COMPTEUR	DIAMETRE	ANNEE FABRI-CATION
33 RUE DU VAL D'OR	LONS	E01KA608964	15	01/01/2001
59 T AV DIDIER DAURAT	LONS	D01AA228754	15	01/01/2001
21 AV DIDIER DAURAT CENTRE COMMERCIAL MAIL DE LONS	LONS	D01TG073486	60	01/01/2001
RUE JEAN MONNET BRCHT INCENDIE	LONS	D01TG072994	60	01/01/2001
12 AL PAUL GAUGUIN	LONS	E01KA548639	15	01/01/2001
17 AL TOULOUSE LAUTREC	LONS	E01KA609083	15	01/01/2001
AV DU GENERAL DE GAULLE DEFENSE INCENDIE	MAZERES LEZONS	0189132	80	01/01/2001
4 RUE DU GABIZOS	MEILLON	55011672	15	01/01/1974
6 RUE DU LUY DE BEARN	MORLAAS	E01KA579357	15	01/01/2001
5 AV DE LA RESISTANCE	MORLAAS	E01KA579329	15	01/01/2001
9 CH VIEUX DE NAY	MORLAAS	E01KA578971	15	01/01/2001
8 CH JOUANHERROU	MORLAAS	E01KA578974	15	01/01/2001
2 RUE DES CANETTES	MORLAAS	E01KA578944	15	01/01/2001
6 RUE DES CANETTES	MORLAAS	E01KA578945	15	01/01/2001
15 RUE DES CORDELIERS	MORLAAS	E01KA579350	15	01/01/2001
1 CH DES MOULINS 1 AV DU LUY DE FRANCE	MORLAAS	E01KA579067	15	01/01/2001
CH DOUS BALENS	MORLAAS	E01KA578987	15	01/01/2001
35 B RUE MARCADET DESSUS	MORLAAS	E01KA579271	15	01/01/2001
12 RUE DU BOURG NEUF	MORLAAS	E01KA579379	15	01/01/2001
19 RUE DU BOURG MAYOU	MORLAAS	216491	15	01/01/1998
7 PL STE FOY	MORLAAS	E01KA979365	15	01/01/2001
9 RUE DE TOSTEDT	MORLAAS	605269	15	01/01/2000
13 RUE DES ACACIAS	MORLAAS	AB002351	20	01/01/1999
10 RUE DE LA BASTIDE	MORLAAS	D01AA163180	15	01/01/2001
LOT ARTISANAL SERCS	NARCASTET	28490	15	01/01/1985
25 RUE DES PYRENEES	RONTIGNON	E01KA548716	15	01/01/2001
1 RUE DES PYRENEES RDC	RONTIGNON	E01KA548694	15	01/01/2001



BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

1. Volumes / Rendements
2. Qualité de l'eau
3. Energie / Réactifs
4. Interventions d'exploitation
5. Analyse de la sectorisation
6. Renouvellement contractuel
7. Travaux divers
8. Détail des travaux réseau

1 - Volumes / Rendements

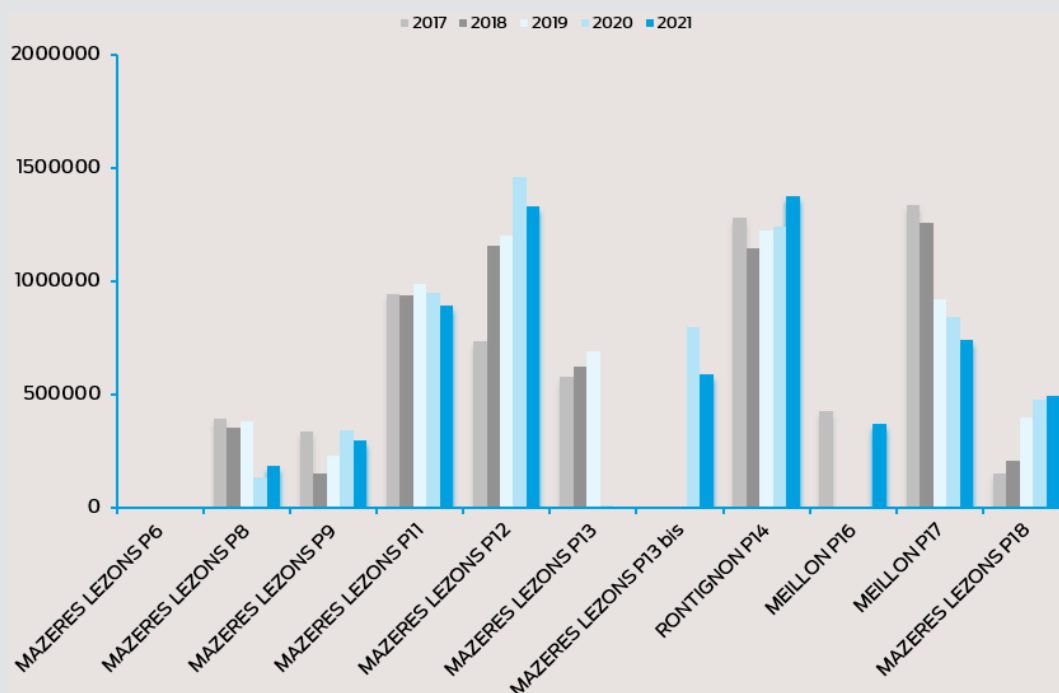
Tous les volumes présentés ci-dessous sont ceux relevés au cours d'une année civile.

1.1 VOLUMES PRÉLEVÉS VO

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau prélevés au niveau des puits du champ captant de Mazères.

Nom unité de production	2017	2018	2019	2020	2021	Volume autorisé (m ³)	Evolution N/N-1
MAZÈRES LEZONS P6	NC	NC	NC	NC	0	438 000	
MAZÈRES LEZONS P8	394 730	354 800	383 169	132 987	188 217	584 000	29%
MAZÈRES LEZONS P9	334 951	153 312	229 201	345 504	296 724	438 000	-16%
MAZÈRES LEZONS P11	943 124	938 126	990 616	951 730	891 038	949 000	-7%
MAZÈRES LEZONS P12	736 374	1 155 197	1 201 229	1 459 364	1 330 707	1 825 000	-10%
MAZÈRES LEZONS P13	579 429	622 464	692 670	11 880	0	949 000	
MAZÈRES LEZONS P13 bis	0	0	0	796 552	587 811	949 000	-36%
RONTIGNON P14	1 283 360	1 144 537	1 226 806	1 243 814	1 373 858	1 752 000	9%
MEILLON P16	429 440	0	0	3 881	371 106	1 460 000	99%
MEILLON P17	1 337 106	1 255 800	920 580	845 116	744 563	1 168 000	-14%
MAZÈRES LEZONS P18	153 824	208 902	399 185	476 610	494 103	876 000	4%
Somme des volumes prélevés (VO)	6 192 338	5 833 138	6 043 456	6 267 438	6 278 127	11 388 000	0.2%

Volumes prélevés depuis 2017 (m³)



1.2 VOLUMES PRODUITS V1

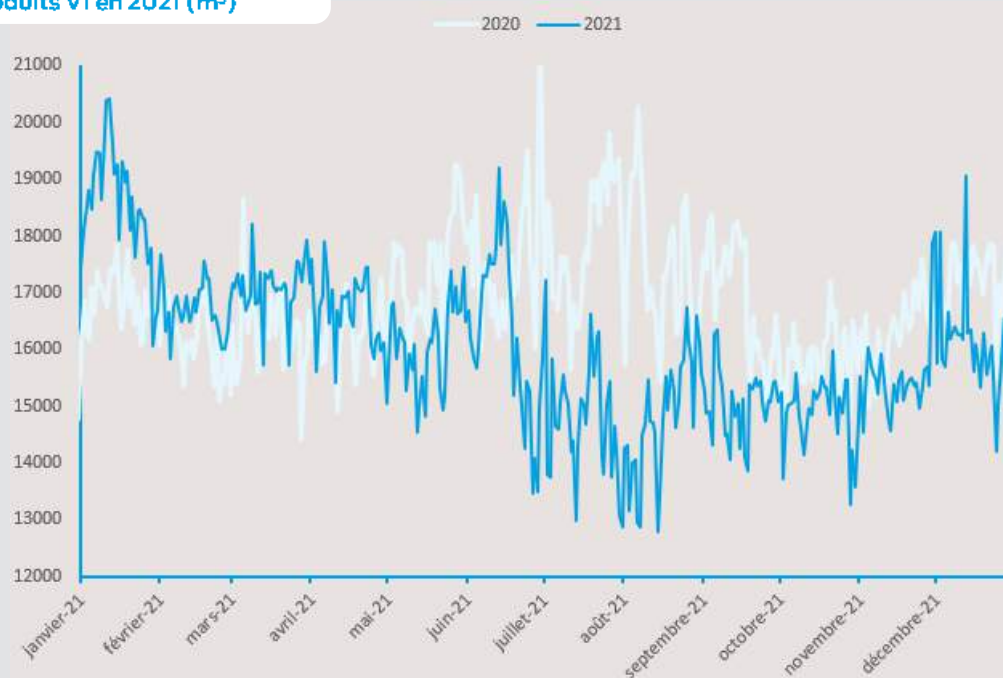
Le tableau suivant décrit les volumes produits depuis 2017 en m³.

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Usine de Mazères	6 012 226	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560	-5%
Volumes produits (V1)	6 012 226	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560	-5%

Dans le tableau suivant, figurent les volumes produits mensuellement ces 5 dernières années.

	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	NC	NC	NC	NC	573 980
Février	NC	NC	NC	NC	467 640
Mars	NC	NC	NC	NC	529 730
Avril	NC	NC	NC	NC	501 300
Mai	NC	NC	NC	NC	497 130
Juin	NC	NC	NC	NC	489 700
Juillet	NC	NC	NC	NC	461 760
Août	NC	NC	NC	NC	457 160
Septembre	NC	NC	NC	NC	451 950
Octobre	NC	NC	NC	NC	462 410
Novembre	NC	NC	NC	NC	462 390
Décembre	NC	NC	NC	NC	499 410
Total	6 012 226	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560

Evolution des volumes journaliers produits V1 en 2021 (m³)



A partir d'avril 2021, les volumes produits sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

Le jour avec la consommation la plus élevée est le 13 janvier avec une pointe à 20 410 m³/j soit 127% de la

consommation moyenne annuelle.

L'an passé, le jour de pointe a été observé le 30 juin 2020 avec un volume produit de 21 870 m³. Entre 2020 et 2021, la variation du volume de pointe est de -7%.

1.3 VOLUMES IMPORTÉS V2/ EXPORTÉS V3

Le SMEP de la région de Jurançon a acheté 56 130 m³ du 01/01/2021 au 31/12/ 2021.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces imports/ exports.

D'autre part, il a vendu 27 782 m³ sur cette même période.

Bilans des imports d'eau en m ³	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
						N/N-1
Ville de Pau	41 251	41 925	51 088	45 044	38 376	-17%
SIAEP Gave et Baise	0	0	0	19	13	-46%
SIAEP Luy et Gabas	99	0	0	19 183	4 652	-312%
SEABB Vallée de l'Ousse	1 345	0	0	0	11 585	100%
SIAEP de la Région de Lescar	0	0	0	0	0	
SMNEP Nord Est de Pau	nc	nc	nc	nc	1 354	
Syndicat de la plaine de Nay	nc	nc	nc	nc	150	
Total des imports V2	42 695	41 925	51 088	64 246	56 130	-14%

Bilans des exports d'eau en m ³	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
						N/N-1
Ville de Pau	9 348	8 826	10 320	10 486	16 769	37%
SIAEP Gave et Baise	71	5 675	0	0	1 471	100%
SIAEP Luy et Gabas	0	0	0	213	0	-100%
SEABB Vallée de l'Ousse	0	0	0	538	0	-100%
SIAEP de la Région de Lescar	91 807	14 280	0	0	9 536	100%
SMNEP Nord Est de Pau	nc	nc	nc	nc	0	
Syndicat de la plaine de Nay	nc	nc	nc	nc	6	
Total des exports V3	101 226	28 781	10 320	11 237	27 782	60%

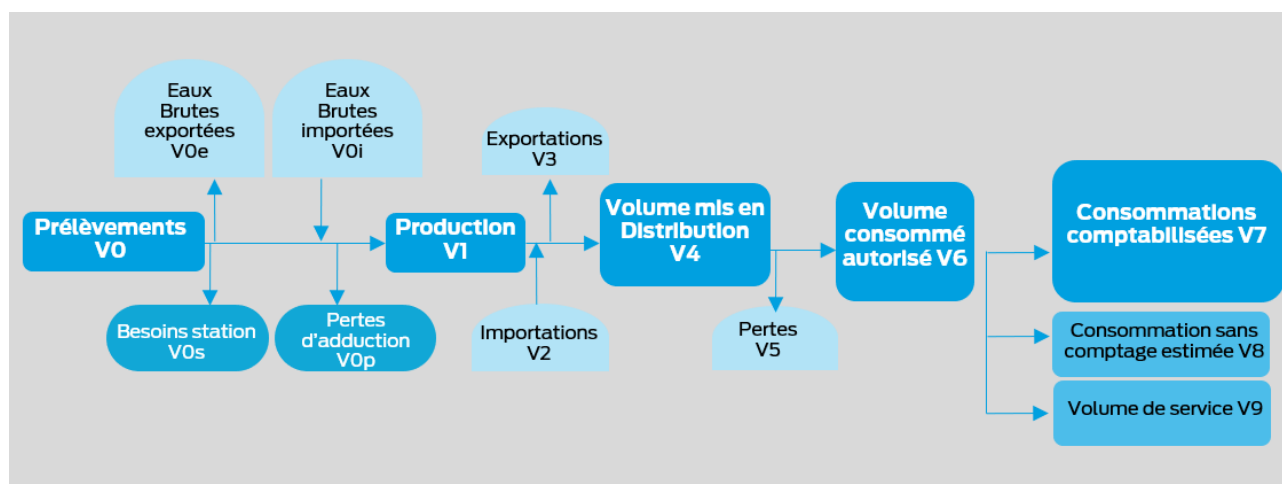
1.4 RENDEMENT DE RÉSEAU / ILP

> 1.4.1 Mode de calcul des indices

Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types de rendement sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

Le rendement primaire du réseau (rapport brut volume consommé/volume mis en distribution) est étudié plus précisément et constitue un indicateur de performance annuel du service.

Le schéma ci-dessous représente les différents volumes engagés dans les calculs de rendement :



Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types de rendement sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

$$R = (V6 + V3) / (V1 + V2) * 100$$

L'**indice Linéaire de Pertes** est lié au calcul du rendement de réseau. Il permet d'évaluer les quantités d'eaux réellement perdues et de les ramener à l'échelle du réseau d'eau potable.

$$ILP = (V4 - V6) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire des Volumes Non Comptés** intègre, en plus des fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il est rapporté au linéaire de réseau.

$$ILVNC = (V4 - V7) / \text{Longueur du réseau}$$

L'**indice Linéaire de Consommation** permet d'évaluer la conformité du rendement des réseaux par rapport au décret du 27/01/2012 sur les rendements.

$$ILC = (V6 + V3) / \text{Longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$$

> 1.4.2 Evolution des indices

Le tableau suivant permet de visualiser l'évolution du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes sur les 5 dernières années. Les données présentées entre 2017 et 2020 sont issues des rapports annuels du délégataire précédent.

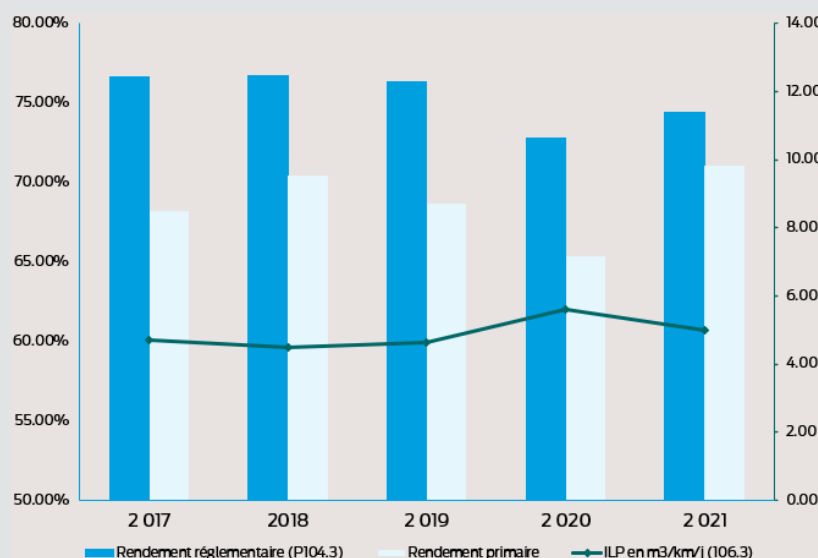
Variable	SMEP de la région de Jurançon	2017*	2018*	2019*	2020	2021
V0	Volume prélevé	NC	NC	NC	6 267 438	6 278 127
V0e	Eaux brutes exportées	NC	NC	NC	NC	
V0i	Eaux brutes importées	NC	NC	NC	NC	
V0s	Besoins station	NC	NC	NC	103 168	423 567**
V0p	Pertes d'adduction	NC	NC	NC	NC	
V1	Volume produit	6 012 226	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560
V2	Importations	42 694	42 223	50 724	64 246	56 130
V3	Exportations	101 016	28 427	10 251	11 237	27 782
V4	Volumes mis en distribution	5 953 904	5 769 381	5 906 026	6 217 279	5 882 908
V5	Pertes	1 412 844	1 349 189	1 400 225	1 693 256	1 512 921
V6	Volumes consommés autorisés	4 541 060	4 420 192	4 505 801	4 524 023	4 369 986
V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	4 061 060	4 065 192	4 054 801	4 063 023	4 178 121
	<i>Volumes facturés</i>	3 960 231	3 995 437	3 970 747	3 987 994	3 850 090
	<i>Volume dégrevé</i>	100 829	69 755	84 054	75 029	133 434
	<i>Nombre de jours entre 2 relèves</i>	NC	NC	NC	NC	348
V8	Consommations sans comptage estimée	455 000	330 000	426 000	436 000	183 549
	<i>Fuite Nid Bearnaïs</i>		175 000	271 000	281 000	129 600
	<i>Prise d'eau sur PI induspal</i>		106 000	106 000	106 000	43 800
	<i>Autres SUEZ</i>	455 000	49 000	49 000	49 000	0
	<i>Index compteur essai poteau janvier</i>	NC	NC	NC	NC	0
	<i>Index compteur essai poteau décembre</i>	NC	NC	NC	NC	0
	<i>Total volume Essai incendie</i>	NC	NC	NC	NC	0
	<i>Nbre PI/BI fin 2021</i>	NC	NC	NC	NC	1 194
	<i>Total volume PI (8.5 m³/an/unité)</i>	NC	NC	NC	NC	10 149
	<i>Fontaines et espaces verts sans compteurs</i>	NC	NC	NC	NC	0
	Nombre hydro	NC	NC	NC	NC	0
	<i>Total volume Hydro (2 m³/rot/camion)</i>	NC	NC	NC	NC	0
V9	Volume de service	25 000	25 000	25 000	25 000	8 316
	<i>Nombre analyse chlore</i>	NC	NC	NC	NC	1
	<i>Total volume analyse chlore (700 m³/an)</i>	NC	NC	NC	NC	700
	<i>Total volume pertes pour nettoyage réservoirs</i>	NC	NC	NC	NC	4 296
	<i>Purges réseau</i>	NC	NC	NC	NC	2 600
	Surpresseur	NC	NC	NC	NC	540
	Désinfection conduites suite travaux	NC	NC	NC	NC	180
L	Longueur réseau (km)	823	826	827	826	829.67
	IP 104.3 Rendement réseau = (V3 + V6) / (V1 + V2) en %	76.7%	76.7%	76.3%	72.8%	74.4%
	Rendement contractuel (Art.30)	NC	NC	NC	NC	71.2%
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 + V2 - V3) en %	68.2%	70.5%	68.7%	65.4%	71.0%
	IP 105.3 ILVNC = (V5 + V9 + V8) / L / 365 (en m³/km/j)	6.30	5.65	6.14	7.14	5.63
	IP 106.3 ILP = V5 / L / 365 (en m³/km/j)	4.70	4.47	4.64	5.61	5.00
	ILC = (V3 + V6) / L / 365 (en m³/km/j)	15.5	14.8	15.0	15.0	14.5

* De 2017 à 2019, les volumes indiqués dans ce tableau sont présentés sur la période de relève. Les volumes V0 et V1 sont donc non connus (NC) et les volumes V2 et V3 sont différents des volumes présentés précédemment (parties 1.1, 1.2 et 1.3). A partir de 2020, la méthode de calcul des indicateurs de performance est modifiée : les volumes sont présentés sur une année civile et correspondent à ceux décrits dans les paragraphes précédent.

** Les causes de l'augmentation des besoins station en 2021 sont identifiées (fuite d'une vanne isolement en DN500 et pertes en eau ponctuelles des vidanges des puits PI2 et PI3). Des actions correctives ont été apportées pour limiter les besoins stations futurs.

Le graphique suivant permet de mieux visualiser cette évolution.

Evolution de l'ILP et du rendement de réseau depuis 2017 sur le SMEP



Nous utilisons un second référentiel permettant de qualifier les réseaux en fonction de leur ILP mais également de la densité d'abonnés raccordés.

La grille de qualification est la suivante :

CLASSIFICATION DES RÉSEAUX (DENSITÉ)

RURAL	INTERMÉDIAIRE	URBAIN
D < 25	25 < D < 50	D > 50

* D étant la densité d'abonnés par km de réseau (nbre abonnés/km)

Le réseau de Jurançon est de type intermédiaire avec une densité de 39 abonnés par km.

EVALUATION DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX

	RÉSEAU RURAL	RÉSEAU INTERMÉDIAIRE	RÉSEAU URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15

L'ILP du réseau d'adduction d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon, réseau de type intermédiaire est de 5,00 m³/j/km. La qualité du réseau se situe à la limite entre acceptable et médiocre.

2 - Qualité de l'eau

2.1 LES RÉSULTATS D'ANALYSES RÉGLEMENTAIRES

> 2.1.1 Les limites et références de qualité

L'ARS a réalisé 122 analyses au cours de l'année 2021 (16 prélèvements sur les ressources, 15 sur l'eau produite et 91 sur l'eau distribuée) sur l'ensemble du réseau. Le rapport annuel 2021 de l'ARS est disponible en Annexe 2. De ces analyses, nous pouvons observer principalement:

> Une bonne qualité bactériologique tout au long de l'année 2021.

> D'un point de vue physico-chimique, la qualité est aussi jugée bonne par l'ARS sur l'année 2021.

Nous détaillons ci-après les analyses réalisées sur la ressource au niveau de la production et du réseau de distribution.

Les analyses sur la ressource

Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	16	16
Physico-chimique	16	16

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	16	16
Physico-chimique	16	16

Dépassements par rapport aux références de qualité

Sans objet

Les analyses de l'eau produite

Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	12	12
Physico-chimique	12	12

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Observations

Sans objet.

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	15	14
Physico-chimique	15	14

Dépassements par rapport aux références de qualité

La référence de qualité est dépassé le 4 mars 2021 pour le paramètre EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE.

La référence de qualité est dépassé le 12 juillet 2021 pour le paramètre BACTERIES COLIFORMES.

Observations

En 2021, nous avons étudié l'évolution de ce paramètre sur les eaux produites et les eaux distribuées au cours de l'année. Nous proposerons des solutions pour lutter contre la formation de dépôt calcaire au sein du réseau d'eau potable.

L'emplacement du point de prélèvement pour les eaux traitées est repositionné en accord avec l'ARS au plus près du refoulement en sortie du champ captant pour l'année 2022

L'échantillon du 12 juillet 2021 n'est pas représentatif de la qualité de l'eau en sortie du champ captant. En effet, il est prélevé sur un branchement présentant une faible consommation d'eau potable (cimetière) et donc un temps de séjour élevé de l'eau dans ce branchement communal. Ce phénomène annule l'effet rémanent de la chloration et favorise la prolifération de bactéries.

Les analyses de l'eau distribuée

Conformité par rapport aux limites de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	121	121
Physico-chimique	122	122

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	121	118
Physico-chimique	122	122

Dépassements par rapport aux références de qualité

Des dépassements des références de qualité sont observés le 31 mai, ainsi que les 22 et 29 septembre 2021. Le paramètre en dépassement est BACTERIES COLIFORMES.

Lors des contre-analyses, nous relevons l'absence de bactéries coliformes et la présence de chlore libre témoin d'une désinfection active de l'eau distribuée

2.2 LES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLES

Les analyses sur l'eau produite

Des mesures d'autocontrôle des paramètres principaux sont réalisées ponctuellement par les agents de la société AGUR sur l'usine de production mais aussi sur le réseau de distribution.

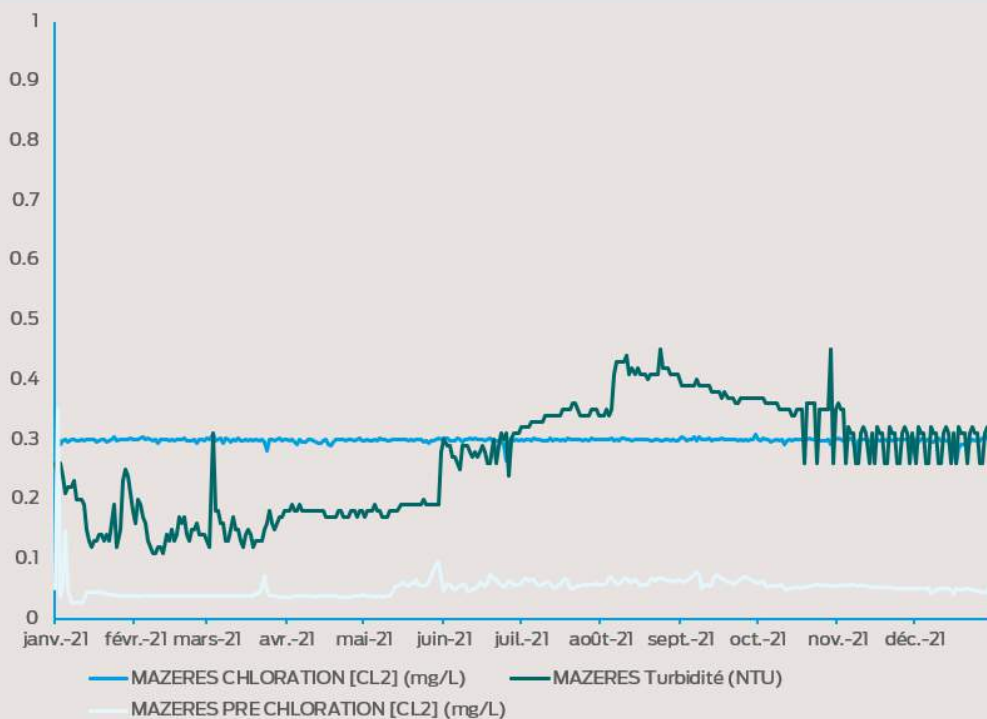
Agur réalise les analyses d'autocontrôle suivantes :

- > Conductivité
- > Turbidité
- > pH
- > Chlore

Ces analyses permettent de vérifier le bon fonctionnement de la station de production et la qualité de l'eau distribuée.

A ce jour, des analyseurs mesurent en continu la qualité de l'eau mise en distribution par l'usine de Mazères (turbidité et chlore). Les données sont enregistrées par le superviseur central. Les données temps réel sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet (site internet).

Les enregistrements 2021 sont présentés sur le graphe ci-dessous :



Les analyses sur la ressource

Dans le cadre du suivi de la ressource, des prélèvements sont effectués 5 fois par an par les agents de la société Agur sur les puits P16/11/18/9/8, et sont analysés par un laboratoire indépendant.

La surveillance porte sur 311 paramètres par points de prélèvements, comprenant la Bactériologie, le Carbone Organique Total, la turbidité, les paramètres azotés, les HAP et les familles de produits phytosanitaires suivantes :

- > Azole
- > Triazine
- > Urée
- > Métalochlore et Métabolite
- > Perfluoré
- > Phtalate
- > Organoétain
- > Tolytriazole
- > Métaldéhyde
- > AMPA Glyphosate

La qualité bactériologique de la ressource s'apparente à de l'eau potable. La présence ponctuelle de turbidité et de carbone organique notamment sur le puits P9 est liée à sa signature géochimique (influence du Gave de Pau).

Il apparait une récurrence (notamment sur le puits P18) dans la présence d'Atrazine et dérivés malgré une interdiction d'utilisation de ces herbicides de Maïsculture depuis 2003.

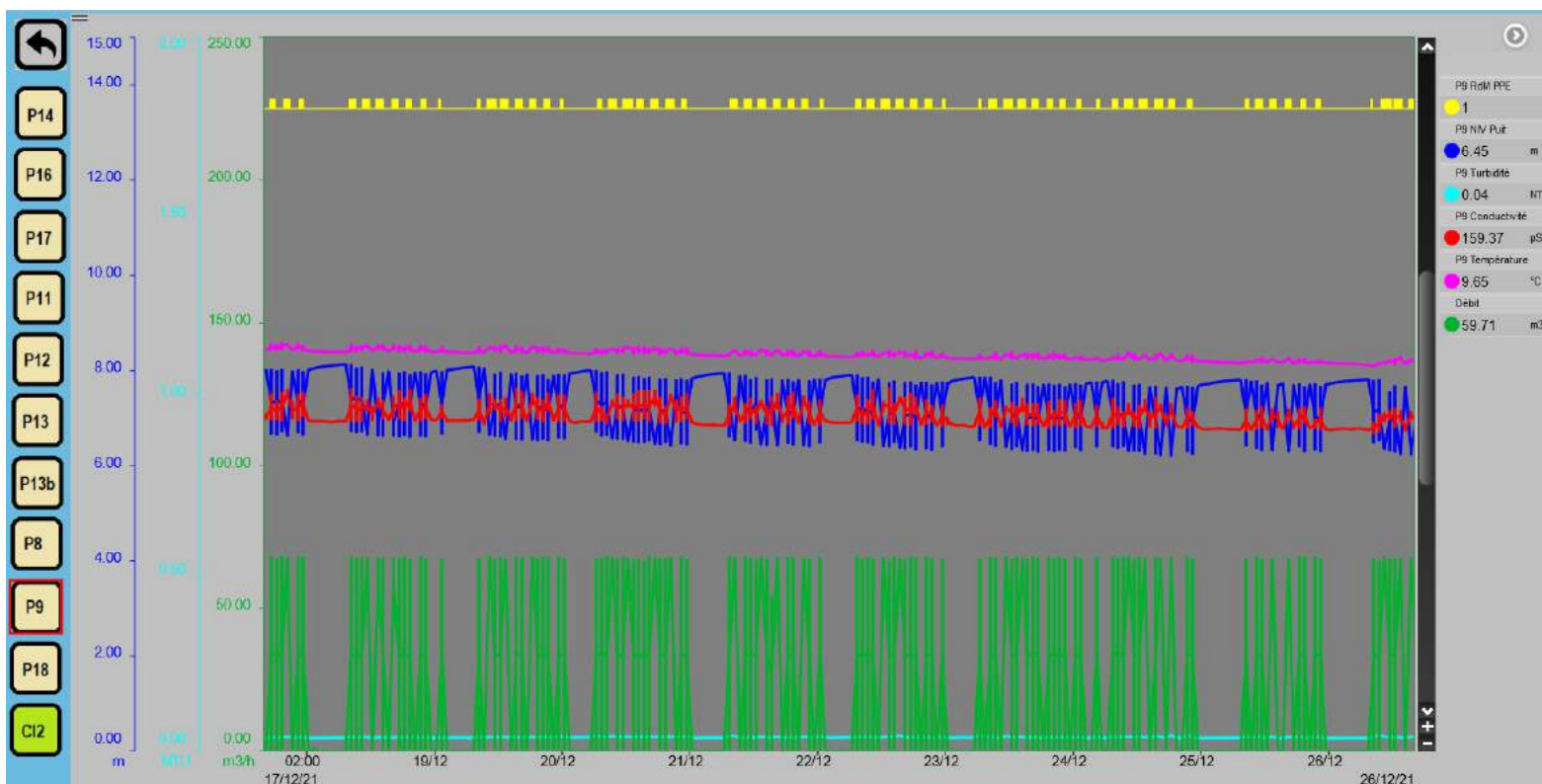
L'herbicide de substitution, à savoir les dérivés du métolachlore apparaissent eux aussi régulièrement.

Un contrôle permanent de la ressource (chaque puits) est assuré 24/24 par des sondes et des analyseurs sur les paramètres suivants : niveau de la nappe, température, conductivité, turbidité.

Ces contrôles permettent de suivre l'évolution de la qualité de la ressource et la bonne désinfection de l'eau avant distribution.

Les données sont enregistrées par le superviseur central. Les données en temps réel sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet.

Les résultats analytiques de 2021 sont résumés en Annexe



2.3 SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'EAU (LIMITES DE QUALITÉ)

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	2021
Taux de conformité microbiologique	100 %
Nombre de prélèvements conformes	121
Nombre de prélèvements non conformes	121
Nombre total de prélèvements	121

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUE	2021
Taux de conformité physico-chimique	100 %
Nombre de prélèvements conformes	122
Nombre de prélèvements non conformes	122
Nombre total de prélèvements	122

3 - Energie / Réactifs

3.1 ENERGIE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des consommations énergétiques facturées :

Energie relevée facturée (Ressources / Production) en kWh	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
MAZÈRES II P6 P8 P9 P18	447 116	369 774	506 937	485 604	507 577	4%
MAZÈRES III P11 P12	721 177	910 474	957 343	1 064 556	1 005 465	-6%
MAZÈRES IV P13 P13BIS	178 681	279 836	294 149	382 892	272 283	-41%
MEILLON P16 ET STATION D'ALERTE	342 392	8 691	10 833	5 140	151 550	97%
MEILLON P17	555 919	549 632	433 542	408 507	385 836	-6%
RONTIGNON P14	585 480	522 663	556 065	568 463	539 621	-5%
Sous total	2 830 765	2 641 070	2 758 869	2 915 162	2 862 332	-2%

Energie relevée facturée (Réservoirs / Surpresseurs/ Comptage) en kWh	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Comptage Picou Henri IV	nc	nc	nc	nc	869	nc
Réservoir Bastarousse	1 892	3 901	2 781	1 043	3 959	74%
Réservoir Mirassou	8 026	97	140	107	4 217	97%
Réservoir Morlaàs Haute vue	911	664	599	613	715	14%
Réservoir Nid Béarnais	5 292	276	263	1 062	1 718	38%
Surpresseur Carrazé	4 985	540	789	636	4 887	87%
Surpresseur Morlaàs Haute Vue	27 890	27 401	26 852	29 532	26 553	-11%
Sous total	48 996	32 879	31 424	32 993	42 918	23%

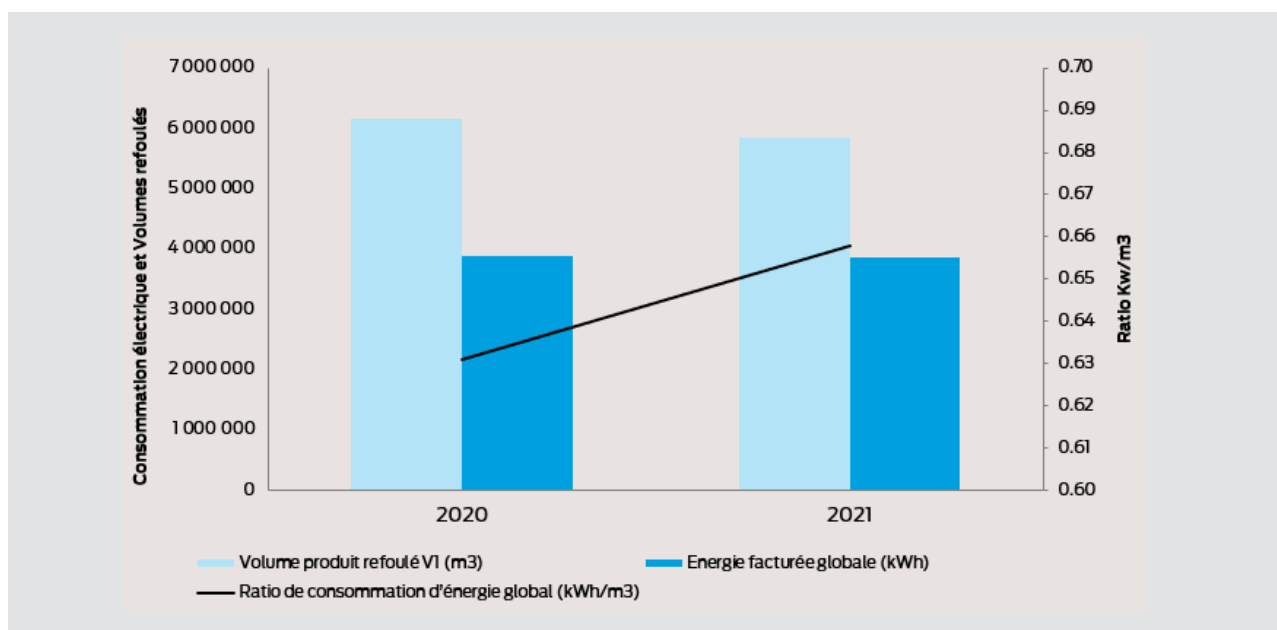
Energie relevée facturée (Stations de reprise) en kWh	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Station de reprise Alliou	4 614	9 655	3 889	622	957	35%
Station de reprise Berlanne	152 549	166 146	175 122	208 071	164 675	-26%
Station de reprise Carrérot	9 079	5 956	10 228	7 808	7 945	2%
Station de reprise Laforgue	6 725	7 229	4 988	6 610	12 322	46%
Station de reprise Lanot	23 764	12 349	15 909	16 484	18 476	11%
Station de reprise Narcastet	336 989	311 653	295 260	340 488	362 667	6%
Station de reprise Pindats	50 936	55 416	58 771	59 591	63 222	6%
Station de reprise Riant	298 302	283 768	279 726	302 092	299 357	-1%
Sous total	882 958	852 172	843 893	941 766	929 621	-1%

TOTAL GENERAL	3 762 719	3 526 121	3 634 186	3 889 921	3 834 871	-1%
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------

Les Ratios de consommation énergétique sont présentés dans le tableau suivant :

ENERGIE RELEVÉE FACTURÉE	2020	2021	N/N-1
Energie facturée globale (kWh)	3 889 921	3 834 871	-1%
Energie facturée champ captant (kWh)	2 915 162	2 862 332	-2%
Volume produit refoulé V1 (m3)	6 164 270	5 854 560	-5%
Ratio de consommation spécifique au champ captant (Wh/m3)	0.47	0.49	3%
Ratio de consommation d'énergie global (kWh/m3)	0.63	0.66	4%
Ratio de consommation par abonné (kWh/an/ab ^o)	Nc	118.3	Nc

La consommation électrique (kWh) pris en compte est la consommation annuelle de l'ensemble des ouvrages du service. Puis le volume V1 (m3) est le volume d'eau produit par l'usine de production.



L'énergie consommée par le service d'eau potable provient de sources d'énergies renouvelables (énergie solaire et éolienne).

3.2 RÉACTIFS

> La consommation de réactifs

Vous trouverez ci-dessous des tableaux récapitulatif des réactifs et sous-produits de traitement (les chiffres affichés sont en kg).

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
CHLORE GAZEUX	nc	nc	nc	nc	1 421	nc

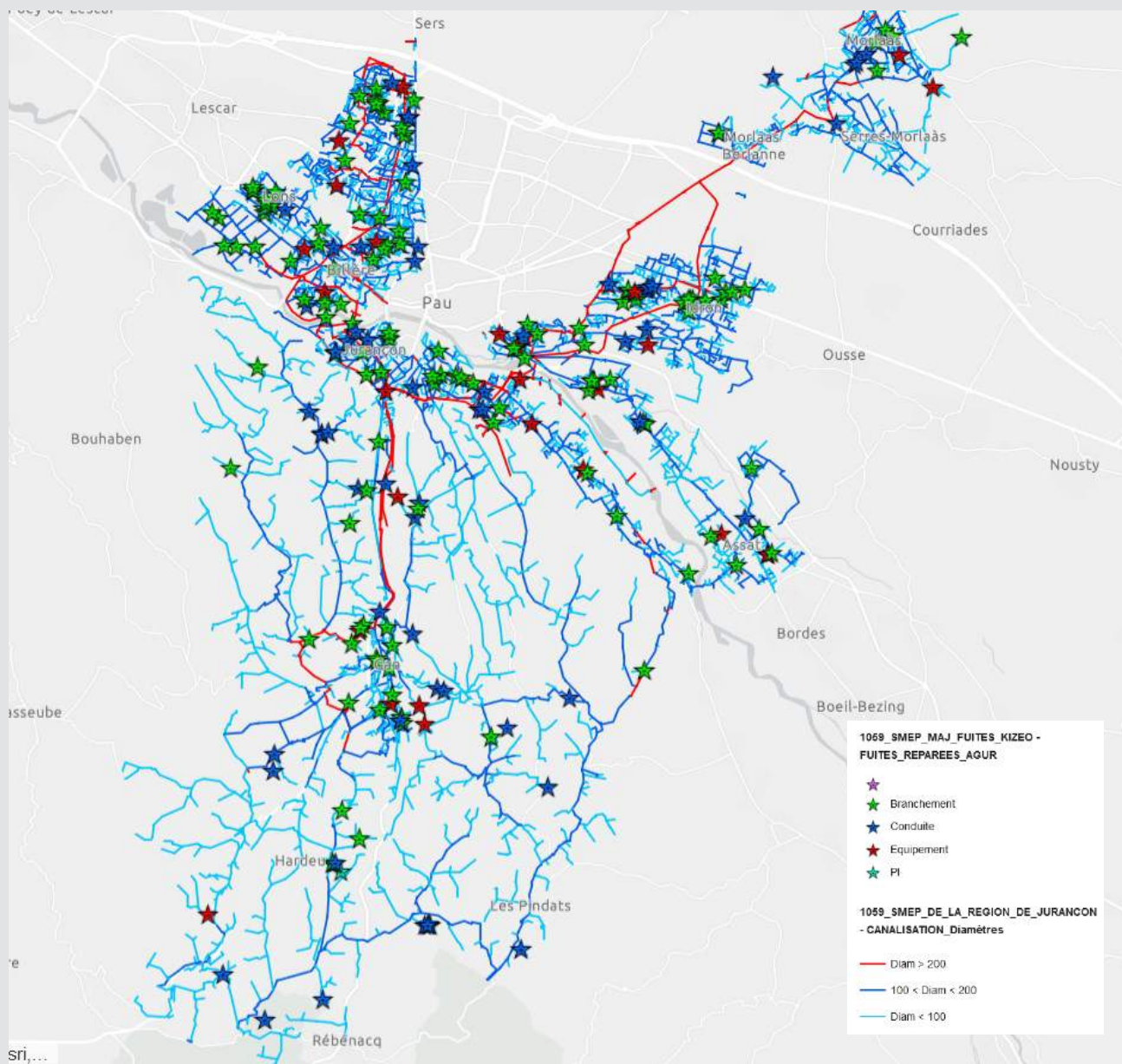
4 - Interventions d'exploitation

4.1 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Les fuites

En 2021, nous avons réparé 254 fuites répertoriées sur la carte ci-dessous :

Fuites réparées	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Fuites réseau	74	87	80	-9%
Fuites branchement	137	132	143	8%
Fuites équipement	nc	nc	31	
TOTAL FUITES	211	219	254	14%



Taux d'interruptions non programmées du service

Le calcul du taux d'interruptions non programmées du service (indicateur P151.1) se fait par le biais des casses réseau du service qui ont généré des interruptions. Nous vous présentons ci-après les modalités de calcul sur la globalité du service.

	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
P151.1	0.03	0	2.47	100%

4.2 NETTOYAGE RÉSERVOIRS

Le nettoyage et la désinfection annuels des réservoirs sont obligatoires.

Communes	Sites	Volume m3	Nettoyage
Gan	Sabalot	50	02/11/2021
Jurancon	Clos Touzet	60	15/06/2021
Assat	Laforgue Pompage	100	17/06/2021
Assat	Laforgue	100	25/06/2021
Gan	Alliou	100	01/07/2021
Gan	Miqueu	100	01/07/2021
Gelos	Taillefer	100	02/07/2021
Morlaas	Morlaas achat d'eau Haut Service	100	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR
Morlaas	Morlaas Berlanne reprise	100	23/06/2021
Gan	Bastarousse	125	17/06/2021
Gan	Riant	125	18/06/2021
Gelos	Carrérot	125	24/06/2021
Gan	Riant	275	17/06/2021
Gan	Mirassou	200	01/07/2021
Morlaas	Morlaas Surpresseur Nord	200	25/06/2021
Morlaas	Morlaas Surpresseur Sud	200	A FAIRE APRES TRAVAUX PAR RAPPORT A LA GARANTIE DECENNALE
Gan	Lanot	250	16/06/2021
Gan	Bastarousse	275	16/06/2021
Bosdarros	Batgusère D	300	17/06/2021
Bosdarros	Batgusère G	300	16/06/2021
Bosdarros	Pindats	300	24/06/2021
Gan	Lebe	300	30/06/2021
Morlaas	Morlaas Bas Service D	300	02/11/2021
Morlaas	Morlaas Bas Service G	300	02/12/2021
Narcastet	Narcastet	300	18/06/2021
Mazères Lezons	Aguillon D	400	30/06/2021
Mazères Lezons	Aguillon G	400	01/07/2021
Jurancon	Le Loulié D	1500	30/11/2021
Jurancon	Le Loulié G	1500	02/12/2021
Jurancon	Nid Bearnais 1	1500	15/06/2021
Jurancon	Nid Bearnais 2	1500	16/06/2021
Mazères Lezons	Mazères 3000 A	3000	03/12/2021
Mazères Lezons	Mazères 3000 B	3000	02/11/2021

4.3 ENTRETIEN DIVERS

Organes de réduction de pression

Nous avons également procédé à la maintenance préventive des stabilisateurs de pression lors de la première phase de diagnostic. Nous avons recensés 147 stabilisateurs de pression sur les existants sur la base de donnée SIG. Le résultat de ce travail nous oriente sur l'entretien à réaliser sur le parc en 2022 :

Etat	Nombre d'appareils de régulation	%
Neuf	22	15%
Correct	72	49%
A régler	5	3%
Inaccessible	13	9%
A renouveler	35	24%
Total	147	100%

Sectorisation

En 2021, nous avons travaillé sur les vannes principales afin de fiabiliser la sectorisation. Nous avons nettoyé leur accès et vérifié leur bon fonctionnement et leur étanchéité.

Le parc de compteur de sectorisation a fait l'objet d'une maintenance préventive en plus du renouvellement d'une partie des équipements défectueux.

Site	Installation	Type équipement	Equipement
Maintenance préventive			
Compteurs de sectorisation	CS Beaumont	Mesure de Débit	Batterie Mag800
	CS interco Vignau	Télégestion	Batterie LS42
	CS Meillon Assat	Télégestion	Batterie LS42
	CS interco Clément Ader	Mesure de Débit	Débitmètre SIEMENS Fmag 8000 DN100, manchette et afficheur
	CS Picou	Mesure de Débit	Recâblage, afficheur déporté
	CS Batgusère bourg	Mesure de Débit	Débitmètre SIEMENS Fmag 8000 DN100, manchette et afficheur
	CS Loubanguï	Mesure de Débit	Batterie débitmètre SIEMENS Fmag 8000
	CA Cap Ecologia	Mesure de Débit	Batterie débitmètre SIEMENS Fmag 8000
	CS Bénacq	Mesure de Débit	Batterie Mag800
	CS Direct Golf	Télégestion	Batterie LS42
	CS Bagnel	Télégestion	Batterie
	CS Gan bourg	Télégestion	Batterie
	CS Passerelle Golf	Télégestion	Batterie LS42
	CS Jardin de Billère	Télégestion	Batterie LS42
	CS Gensemin	Télégestion	Batterie LS42
CS Tio Pepe	Mesure de Débit	Batterie Mag800	

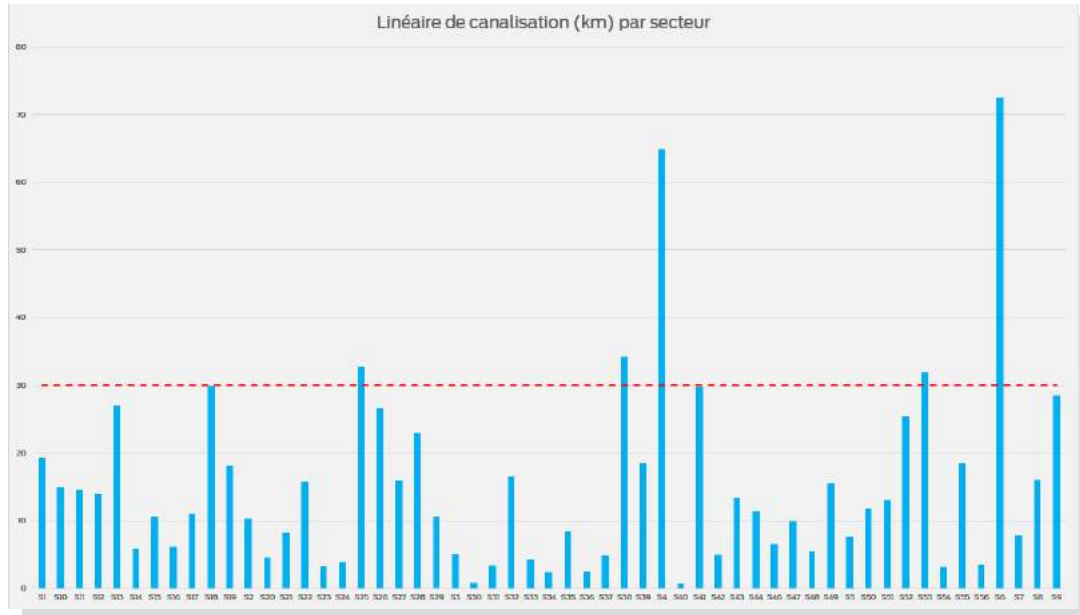
4.4 RECHERCHES DE FUITES

L'activité recherche de fuite fait l'objet d'un rapport spécifique « Programme de recherche de fuites 2021 » disponible en Annexe 5.

5 - Analyse de la sectorisation

La majorité des 55 secteurs sont correctement dimensionnés. Globalement, la valeur seuil de 30 km de

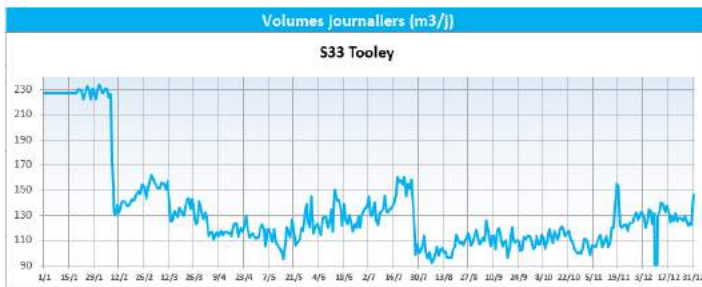
canalisations par secteur est respectée à l'exception des secteurs suivants : S6, S4, S38, S25 et S53.



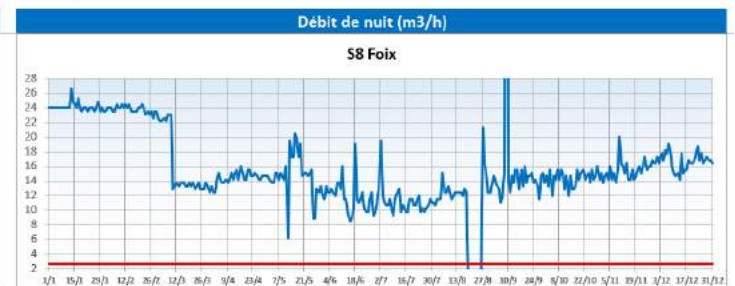
La sectorisation permet une meilleure appréhension du débit de fuite. Les résultats des calculs des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sont présentés à la collectivité lors des réunions mensuelles.

Les courbes ci-dessous présentent les résultats du secteur S33 Tooley.

Sectorisation du SMEP Juraçon - BOUERNER

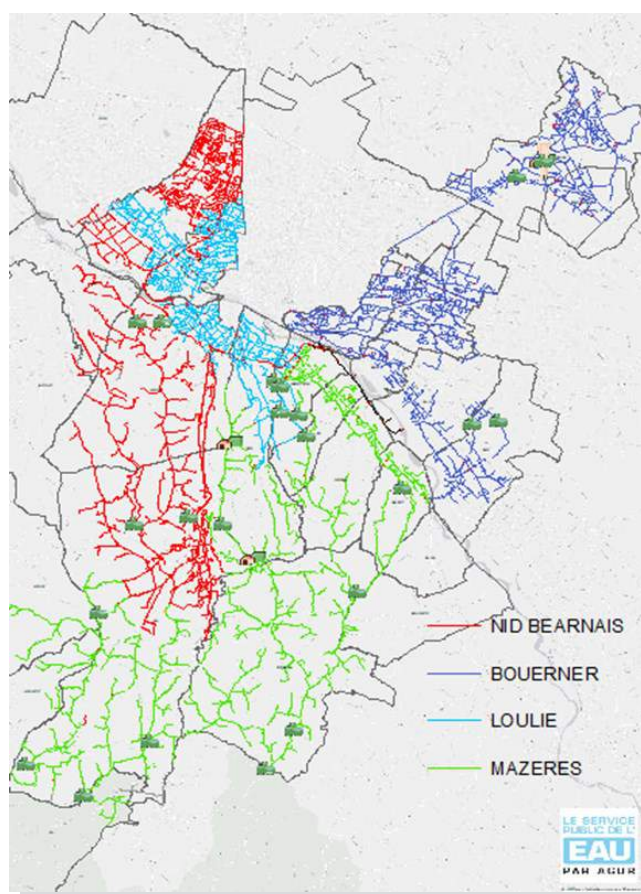


Sectorisation du SMEP Juraçon - LOULIE



Les équipes d'AGUR réalisent une analyse mensuelle des débits de nuit par compteur et par secteur pour cibler les secteurs prioritaire pour les recherches de fuites à venir.

Les figures ci-dessous présentent les résultats à mai 2021 pour le service de Mazères (en vert). Les secteurs prioritaires pour juin 2021 sont : S1 Alliou et S18 Picou.



MAZERE			215.3	31.2	26.2	35.9	-10.2	4.849015231
Secteur	Nom	Equation	Linéaire (km)	Qn m-1 (m3/h)	Qn (m3/h)	n objectif (m3/)	DELTA Q	ILVNC (m3/km/j)
34	RESERVOIRS MAZERES	= M00A - M00R - M02	2.3		0.38		-0.38	0
31	HENRY 4	= M02 - M03	3.4		1	0.56	0.44	7.1
18	PICOU	= M03 - M04 + B13A - B13R	29.9		9	4.98	4.02	7.2
21	POMPAGE NARCASTET	= M05 - M06A + M06D	8.2	0	0	1.37	-1.37	0
1	BATGUSERE BOURG	= M10 - M11 - M12 - M16 - M22A + M22R	19.2	?	3.2	3.2	-3.2	0
39	HAMEAU DE RONTIGNON	= M11	18.4	3.2	2	3.07	-1.07	2.6
50	ALLIOU BELLEGARDE	= M12 - M13 - M14	11.6	2	2	1.93	0.07	4.1
51	ALLIOU	= M14 - M15	13.2	5.6	5.6	2.19	3.41	10.2
30	SURPRESSEUR CARRAZE	= M15	0.8	0.2	0.2	0.13	0.07	6.4
40	ALLIOU SURPRESSE	0	0.6	0	0	0.1	-0.1	0
48	BOSDARROS BENACQ	= M16	5.4	0.8	0.4	0.9	-0.5	1.8
2	BATGUSERE PINDATS	= M20 - M21	10.3	0.6	0	1.72	-1.72	0
42	MALAGANE PINDATS	= M21 + M22A - M22R - M23	4.9	0.4	0.42	0.82	-0.4	2
36	PINDATS	= M24 - M26	2.5	incohérent	incohérent			
19	LEBE	= M26 - M30 - M40	18.1	3.6	0	3.02	-3.02	0
22	QUARTIER LARROUY	= M30 - M31	15.6	0				
47	LAROUY MIQUEU	= M31 - M32	9.8	0	M31 HS			
22 + 47		= M30 - M32	25.5	4.8	4.75	4.24	0.51	0.51
37	MIQUEU	= M32	4.8	0	0	0.79	-0.79	0
15	LANOT	= M40 - M41A + M41D	10.6	0	0	1.77	-1.77	0
56	QUARTIER OSSAU	= M42	3.5	0	0	0.58	-0.58	0
46	MIRASSOU	= M41A - M41D - M42 - M43	6.4	FAUX	FAUX	1.07	-1.07	0
27	SABALOT	= M43	15.9	0.8	0.8	2.65	-1.85	1.2

Le calcul des indicateurs de sectorisation est réalisé à partir des données issues des compteurs de sectorisation télégrés. Certains sites ne sont pas équipés d'appareil de mesure comme le réservoir de Loulié. Le niveau du réservoir nous permet alors d'estimer les débits transitant. Cette estimation reste peu satisfaisante notamment pour estimer le débit de nuit.

Pour améliorer notre analyse de la performance du réseau, nous avons intégré de nouveaux indicateurs fin 2021 (pression moyenne par secteur, consommation énergétique des fuites).

6 - Renouvellement contractuel

En 2021, dans le cadre des opérations liées au renouvellement des équipements sur le service, nous avons procédé aux travaux suivants:

Site	Installation	Type équipement	Equipement
Renouvellement programmé			
Champ captant	Forage P8	Mesure conductivité	Passerelle électronique HACH
		Mesure de niveau	Sonde piézométrique HITEC
	Forage P9	Télégestion	Carte de communication SOFREL
	Forage P12	Télégestion	Carte analogique SOFREL
	Forage P14	Pompage	Pompe 200 m ³ /h KSB
		Mesure de Débit	Débitmètre électromagnétique SIEMENS
		Mesure précipitations	Pluviomètre
Forage P16	Pompage	Pompe mise en stock KSB	
Réservoirs	Batguzère	Mesure de Débit	Débitmètre électromagnétique ABB
Reprises	Morlaas Berlanne	Pompage	Pompes mise en stock KSB
Compteurs de sectorisation	CS Larrouy Miqueu	Mesure de Débit	Tête électronique de débitmètre SIEMENS Fmag 8000, afficheur et câble de liaison
	CS Pont d'Assat	Télégestion	Télétransmetteur LS42 SOFREL
	Interconnexion Erckman Chatrian	Mesure de Débit vente	Débitmètre électromagnétique en Stock SIEMENS
	Gros consommateur Fromagerie des Chaumes	Télégestion	Télétransmetteur LS SOFREL
Renouvellement hors plan			
Champ captant	Forage p8	Antibélier	Peinture
	Feeder	Mazères II vanne isolement amont débitmètre général	Vanne diamètre 500
	Forage P12	Tête de puits	Cheminée de ventilation
Réservoirs	Mirassou	Tuyauterie	Manchette Inox
	Sabalot	Chaudronnerie	Potelet + Chaîne
	Semi Morlaas	Mesure de Débit	Débitmètre ABB
	Batguzère	Mesure de Débit	Batterie SIEMENS FMag 8000
Reprises	Reprise Morlaas Berlanne	Mesure de Débit	Débitmètre refoulement
		Mesure de niveau	Asservissement niveau et stab d'entrée
	Narcastet	Chaudronnerie	Plaque inox murale
	Carrérot	Télégestion	Tête émettrice
Renouvellement réseau			
Réseau	Branchement	Conduite	68
	Vanne	Equipement réseau	2
	Ventouse	Equipement réseau	1
	Vidange	Equipement réseau	2

7 - Travaux divers

7.1 PAR LE DÉLÉGATAIRE

Investissement contractuels

Les travaux d'investissement contractuel réalisés en 2021 sont présentés ci-dessous :

- Pose de variateurs de vitesse sur 5 sites :

En 2021, les sites suivants sont équipés : Surpresseur de Carrérot (15 kW); Reprise de Lanot (5,5kW) ; Pompage de Narcastet (75 kW) ; Surpresseur de Riant (50 kW) ; Reprise de Pindats (7,5 kW)

Les variateurs de vitesse optimisent le fonctionnement hydraulique en limitant l'usure des pompes et les coups de bélier sur le linéaire de réseau aval . De plus, ils diminuent la consommation énergétique des ouvrages équipés.

- 20 prélocalisateurs de fuite mobile FAST

L'utilisation de ces appareils en recherche de fuite est détaillé en Annexe.

- 1800 compteurs équipé de la radiorelevé

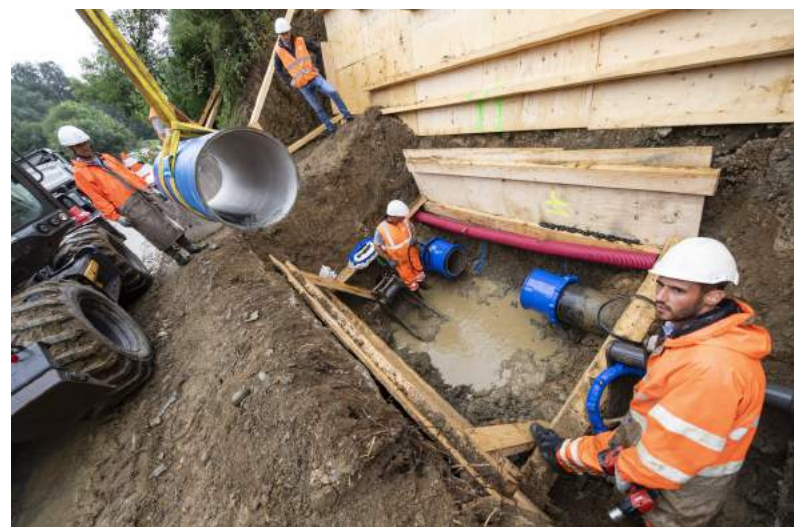
Travaux significatifs

Les travaux significatifs réalisés en 2021, sont présentés ci-dessous :

- Intervention en urgence sur le secteur sud du syndicat (hauts de GAN) au mois d'avril pour traiter des problématiques importantes de bouchons calcaire (création de by-pass, pose de vidange et ventouse, acidification des zones touchées).
- Suite aux pluies exceptionnelles du 10 /12/2021, un glissement de terrain a emporté une canalisation sur la commune de BOSDARROS . Les équipes AGUR se sont mobilisées tout un week end afin de rétablir l'alimentation en eau par des canalisations aériennes.
- Lors de la crue du gave du 10/12/2021, le champ captant a été en partie touché, nécessitant un fonctionnement modifié voire dégradé des pompages le temps de l'épisode.
- Réparation de fuites sur les conduites en DN400 alimentées par le NID BEARNAIS (photo ci-contre).
- Des essais en situation réelle du fonctionnement des interconnexions avec la ville de PAU dites DIDIER DAURRAT et PISSARD SANTARELLI ont eu lieu sur une durée de plusieurs jours. Ces tests ont nécessité des modifications de l'alimentation de certaines communes du syndicat dont MORLAAS, qui a été alimenté par les interconnexions de secours existantes avec les syndicats voisins



Variateurs de vitesse (SUPRESSEUR DE RIANT)



Réparation de fuite DN400 (MAZÈRES LEZON)

En complément des travaux de maintenance et de renouvellement, les travaux suivants ont été réalisés :

	NOMBRE RÉALISÉ
Pose de branchements neufs	192
Modification branchements	0
Pose de compteurs	46

Site	Installation	Type équipement	Équipement	
Travaux divers				
Champ captant	Piézomètre	Au droit de P11	Sécurisation Tête de Piézomètre	
	MAZÈRES I	Périmètre	Remise à niveau géotextile + 31/5 + graveline	
	Forage P11		Chaudronnerie	Traversée étanche plaque Inox
			Mesure de niveau	Sonde piézométrique HITEC
			Mesure de niveau	Séparateur galvanique
			Mesure Qualité	Télétransmetteur SC200 HACH
			Mesure Qualité	Module Network de communication HACH
	Forage P13		Chaudronnerie	Traversée étanche plaque Inox
			Mesure de niveau	Séparateur galvanique
			Mesure Qualité	Module Network de communication HACH
	Forage P16		Chaudronnerie	Traversée étanche plaque Inox
			Mesure de niveau	Sonde piézométrique HITEC
			Mesure Qualité	Module Network de communication HACH
	Forage P18		Chaudronnerie	Traversée étanche plaque Inox
			Mesure de niveau	Séparateur galvanique
	Forage P8		Chaudronnerie	Traversée étanche plaque Inox
			Mesure de niveau	Séparateur galvanique
			Mesure Qualité	Télétransmetteur SC1000 HACH
	Forage P9		Chaudronnerie	Traversée étanche plaque Inox
			Mesure de niveau	Séparateur galvanique
Mesure Qualité			Déplacement du télétransmetteur SC200 P8 à P9	
Mesure Qualité			Module Network de communication HACH	

« Afin de prévenir les risques d'endommagement des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques, les travaux projetés à proximité doivent être déclarés aux exploitants de ces réseaux. Après avoir interrogé le téléservice "réseaux et canalisation" qui recense les opérateurs, le maître d'ouvrage: Personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés et l'exécutant des travaux déclarent leur projet de travaux aux exploitants concernés. Ces opérations s'effectuent avant de lancer le dossier de consultation des entreprises. » [entreprendre.service-public.fr]

En 2021, AGUR a répondu à **2 123 demandes de Déclarations de Travaux, Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux et Avis de Travaux Urgents** situés sur les communes adhérentes au SMEP de la région de Juranson et communes limitrophes.

7.2 À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

Conformément aux données récupérées dans les rapports délégataires et RPQS précédents, nous sommes en mesure d'établir les taux moyens de renouvellement de canalisations sur les 5 dernières années :

Linéaire renouvelé en ml	2017	2018	2019	2020	2021*
ARESSY (64041)					83
BILLERE (64129)					830
BIZANOS (64132)					1 004
IDRON (64269)					342
JURANCON (64284)					5 396
LONS (64348)					838
MORLAAS (64405)					110
TOTAL	14628	7190	8338	6251	8 604
Taux moyen de renouvellement	1,78 %	0,87 %	1,01 %	0,76 %	1,09%

* Les taux de renouvellement sont calculés avec le patrimoine connu à ce jour. Les plans de récolements non remis n'étant pas intégrés, ce taux peut être sous estimé.

8 - Détail des travaux sur le réseau

8.1 OUVRAGES MIS EN SERVICE

Le tableau ci-dessous présente les canalisations mises en service en 2021* dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :

Commune	Adresse	Linéaire (m)
ARESSY (64041)	RUE DU LAGOIN VC n7	83
	AVENUE BEZIOU	352
BILLERE (64129)	AVENUE DU CHATEAU D'ESTE	0
	AVENUE LALANNE	477
BIZANOS (64132)	PLACE JOFFRE	116
	RUE ALBERT 1ER	400
	RUE ALBERT VIER	22
	RUE DE VERDUN	2
	RUE GEORGES CLEMENCEAU	1
	RUE PASTEUR	160
	RUE VERDUN	412
IDRON (64269)	RUE DU LANOT	342
JURANCON (64284)	ALLEE DES BOUVREUILS	141
	AVENUE HENRI 4	59
	CHEMIN HENRI 4	18
	CHEMIN SOUBACQ	12
	CHEMIN VIGNAU	1 242
	RUE HENRI 4	205
	SOUBACQ	181
LONS (64348)	RUE ROMAIN TRESSARIEU	644
	FEUILLAGE	93
	IMPASSE DES ECOLES	62
	RUE DE LA MAIRIE	287
MORLAAS (64405)	RUE DU FEUILLAGE	397
	CHEMIN DES CHENES	18
	RUE DE LA FONTAINE	110
TOTAL		5 837

* Les canalisations du chantier de SOUBACQ à Jurançon posées en 2021 et mises en attente ne sont pas comptabilisées (2 924m).

Le tableau ci-contre présente les canalisations mises en service en 2021 dans le cadre de travaux d'extension du réseau d'eau potable :

Commune	Adresse	Linéaire (m)
ARESSY (64041)	CHEMIN DU BROUILH	55
GAN (64230)	ROUTE DE NAY RD24	52
IDRON (64269)	ALLEE DES CHARMES	133
	LOT VIGNAU	189
MEILLON (64376)	CHEMIN DE MORLAAS	85
MORLAAS (64405)	AVENUE DES ECOLES	104
TOTAL		619

8.2 LINÉAIRES ABANDONNÉS

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de canalisations mises hors service en 2021.

Commune	Adresse	Linéaire (m)
BILLERE (64129)	AVENUE BEZIOU	359
	AVENUE DE LA RESISTANCE	417
	AVENUE DE LONS	78
	AVENUE LALANNE	3
	RUE BEAU REGARD	163
	RUE BEAUREGARD	82
	RUE BEAUSEJOUR	1
	RUE DU FRONTON	268
BIZANOS (64132)	RUE GOIS	81
IDRON (64269)	RUE PASTEUR	110
	IMPASSE DE LA CHATAIGNERAIE	9
JURANCON (64284)	RUE DU LANOT	365
	ALLEE DES BOUVREUILS	144
	CHEMIN VIGNAU	1 927
LONS (64348)	RUE ROMAIN TRESSARIEU	644
	RUE DE LA MAIRIE	259
	RUE DES ECOLES	22
	RUE DU FEUILLAGE	492
MORLAAS (64405)	RUE DU SOUVENIR	8
	RUE DE LA FONTAINE	110
TOTAL		5 542



GESTION ABONNÉS

1. Les branchements
2. Les abonnements
3. Les volumes factures
4. Paiement des factures
5. Réclamations abonnés

1 - Les branchements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des branchements sur les communes adhérentes au SMEP de la région de Jurançon :

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	31 653	32 046	32 631	33 051	34 080	3%
Nombre total de branchement en service		30 450	30 938	31 380	32 417	3%
Nombre de branchements non en service	31 653	1 596	1 693	1 671	1 663	-0.5%

2 - Les abonnements

ETAT DES LIEUX GLOBAL

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des abonnés sur les communes adhérentes au SMEP de la région de Jurançon :

DONNÉES SUR LES ABONNÉS	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nombre total d'usagers	31 653	32 046	32 651	33 051	32 417	-2%
Nombre d'usagers domestiques	31 653	31 980	32 585	32 987	32 035	-3%
Nombre d'usagers communaux	nc	nc	nc	nc	359	
Nombre de gros consommateurs					23	
Autres abonnements	nc	66	66	64	0	

3 - Les volumes facturés

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'état et d'organismes publics.

Les volumes consommés sont relevés aux mois de décembre et avril.

Il est facturé sur la période de relève :

> Janvier 2021: Facturation de l'abonnement du premier semestre 2021. Facturation des consommations du second semestre de l'année n-1.

> Juillet 2021: Facturation de l'abonnement du second semestre 2021. Facturation des consommations estimées du 1^{er} semestre écoulé.

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m ³)	3 996 299	3 948 760	3 974 852	4 244 111	3 983 524	-7%
Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m ³)	nc	nc	3 729 106	4 028 466	3 733 620	-8%
Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m ³)	nc	120 861	161 692	140 616	116 470	-21%
Volume consommé non facturé (dégrèvement, eau de service,	nc	nc	84 054	75 029	133 434	44%

Les usagers domestiques comprennent les gros consommateurs.

La valeur présentée en 2021 ne correspond pas à 365 jours de relève. Ramenés à 365 jours, les volumes consommés de 2021 s'élèvent à 4 178 121 m³.

Les volumes présentés ci-dessus correspondent à des volumes entre deux périodes de relève réellement effectuées à savoir 348 jours pour les abonnés du SMEP de la région de Jurançon. Pour le calcul du rendement de réseau, ces volumes sont ramenés à 365 jours.

Le tableau ci-dessous présente la liste des abonnés avec une consommation supérieure à 6 000 m³/an. Cette liste ne tiens pas compte des compteurs généraux avec compteur divisionnaire ou individualisation et des compteurs de vente d'eau.

ABONNE	LIEU DESSERVI	COMMUNE	CONSOMMATION (M ³)
	9 AV BEZIOU	BILLERE	6098
COMMUNE DE BILLERE	20 RUE DU GOLF PISCINE	BILLERE	6117
LES ACACIAS	CH DE BEROUSSAT RTE DE PAU	GAN	6580
A.D.A.P.E.I	2 RTE DU HAMEAU	RONTIGNON	6635
ASL CLOS DU MOULIN	AL DES SORBIERS ZAC DU PESQUET	LONS	7026
MAIRIE DE BILLERE CITE MUNICI-PALE	17 RUE DE LA PLAINE CITE MUNICIPALE	BILLERE	7156
ANTOINE DE BOURBON	3 RUE CAPLANNE MAISON DE RETRAITE	BILLERE	8143
KIABI	AV ANDRE MARIE AMPERE CPTUR COMBINE	LONS	8886
SINNAEVE HENRI	15 RUE DES PASSEREAUX	GAN	9064
SDC ST JOHN	61 CH DU LACAOU	BILLERE	9302
MOTTAY BATHELEMY	50 CH DE CAMS CVO 4	GAN	9441
AGORA	110 B BD CHARLES DE GAULLE	LONS	10490
SNECCA	RUE DES SOURCES AV NORMANDIE NIEMEN 12 LOT IND HT	ARESSY	10569
SEPPIC	DOSSAU	LONS	10755
COMM AGGLO PAU BEARN PYRENEES	R LARREGAIN AIRE D ACCUEIL GENS DU VOYAGE	LONS	11050
MAIRIE DE LONS	MAIL DE COUBERTIN	LONS	12062
LABARTHE MARTINE FAMILLE MICHAUD APUCUL-TEURS	1 RUE PASTEUR CH DE BERDOULOU	BIZANOS GAN	13653 14547
BEARN URBASER ENERGIE	RUE D ARSONVAL	LESCAR	22279
FAREVA PAU	50 CH DE MAZEROLLES	IDRON	23237
BPSO	14 RUE DU BOURG MAYOU	MORLAAS	25490
FAREVA PAU	11 AV DU BEARN	IDRON	26624
FPORMAGERIE DES CHAUMES	155 AV RAUSKI	JURANCON	467880

4 - Paiement des factures

Nous analysons continuellement les paiements des abonnés de façon à réduire le taux d'impayés. Une proposition de mensualisation des factures est proposée aux abonnés qui le souhaitent de façon à échelonner leurs paiements.

Des échéanciers de paiement taillés à la mesure des ressources des abonnés en difficulté financière sont également accordés.

Les statistiques de l'année 2021 sont les suivantes :

	2021
Nombre d'abonnés bénéficiant d'un paiement fractionné	7 752
Nombre d'échéanciers de paiement accordés	1 544
Nombre de relances simple (niveau 1) envoyées par courrier pour non paiement des factures	5 370
Nombre de relances avec mise en demeure (niveau 2) envoyées par courrier pour non paiement des factures	2 207

Nous observons que 24 % des abonnés sont en paiement fractionné et que 12 % des abonnés ont été relancés pour non-paiement de leur facture. Parmi ces 12 % d'abonnés, 40 % des abonnés ne paient pas après la première relance.

N'étant pas délégataire les années précédentes, nous ne pouvons présenter des valeurs de taux d'impayés cette année.

5 - Réclamations abonnés

Le tableau ci-dessous classe l'ensemble des réclamations émises par les abonnés du service d'eau potable :

ETAT DES RÉCLAMATIONS	2021
Qualité sanitaire	0
Qualité organoleptique	43
Problème de desserte de l'eau	52
Services relations commerciales	266
Travaux de réparation sur réseau	546
Total	907



ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

1. Tarification du service
2. Compte rendu financier
3. Compte d'exploitation
4. Suivi des dépenses de renouvellement

1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes à l'arrêté du 10 juillet 1996.

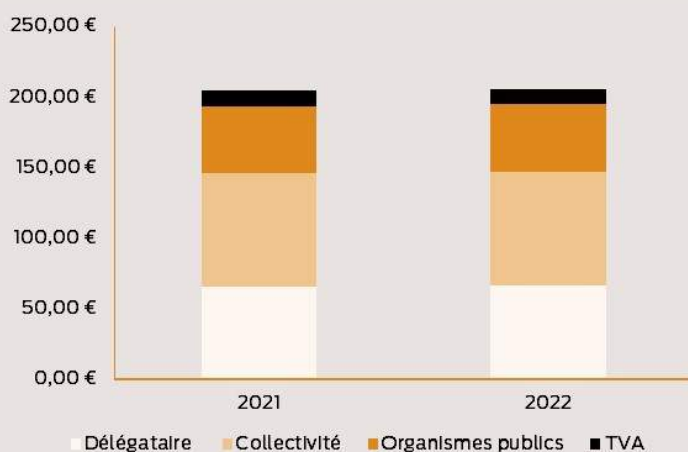
FACTURE DE 120 M³ POUR UN ABONNEMENT PRINCIPAL - TARIF EAU POTABLE

	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE 31/12/2020	PRIX UNITAIRE 01/01/2021	PRIX UNITAIRE 01/01/2022	MONTANT HT 31/12/2020	MONTANT HT 01/01/2021	MONTANT HT 01/01/2022	EVOLUTION 2021/2022
PART DU DÉLÉGATAIRE								
Abt Annuel	1	25.22 €	24.79 €	25.04 €	25.22 €	24.62 €	25.04 €	1.71%
Consommation	60	0.2888 €	0.2400 €	0.2441 €	17.33 €	14.40 €	14.65 €	1.74%
Consommation	60	0.4860 €	0.4435 €	0.4511 €	29.16 €	26.61 €	27.07 €	1.73%
PART DE LA COLLECTIVITÉ								
Abt Annuel	1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
Consommation	120	0.6700 €	0.6700 €	0.67 €	80.40 €	80.40 €	80.40 €	0.00%
ORGANISME PUBLIC								
Redevance Pollution Domestique	120	0.330 €	0.330 €	0.330 €	39.60 €	39.60 €	39.60 €	0.00%
Préservation des ressources en eau	120	0.0662 €	0.0662 €	0.0662 €	7.94 €	7.94 €	7.94 €	0.00%
TOTAL								
Total HT					199.65 €	193.57 €	194.70 €	0.58%
TVA à 5,5 %					10.98 €	10.66 €	10.72 €	0.56%
Total TTC pour 120m ³					210.63 €	204.21 €	205.42 €	0.59%

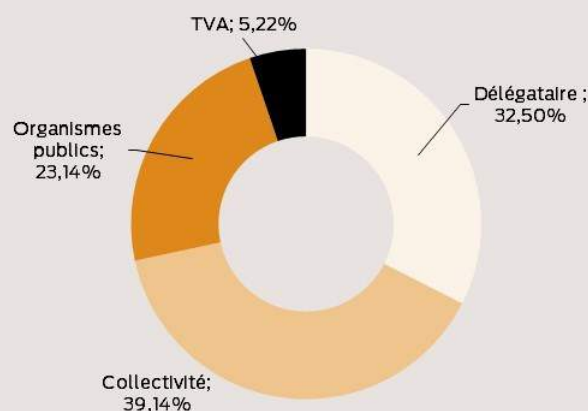
RÉPARTITION DU PRIX DE L'EAU POUR 120M³ PART DÉLÉGATAIRE ET PART COLLECTIVITÉ (TARIF 2022)

	Abt	Conso	Total
Part du délégataire	25.04 €	41.72 €	66.76 €
Part de la collectivité	0.00 €	80.40 €	80.40 €
Total HT du Prix du Service	25.04 €	122.12 €	147.16 €
% de la part fixe			17,01%

Evolution 2021/2022



Répartition du prix - Tarifs 2022



2 - Compte rendu financier

2.1 PART COLLECTIVITÉ

> 2.1.1 Détail des sommes facturées pour le compte du délégataire et de la collectivité (pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021).

	Nb ABONNEMENTS	ABONNEMENT EN € HT	M ³	CONSOMMATIONS EN € HT	TOTAL HT
COLLECTIVITE					
<i>Premier semestre 2021</i>					
Abonnements	0	0.00 €			0.00 €
Consommations			1 455 105	963 138.20 €	963 138.20 €
<i>Second semestre 2021</i>					
Abonnements	0	0.00 €			0.00 €
Consommations			2 394 985	1 589 992.05 €	1 589 992.05 €
TOTAL 2021	0	0.00 €	3 850 090	2 553 130.25 €	2 553 130.25 €
AGUR					
<i>Premier semestre 2021</i>					
Abonnements	21 136.95	267 442.77 €			267 442.77 €
Consommations			1 455 105	471 578.73 €	471 578.73 €
<i>Second semestre 2021</i>					
Abonnements	50 556.40	640 957.11 €			640 957.11 €
Consommations			2 394 911	868 603.51 €	868 603.51 €
TOTAL 2021	71 693.35	908 399.88 €	3 850 016	1 340 182.24 €	2 248 582.12 €

> 2.1.2 Récapitulatif des étapes de facturation de l'exercice

Reprise du contrat au 01/01/2021

- > Avril-Juillet 2021 Relève des compteurs (nombre de jours de relève = 58).
- > Juillet 2021 Facturation de l'abonnement du 1er semestre 2021
Facturation des consommations estimées du 1^{er} semestre 2021
- > Octobre / Déc 2021 Relève des compteurs (nombre de jours de relève = 48).
- > Janvier/Février 2022 Facturation de l'abonnement du 2^{ème} semestre 2021
Facturation des consommations du 2^{ème} semestre 2021

> 2.1.3 Reversements de la part collectivité correspondant à l'année 2021 arrêté au 31 janvier 2022

	ABO € HT	CONSOMMATIONS EN € HT	TOTAL € HT
Consommations facturées du 01/01/21 au 31/12/2021	0	1061416.83	1061416.83
Total CRF 2021	0	1061416.83	1061416.83
Reversement du 25/08/2021	0	317711.13	317711.13
Reversement du 25/09/2021	0	317711.13	317711.13
Reversement du 25/10/2021	0	437227.57	437227.57
Total des reversements antérieurs	0	1072649.83	1072649.83
Solde restant dû sur reversements antérieurs			-11233

> 2.1.4 Récapitulation des attestations de TVA enregistrées et encaissées avec justification des délais

Sans objet;

2.2 FACTURATION AUX ABONNÉS

> 2.2.1 Liste des dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2021

Les dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2021 portent sur 133 434 m³. Ils concernent 201 abonnés pour un montant total TTC de 446 340,96 € dont la part collectivité s'élève à 88 747,31 € HT et la part AGUR s'élève à 58 749,37€ HT. Cette liste est disponible sur demande écrite au siège administratif de la société AGUR.

> 2.2.2 Liste des créances à analyser comme « irrécouvrables »

Sans objet

> 2.2.3 Détail des recettes accessoires (hors branchements)

	2021 (EN € HT)
Frais d'accès au service	81 655,00 €
Frais d'accès au service avec déplacement	18 075,00 €
Frais de mise en demeure	39 840,00 €
Frais de relance simple	23 005,00 €
Ouverture/Fermeture du compteur	9 100,00 €
TOTAL RECETTES ACCESSOIRES	171 675,00 €

2.3 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

> 2.3.1 Sommes facturées pour le compte de tiers au cours de l'exercice 2021

Territoire du SMEP de la région de Jurançon —Eau Potable

NATURE DE LA TAXE	M ³	MONTANT FACTURÉ (EN € HT)
Redevance pollution domestique	3 343 480	1 103 348.40 €
Préservation des ressources en eau	3 850 079	254 883.10 €
Total		1 358 231.50 €

> 2.3.2 Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutées en application du contrat

Branchements	192	318 913.11 €
Modification branchements	0	0 €
Fourniture et pose de compteur	46	19 172.33 €
TOTAL 2021		338 085.44 €

> 2.3.3 Suivi du fonds 1% coopération décentralisée

	2021 (EN € HT)
Recettes facturées auprès des usagers au titre de l'exercice (€)	2 912 942,00
Impayés estimés sur facturation	0,00
Sommes dédiés au fonds coopération(1%)	29 129,42
Versements effectués par AGUR sur l'exercice*	11 000,00
Solde fonds au 31/12/N	18 129,42

26/11/2021 : 4000 € (Association Eau Vive Pyrénées)

20/12/2021 : 7000 € (Association Eau Vive Pyrénées)

3 - Compte d'exploitation

	CEP	2021
CHARGES TOTALES	2 889 811 €	3 387 875 €
Charges d'exploitation	2 203 762 €	2 720 809 €
Personnel	1 098 129 €	1 229 386 €
Electricité	314 239 €	307 941 €
Produits de traitement	5 250 €	7 592 €
Achats d'eau	15 288 €	19 461 €
Analyses	26 847 €	26 962 €
Redevances versées à la collectivité (Rodp, frais de contrôle)	15 576 €	15 576 €
Véhicules et frais de déplacement	149 144 €	148 801 €
Fournitures	143 392 €	280 566 €
Sous-traitance	102 086 €	299 276 €
Locaux	75 000 €	103 990 €
Assurances	14 101 €	32 771 €
Impôts et taxes	30 214 €	26 280 €
Postes et télécommunications	76 558 €	82 839 €
Informatique	101 408 €	102 995 €
FSL	8 328 €	7 244 €
Coopération décentralisée	28 202 €	29 129 €
Charges calculées	495 373 €	506 854 €
Investissements contractuels - Radio reléve	299 558 €	299 558 €
Investissements contractuels - Autres	42 555 €	42 555 €
Dotations au titre du renouvellement	153 260 €	164 741 €
Charges de structure	190 676 €	160 212 €
Frais de structure	157 010 €	160 212 €
Pertes sur créances irrécouvrables	33 666 €	0 €
RESULTAT	-69 608 €	-474 933 €

	CEP	2021
PRODUITS TOTAUX	2 820 203 €	2 912 942 €
Produits d'exploitation	2 244 400 €	2 308 582 €
- Part fixe	843 440 €	908 400 €
- Part proportionnelle	1 400 960 €	1 400 182 €
Vente d'eau en gros*	8 839 €	3 013 €
Recettes accessoires	184 459 €	171 675 €
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'Agence de l'Eau	19 986 €	20 000 €
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement	77 519 €	71 608 €
Produits des travaux attribués à titre exclusif	285 000 €	338 064 €
Autres produits		

* Détail des ventes d'eau en gros :

> SIAEP Gave et Baise : 291.61 €HT

> SIAEP de la région de Lescar : 3 013.18 €HT

4 - Suivi des dépenses de renouvellement

4.1 VALORISATION FINANCIÈRE

Site	Equipements		Montant des dépenses effectives (€ HT)	Montant maximum prévue au PPR	Accord Collectivité pour intégration	Dépenses Effectives Justifiées (€ HT)	Dépenses effectives hors plan
Mazères II (P6/P8/P9/P18)	Equipement Forage P8	Conductimètre	1 551,64 €	2 200,00 €		1 551,64 €	
Mazères II (P6/P8/P9/P18)	Equipement Forage P8	Sonde mesure de hauteur	1 057,50 €	1 000,00 €		1 057,50 €	
Mazères II (P6/P8/P9/P18)	Forage P9	Télétransmission	1 236,75 €	2 000,00 €		1 236,75 €	
Mazères II (P6/P8/P9/P18)	Chloration et hydraulique	Vanne isolement Feeder amont comptage général + vanne vidange amont/aval vanne	17 293,50 €	Opération non prévue au PPR	O	17 293,50 €	
Mazères III (P11/P12)	Equipement Forage P12	Ventilation tête de puits	1 998,70 €	Opération non prévue au PPR	O	1 998,70 €	
Mazères III (P11/P12)	Armoire générale BT	Télétransmission SOFREL S500	1 441,75 €	2 000,00 €		1 441,75 €	
Meillon (P16) et Station d'Alerte	Forage P16	Pompe P16	6 548,30 €	9 500,00 €		6 548,30 €	
Rontignon (P14)	Forage P14	Pompe P14	17 625,00 €	9 500,00 €	O	17 625,00 €	
Rontignon (P14)	Equipement forage	Débitmètre P14 - Siemens MAG 600 - DN 200 mm	2 734,00 €	2 800,00 €		2 734,00 €	
Rontignon (P14)	Equipement	Pluviomètre	780,00 €	1 000,00 €		780,00 €	
Batguzère		Débitmètre sortie vers Bosdarros	3 149,00 €	2 000,00 €	N	2 000,00 €	1 149,00 €
Réservoir Mirassou	Manchette		396,50 €	Opération non prévue au PPR	O	396,50 €	
Réservoir Sabalot	Potelet Inox		375,75 €	Opération non prévue au PPR	O	375,75 €	
Station de reprise de Berlanne	Pompe 1		5 909,20 €	4 000,00 €	N	4 000,00 €	1 909,20 €
Station de reprise de Berlanne	Pompe 2		5 909,20 €	4 000,00 €	N	4 000,00 €	1 909,20 €
Station de reprise de Berlanne	Débitmètre sortie surpression		1 073,00 €	Opération non prévue au PPR	O	1 073,00 €	
Station de reprise de Berlanne	Calage stabilisateur amont sonde de niveau		990,00 €	Opération non prévue au PPR	O	990,00 €	
Station de reprise de Narcastet	Plaque inox de protection murale		272,00 €	Opération non prévue au PPR	O	272,00 €	
TOTAL REQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES						65 374,39 €	4 967,40 €

Site	Equipements		Montant des dépenses effectives	Montant maximum prévu au PPR	Accord Collectivité pour intégration	Dépenses Effectives Justifiées	Dépenses effectives hors plan
Sectorisation - Comptage Larrouy Miqueu	Débitmètre Siemens Si-trans FM - DN 150 mm		1 417,75 €	Opération non prévue au PPR	○	1 417,75 €	
Sectorisation - Comptage Pont d'Assat	Télétransmission - Sofrel LS 10		1 268,44 €	Opération non prévue au PPR	○	1 268,44 €	
Vente - Compteurs	Débitmètre Siemens MAG 8000 - Lons - Lescar		3 841,63 €	2 400,00 €		2 400,00 €	1 441,63 €
Télétransmission compteurs client	Fromagerie des chaumes		1 471,50 €	1 700,00 €		1 471,50 €	
Organes de Réseau	2 Vannes		1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	
Organes de Réseau	1 Ventouse - 2 Vidanges		3 300,00 €	3 300,00 €		3 300,00 €	
TOTAL ACCESOIRES RESEAU						11 357,69 €	1 441,63 €
Branchements	68 unités		81 600,00 €	81 600,00 €		81 600 €	
TOTAL BRANCHEMENTS						81 600 €	0 €
Compteurs			124 442,40 e	124 442,40 €		124 442,40 €	
TOTAL COMPTEURS						124 442,40 €	0 €
TOTAL RENOUVELLEMENT						282 774,48 €	6 409,03 €
						289 183,51 €	

4.2 SOLDE DES DOTATIONS

Formule de calcul du solde de renouvellement S_N

$$S_N = S_{N-1} \times (1 + T_{4MN}) + (DON - DEN)$$

DO : Dotation de renouvellement

T_{4MN} est la valeur au 1er juillet de l'année N du taux moyen mensuel du marché monétaire

$$DON = DOO \times K_{2N}$$

Année	Dotation de renouvellement	Coefficient actualisation K_2	Dépenses effectives « Justifiées »	Dépenses effectives « Hors Plan »	$1 + T_{4M}$	$DO_N - DE_N$	S_N
2021	277 703,00 €	1	282 774,48 €	6 409,03 €	1	-11 480,51 €	-11 480,51 €



ANNEXES

1. Glossaire
2. Rapport ARS
3. Synthèse réglementaire
4. Indicateurs réglementaires
5. Programme de recherche de fuites 2021
6. Gestion patrimoniale 2021
7. Synthèse des résultats analytique de l'autocontrôle 2021
8. Liste des dégrèvements 2021

Annexe 1 - Glossaire

HYDRAULIQUE

Capacité de production

La capacité de production d'une station est le volume d'eau qu'il est possible de produire et traiter sur cette usine en considérant un fonctionnement journalier de 20h.

By-pass

Un by-pass est un ouvrage généralement composé d'une canalisation et d'accessoires permettant l'isolement de cette canalisation. Un by-pass permet d'assurer l'alimentation en eau potable en aval d'un équipement (réservoir, compteur, chaîne de traitement, etc...) qui a été arrêté à cause d'un dysfonctionnement ou d'une opération de maintenance.

Télégestion

La télégestion est un outil de suivi et de contrôle à distance des ouvrages de traitement et de distribution d'eau. L'automate de télégestion situé sur les ouvrages

recupère les données de fonctionnement des équipements de l'ouvrage puis relaye ces informations à un superviseur central (ordinateur équipé d'un logiciel de centralisation des données). Cette télégestion permet d'alerter un agent d'astreinte via son téléphone mobile en cas de dysfonctionnement d'un des équipements.

Sectorisation

La sectorisation est un outil permettant de mesurer les flux hydrauliques transitant dans un réseau d'eau potable. Elle se compose généralement d'appareils permettant de quantifier ces flux (compteurs mécaniques ou débitmètres électromagnétiques) et de dispositifs permettant de relayer ces informations sur un superviseur central (télégestion).

QUALITÉ

Turbidité

La turbidité mesure le caractère trouble d'une eau. Le caractère « trouble » de l'eau est défini par la quantité de matières qui la composent. Plus cette quantité de matières organiques est importante, plus le risque de contamination bactériologique de l'eau est grand.

Désinfection de l'eau

Des micro-organismes tels que les bactéries peuvent se développer dans un réseau d'eau potable. Afin d'éviter toute contamination de ce type, une désinfection de l'eau est réalisée. Cette désinfection se fait par l'injection d'un réactif (chlore, bioxyde de chlore) ou par rayonnement ultra-violet.

Analyse réglementaire

Les analyses réglementaires sont réalisées par les services de l'État (Agence Régionale de Santé) de façon à s'assurer que l'eau est potable en tout point du réseau de distribution. Le nombre et la fréquence de ces analyses sont variables.

Autocontrôle

Le programme d'autocontrôle est réalisé par l'exploitant du réseau d'eau potable de façon à s'assurer que l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du réseau de distribution.

Ce programme n'est pas inscrit dans un planning réglementaire.

GESTION ABONNÉS

Abonnement

L'abonnement est le contrat qui lie une personne physique ou morale à l'exploitant du réseau d'eau potable. Un abonnement correspond à un seul compteur d'eau (point de desserte)

Volumes achetés/vendus en gros

Les volumes achetés ou vendus en gros sont les volumes achetés à un service extérieur ou vendus à un service d'eau extérieur. On parle également de volumes importés ou exportés.

Volumes de services

Les volumes de services sont les volumes d'eau utilisés pour l'exploitation du réseau d'eau potable (essais de fonctionnement des poteaux incendie, nettoyage réservoir, purge réseau, etc...)

Annexe 2- Rapport ARS

0044



Délégation départementale des
Pyrénées-Atlantiques

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2021

Unité de Gestion et d'Exploitation

SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

- 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 2 - Organisation de l'alimentation en eau de(s) unité(s) de distribution
- 3 - Situation administrative des captages
- 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource
- 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée
- 6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées
- 7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés
- 8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion - années
- 9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution
- 10 - Recommandations pour l'unité de gestion
- 11 - Liste des sigles

1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant.

Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyse du contrôle sanitaire est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé à l'adresse <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>.

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années cinquante pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation et jusque dans les années soixante pour les branchements publics. A ce titre, il a été demandé aux PRPDE de remplacer les branchements publics en plomb, et ce à l'échéance du 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la teneur en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 55°C minimum et à 50°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure, de vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, de nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences :

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques telles que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité

Les références de qualité

les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité

2 - Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut être réalisée soit en régie, communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Le bilan annuel de la qualité

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution.

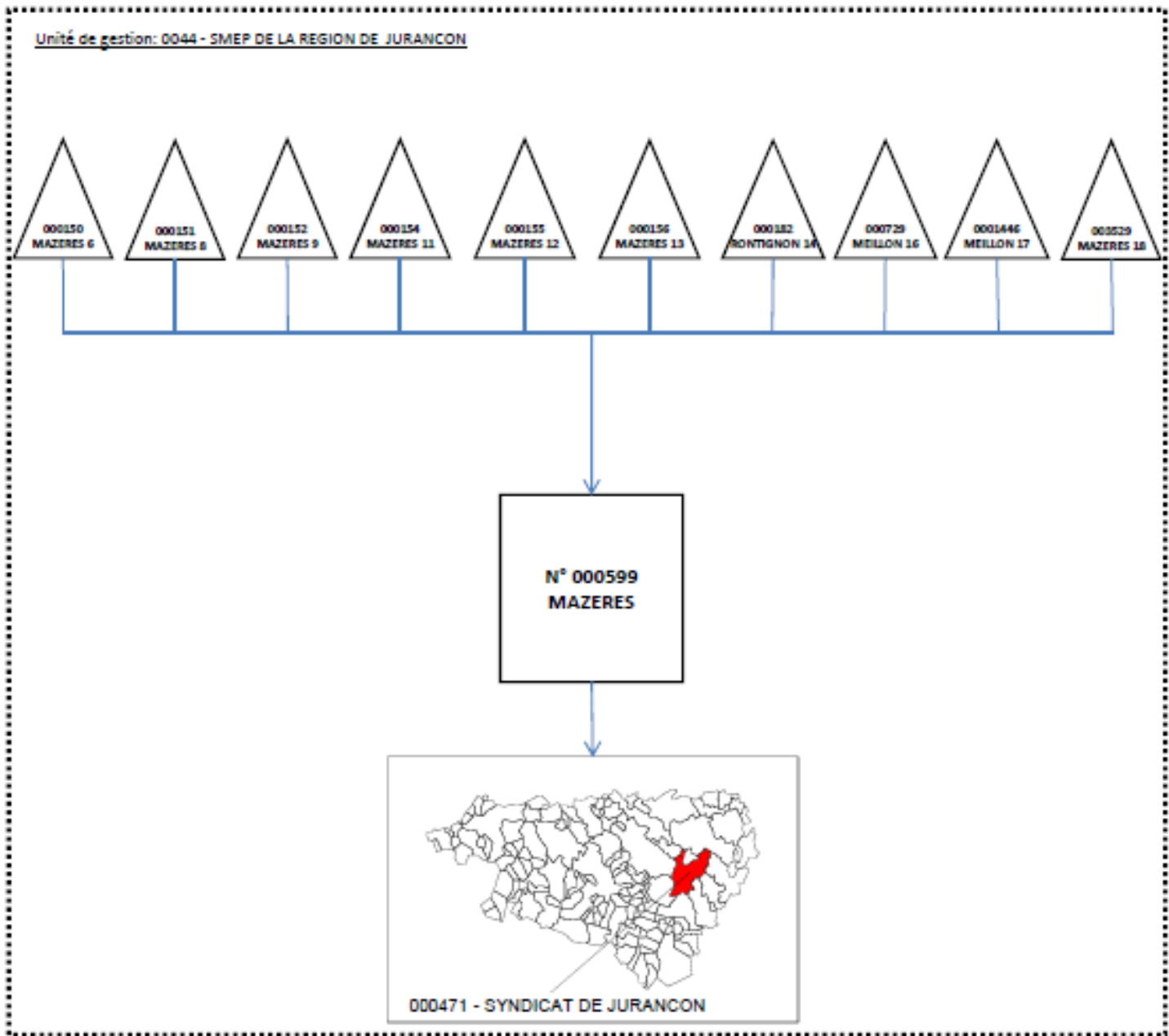
Pour votre unité de gestion le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

REGION DE JURANCON

code : 000471

Pour ces unités de distribution, le système d'alimentation en eau est décrit dans les schémas qui suivent.

UNITE DE DISTRIBUTION: N° 000471 - SYNDICAT DE JURANCON



Liste des communes desservies : ARESSY ASSAT BILLERE BIZANOS BOSDARROS GAN GELOS IDRON-OUSSE-SENDETS JURANCON LONS MAZERES-LEZONS MEILLON MORLAAS NARCASTET PARDIES PIETAT RONTIGNON SERRES-MORLAAS UZOS BUZY LAROIN LASSEUBE LASSEUBETAT

Légende: N°: Numéro d'installation - ▲ Captage - □ Station de traitement production - □ Unité de distribution

3 - Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages du département alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avia hydrogéologue agréé	Avia CODERST	Arrêté DUP
MAZERES 11	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0016	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 12	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0017	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 13	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0074	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 18	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0356	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 6	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0011	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 8	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0013	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MAZERES 9	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0014	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MEILLON 16	PUITS	MEILLON	10305X0081	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
MEILLON 17	PUITS	MEILLON	10305X0240	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017
RONTIGNON 14	PUITS	RONTIGNON	10305X0079	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017

4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Gestionnaire du ou des captages : SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)	
MAZERES 11	MAZERES-LEZONS	10305X0016	25/10/2017	0,80	3000	2400		
MAZERES 12		10305X0017	25/10/2017	0,80	5000	4000		
MAZERES 13		10305X0074	25/10/2017	0,80	3000	2400		
MAZERES 18		10305X0356	25/10/2017	0,80	1500	1200		
MAZERES 6		10305X0011	25/10/2017	0,80	1200	960		
MAZERES 8		10305X0013	25/10/2017	0,80	1200	960		
MAZERES 9		10305X0014	25/10/2017	0,80	1000	800		
MEILLON 16		MEILLON	10305X0081	25/10/2017	0,80	4000	3200	
MEILLON 17			10305X0240	25/10/2017	0,80	3000	2400	
RONTIGNON 14	RONTIGNON	10305X0079	25/10/2017	0,80	4000	3200		
Total : 10					26300	21520	80,0 %	

(*) Indice pondéré : indice d'avancement du captage X débit du captage

(**) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Non conforme à la référence de qualité

Non conforme à la limite de qualité

Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code : 000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur minl	Valeur moy.	Valeur maxl	Nbre de dépassement de limite de qualité
		minl	maxl	minl	maxl					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES										
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					121	0,00		200,00	
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					121	0,00		91,00	
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n(100mL)				0,00	121	0,00		11,00	
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n(100mL)		0,00			121	0,00		0,00	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n(100mL)		0,00			121	0,00		0,00	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES										
ASPECT (QUALITATIF)						121	0,00	0,00	0,00	
COLORATION	ng(Pt)/L			15,00		121	0,00	0,00	0,00	
COULEUR (QUALITATIF)						75	0,00	0,00	0,00	
ODEUR (QUALITATIF)						121	0,00	0,00	0,00	
SAVEUR (QUALITATIF)						121	0,00	0,00	0,00	
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU			2,00		121	0,00	0,05	0,96	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL										
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					119	3,00	16,21	32,00	
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C			25,00		121	6,00	16,10	25,00	
MINERALISATION										
CALCIUM	mg/L					4	59,20	64,90	70,30	
CHLORURES	mg/L			250,00		12	3,83	4,41	5,14	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	121	294,00	350,94	520,00	
MAGNÉSIUM	mg/L					4	3,40	3,74	3,94	
POTASSIUM	mg/L					4	0,83	0,92	1,02	
SODIUM	mg/L			200,00		4	2,84	3,09	3,47	
SULFATES	mg/L			250,00		12	9,47	10,73	11,90	

Code : 000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE										
CARBONATES	mg(CO3)/L					4	0,00	0,00	0,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE D/1/2/3/4				1,00	2,00	3	2,00		3,00	
HYDROGÉNO-CARBONATES	mg/L					4	171,00	197,00	232,00	
PH	unité pH			6,50	9,00	119	7,00	7,57	8,10	
TITRE ALCAUMÉTRIQUE	°					4	0,00	0,00	0,00	
TITRE ALCAUMÉTRIQUE COMPLET	°					12	14,00	16,63	19,00	
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°					12	16,00	18,30	21,30	
FER ET MANGANESE										
FER TOTAL	µg/L				200,00	7	0,00	1,86	7,58	
MANGANESE TOTAL	µg/L				50,00	4	0,00	0,00	0,00	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES										
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	121	0,00	0,00	0,00	
NITRATES&50 + NITRITES&3	mg/L		1,00			10	0,00	0,09	0,12	
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	4,17	5,33	6,21	
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			16	0,00	0,00	0,00	
CHLOROENZÈNES										
DICHLOROENZÈNE-1,2	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROENZÈNE-1,3	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROENZÈNE-1,4	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
PENTACHLOROENZÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS										
BENZÈNE	µg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-2-TOLUÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-3-TOLUÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
CHLORO-4-TOLUÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS										
3-CHLOROPROPÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
CHLOROPRÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,1	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHANE-1,2	µg/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMÉTHANE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROBUTADIÈNE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROÉTHANE	µg/L					1	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
TRICHLOROÉTHYLÈNE	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE										
ACÉNAPHTÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
ANTHRACÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
BENZANTHRACÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,01	
BENZO(A)PYRÈNE *	µg/L		0,01			4	0,00	0,00	0,00	
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01	
BENZO(G,H)PÉRYLÈNE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHRYSÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,01	
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
FLUORANTHÈNE *	µg/L					4	0,00	0,02	0,06	
FLUORÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01	
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (5 SUBSTANCES)	µg/L					4	0,00	0,02	0,07	
INDÈNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
NAPHTALÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,00	
PHÉNANTRÈNE	µg/L					4	0,00	0,02	0,05	
PYRÈNE	µg/L					4	0,00	0,00	0,01	

Code : 000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.										
ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L				200,00	4	0,00	6,09	12,80	
ANTIMOINE	µg/L		5,00			4	0,00	0,00	0,00	
ARSENIC	µg/L		10,00			4	0,80	0,85	0,90	
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,01	0,01	0,02	
BORE MG/L	mg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00	
CADMIUM	µg/L		5,00			4	0,00	0,00	0,00	
CHROME TOTAL	µg/L		50,00			4	0,00	0,33	0,67	
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	5	0,00	0,01	0,01	
CYANURES TOTALX	µg(CN)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00	
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,02	0,04	0,06	
MERCURE	µg/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00	
NICKEL	µg/L		20,00			5	0,00	0,00	0,00	
PLOMB	µg/L		10,00			5	0,00	0,13	0,39	
SÉLÉNIUM	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES										
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,00	0,22	1,47	
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE										
ACTIVITE ALPHA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					4	0,00	0,01	0,03	
ACTIVITE BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					4	0,02	0,03	0,03	
ACTIVITE BÉTA GLOBALE EN Bq/L	Bq/L					4	0,04	0,07	0,10	
ACTIVITE BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE Bq/L	Bq/L					4	0,00	0,03	0,07	
ACTIVITE TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	4	0,00	0,00	0,00	
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	3	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...										
ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ALACHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BEFLUBUTAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BOSCALID	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CARBOXINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYAZOFAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYMOXANIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHÉNAMIDE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ESA ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ESA ALACHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ESA MÉTAZACHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
FENHEXAMID	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ISOXABEN	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTAZACHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTOLACHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
NAPROPAMIDE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ORYZALIN	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
OXA ACÉTOCHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
OXA MÉTAZACHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
OXA MÉTOLACHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPACHLORE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPYZAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PYROXSULAME	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TÉBUTAM	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TOLYLFLUANIDE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES										
2,4-D	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
2,4-MCPA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DICHLORPROP	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉCOPROP	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TRICLOPYR	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	

Code : 000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES CARBAMATES										
ASULAME	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
BENFURACARBE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CARBARYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CARBENDAZIME	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CARBOFURAN	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CHLORPROPHAME	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FENOXYCARBE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
IPROVALICARB	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTHOMYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
OXAMYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROPAMOCARBE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROSULFOCARBE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PYRIMICARBE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES DIVERS										
ACLONIFEN	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BENFLURALINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BENOXACOR	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BENTAZONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BIFENOX	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BROMACIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CAPTANE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORANTRANILIPROLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORIDAZONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CHLORMEQUAT	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLOROTHALONIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CLETHODIME	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CLOMAZONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CLOPYRALID	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CYCLOXYDIME	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYPRODINIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CYPROSULFAMIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DICHLORÉNIL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROPROPYLÈNE-1,3 TOTAL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DICOFOL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DIFLUFÉNICANIL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOMORPHE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIQUAT	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ETHOFUMÉSATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FENPROPIDIN	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FENPROPIMORPHE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FIPRONIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUAZINAM	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUMIOXAZINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUROCHLORIDONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUROXYPIR	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUROXYPIR-MEPTYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
FLURTAMONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FOLPEL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
GLUFOSINATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
GLYPHOSATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMOX	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
IMDACLOPRIDE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
IPIODIONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ISOXAFLUTOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
LENACILE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉPANIPYRIM	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	

Code : 000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
MÉTALAXYLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTALDÉHYDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
METRAFENONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
NORFLURAZON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
OXADIXYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
OXYFLUORFENE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PENDIMÉTHALINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PINOXADEN	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PROCHLORAZE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PROCYMIDONE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PYRIDATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PYRIFÉNOX	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PYRIMÉTHANIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
QUIMERAC	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
QUINOXYFEN	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
SPIROXAMINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TÉBUFÉNOZIDE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TÉTRACONAZOLE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
THIACLOPRIDE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L		0,50			4	0,00	0,03	0,06	
TRIBUTYL TIN CATION	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TRIFLURALINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
VINCHLOZOLINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS										
BROMOXYNIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
BROMOXYNIL OCTANOATE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DICAMBA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DINOTERBE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
IMAZAMÉTHABENZ	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PENTACHLOROPHÉNOL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES ORGANOCHLORES										
ALDRINE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORDANE ALPHA	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CHLORDANE BÉTA	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DELDRINE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTACHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN ALPHA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN BÉTA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN TOTAL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ENDRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH ALPHA+BÉTA+DELTA+GAMMA	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH BÉTA	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH DELTA	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH GAMMA (LINDANE)	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
HEXACHLOROENZÈNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ISODRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ORGANOCHLORÉS TOTAUX	µg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00	
OXADIAZON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
SOMME DDT, DDD, DDE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	

PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES										
CADUSAFOS	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CHLORFENVINPHOS	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORMÉPHOS	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS ÉTHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
CHLORPYRIPHOS MÉTHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIAZINON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DICHLORVOS	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DIMÉTHOATE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ETHEPHON	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
FOSETYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ISOFENVOS	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MALATHON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
OMÉTHOATE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
ORGANOPHOSPHORÉS TOTAUX	µg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00	
PARATHON ÉTHYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PARATHON MÉTHYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPARGITE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TERBUPHOS	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
VAMIDOTHION	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	

Code : 000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES PYRETHRINOIDES										
BIFENTHRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
CYPERMÉTHRINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DELTAMÉTHRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
FLUVALINATE-TAU	µg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
LAMBDA CYHALOTHRINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TEFLUTHRINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES STROBILURINES										
AZOXYSTROBINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
KRESOXIM-MÉTHYLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PYRACLOSTROBINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES SULFONYLUREES										
AMIDOSULFURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FORAMSULFURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
METSULFURON MÉTHYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
NICOSULFURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
RIMSULFURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
THIFENSULFURON MÉTHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TRITOSULFURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRIAZINES										
ATRAZINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01	
CYBUTRYNE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
FLUFENACET	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HEXAZINONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTAMITRONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTRIBUZINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PROMÉTHRINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPAZINE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TERBUMÉTON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TERBUTRYNE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur minl	Valeur moy.	Valeur maxl	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxl	mini	maxl					
PESTICIDES TRIAZOLES										
AMINOTRIAZOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
AZACONAZOLE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
BROMUCONAZOLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
CYPROCONAZOL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
EPOXYCONAZOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUDIOXONIL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
FLUSILAZOL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
HEXACONAZOLE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MYCLOBUTANIL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PROPICONAZOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
PROTHIOCONAZOLE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TÉBUCONAZOLE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
THIENCARBAZONE-METHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TRIADIMÉFON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRICETONES										
MÉSOTRIONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
SULCOTRIONE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
TEMBOTRIONE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES										
CHLORTOLLURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DIFLUBENZURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DIURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ISOPROTURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
LINURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTABENZTHIAZURON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MÉTOBROMURON	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTOXURON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
MONOLINURON	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
PLASTIFIANTS										
PHOSPHATE DE TRIBUTYLE	µg/L					1	0,00	0,00	0,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION										
CHLORE LIBRE	mg(Cl ₂)/L					121	0,04	0,12	0,28	
CHLORE TOTAL	mg(Cl ₂)/L					121	0,07	0,16	0,36	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION										
BROMATES	µg/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00	
BROMOFORME	µg/L		100,00			8	0,00	0,77	1,25	
CHLORO Dibromométhane	µg/L		100,00			8	0,54	1,09	1,95	
CHLOROFORME	µg/L		100,00			8	0,00	0,00	0,00	
DICHLOROMONO bromométhane	µg/L		100,00			8	0,00	0,44	1,03	
TRihalométhanes (4 substances)	µg/L		100,00			8	1,07	2,31	4,14	

Code : 000471

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Nbre de dépassement de limite de qualité
		mini	maxi	mini	maxi					
MÉTABOLITES PERTINENTS										
ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉISOPROPYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,01	0,01	
ATRAZINE DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ESA METOLACHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,02	0,05	
HYDROXYTERBUTHYLAZINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OXA ALACHLORE	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
SIMAZINE HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TERSUMÉTON-DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE										
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-3-MÉTHYLURÉE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
1-(3,4-DICHLOROPHÉNYL)-URÉE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
1-(4-ISOPROPYLPHÉNYL)-URÉE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
3,4-DICHLOROANILINE	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
AMPA	µg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
DDD-2,4'	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DDE-2,4'	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DDE-4,4'	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
DESMÉTHYLISOPROTURON	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ENDOSULFAN SULFATE	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE CIS	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
HEPTACHLORE ÉPOXYDE TRANS	µg/L		0,03			4	0,00	0,00	0,00	
IOXNYL	µg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
TERBUTHYLAZIN DÉSÉTHYL-2-HYDROXY	µg/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
MÉTABOLITES NON PERTINENTS										
ESA ACETOCHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
ESA ALACHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
ESA METAZACHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
OXA ACETOCHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
OXA METAZACHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	
OXA METOLACHLORE	µg/L					3	0,00	0,00	0,00	

6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes aux limites de qualité par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

Pour les unités de distribution sur lesquelles ont été réalisés moins de 10 prélèvements, la qualité bactériologique tient compte des résultats de l'année considérée et des 2 années précédentes.

Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code : 000471

Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements :	121
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100,00%

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements :	122
Nombre de prélèvements non conformes :	0
Proportion de prélèvements conformes :	100,00%

Appréciation globale de la qualité :

L'eau distribuée en 2021 peut être qualifiée ainsi :

Pour les paramètres bactériologiques : **Eau de bonne qualité bactériologique**

Pour les paramètres physico-chimiques : **Eau de bonne qualité physico-chimique**

7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés

Sont indiqués ci-dessous les paramètres pour lesquels un dépassement de la limite ou référence de qualité a été observé. Pour chaque unité de distribution sont mentionnés les dépassements mesurés sur le réseau et sur les installations en amont qui l'alimentent.

REGION DE JURANCON

Code : 000471

Installation	Paramètre	Date	Résultat
TTP : MAZERES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	12/07/2021	7 n/(100mL)
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	04/03/2021	3 SANS OBJET

Installation	Paramètre	Date	Résultat
UDI : REGION DE JURANCON	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	31/05/2021	2 n/(100mL)
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	22/09/2021	11 n/(100mL)
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	29/09/2021	3 n/(100mL)

Nombre de dépassement des références de qualité :	5
---	---

8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion 2019 - 2020 - 2021

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : MAZERES	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		36,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : REGION DE JURANCON	
2019	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	109,00
2020	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	109,00
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	109,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		327,00

Conformité générale sur les trois dernières années :		100,00 %
Nombre de Prélèvement total :		363



9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution

Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code : 000471

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau peut-être légèrement agressive au point de mise en distribution. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.



Délégation départementale des
Pyrénées-Atlantiques

10 - Recommandations pour l'unité de gestion

Il est de la responsabilité de l'exploitant d'assurer une auto-surveillance. Les différentes procédures et opérations d'entretien et de surveillance, ainsi que les mesures de désinfectant sur la station de traitement et sur le réseau de distribution, doivent être reportées sur un carnet sanitaire.

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de rappeler le respect des bonnes pratiques dans le suivi de la protection des captages, des installations de traitement et de distribution d'eau, en particulier l'obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter les réservoirs au moins une fois par an. Cette dernière obligation s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service et après travaux, avant remise en service.

Le bilan de fonctionnement du système de production et de distribution comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés l'année dernière, ainsi que le programme prévu pour cette année doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une attention particulière doit être portée aux risques liés au caractère agressif de l'eau qui est susceptible de dissoudre les canalisations métalliques en particulier les canalisations en plomb, ce qui pourrait avoir à terme un effet sur la santé des usagers permanents.

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique).

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation du 25 octobre 2017 doivent être respectées.

Signé à Pau le 17 février 2022
Pour la Directrice, L'ingénieur d'études sanitaires

BONILLA PATRICK

11 - Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélange de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
PGSSE	Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de Gestion et d'Exploitation

Annexe 3 - Synthèse réglementaire

1.1 PROTECTION DES RESEAUX

Arrêté du 10 septembre 2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau (JO du 18/09/2021)

L'Arrêté du 10 septembre 2021 définit l'eau destinée à la consommation humaine, selon l'article R 1321-1 du code de la santé public.

Cet Arrêté classe les réseaux d'adduction destinés à la consommation humaine ou sanitaire mentionné à l'article R 1321-43 et les autres réseaux d'adduction d'eau (ex : eau technique, protection incendie, arrosage, ...).

L'arrêté décrit les objectifs de protection des réseaux et renvoie pour les moyens aux dispositifs à mettre en œuvre (surverses, disconnecteurs, soupapes, clapets, ...) selon les catégories de fluide décrits dans un avis paru au JO du 24/09/2021.

Les dispositifs de protection reprennent les terminologies de la norme NF EN 1717 rappelées dans un avis paru au JO du 23/09/2021 listant la norme rendue obligatoire.

L'arrêté est applicable aux installations mises en services au 1^{er} janvier 2023, sans précision de date de dépôt de permis de construire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044060748>

1.2 PESTICIDES

Instruction DGS 2020-177 du 18 décembre 2020 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées (BO Santé 2021/01 du 29/01/2021)

Cette instruction diffuse un guide technique relatif aux pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) à l'exclusion des eaux conditionnées. Cette instruction définit notamment les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH.

Les modalités de gestion décrites sont exercées par les agences régionales de santé (ARS) en lien avec les personnes responsables de la production et/ou de la distribution de l'eau (PRPDE) au titre du code de la santé publique (CSP) et sur les bases de recommandations sanitaires de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et du Haut conseil de la Santé Publique (HCSP).

@ <https://www.phytocontrol.com/wp-content/uploads/2021/03/Instruction-n%C2%BODGS-EA4-2020-177-du-18-decembre-2020-Metabolites.pdf>

1.3 COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Code de l'environnement - Articles D213-1 à D213-12 (ancien décret 2007-833 relatif au comité national de l'eau), modifiés en dernier lieu par Décret 2021-1076 du 12 août 2021 (JO du 14/08/2021)

Un décret du 12 août complète la composition du Comité national de l'eau, par l'ajout parmi ses membres du vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB) et du président du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

Il intègre dans le collège des usagers, un représentant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, et met à jour l'intitulé de certains organismes représentés.

Par ailleurs, il complète la disposition relative à la présidence des comités consultatifs et permanents.

@ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043935137>

1.4 EPANDAGE BOUES

Arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

Paru le 27 mai dernier, il répond, en partie, aux difficultés techniques et financières rencontrées par les Collectivités pour faire face aux exigences d'hygiénisation préalable à l'épandage des boues de station d'épuration extraites après le début d'exposition à risques pour le COVID-19.

Jusqu'alors restreintes aux traitements « hygiénisants » (compostage, séchage thermique et digestion anaérobie thermophile), de nouvelles modalités de traitement des boues avant épandage sont aujourd'hui possibles :

- Chaulage avec un taux d'incorporation minimum de chaux de 30% puis stockage pendant 3 mois minimum (avec suivi par le producteur, du taux d'incorporation en chaux, de la siccité des boues et de la durée de stockage)
- Séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une siccité minimale de 80% (avec suivi par le producteur, de la siccité)
- Digestion anaérobie mésophile puis stockage pendant 4 mois minimum (avec suivi par le producteur du temps de séjour des boues dans le digesteur, de la température pendant la digestion et de la durée de stockage après sortie du digesteur)

Une analyse par lot de boues à épandre devra en outre confirmer un abattement en coliphages somatiques supérieur ou égal à 4 unités logarithmiques (soit 99,99% d'abattement) pour valider l'efficacité du traitement/stockage considéré (conformément à la méthodologie décrite en annexe de l'arrêté ou équivalente).

Peuvent également être épandues les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou ayant fait l'objet d'un traitement par rhizocompostage, sous réserve d'une extraction après une mise au repos du dispositif de traitement pendant au moins 1 an.

Selon la FNCCR, cet assouplissement ne concernerait que 25 à 30% des boues soumises à l'interdiction d'épandage et finalement peu les collectivités rurales.



<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043534752#:text=Dans%20les%20r%C3%A9sum%C3%A9s-,Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2020%20avril%202021%20modifiant%20l'arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2030,la%20p%C3%A9riode%20de%20covid%2019>

1.5 COMPOSTAGE BOUES

Code de l'environnement - Articles R541-76 à R541-85 créés par Décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 (JO du 16/10/2007), modifiés en dernier lieu par Décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15/09/2021)

Le décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

Le décret ajoute dans la partie réglementaire du code de l'environnement, une nouvelle section : Boues et digestats de boues d'épuration (art. R. 543-311 et s.).

@ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044041375#:text=Dans%20les%20r%C3%A9sum%C3%A9s-,D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202021%20D1179%20du%2014%20septembre%202021%20relatif,d'%C3%A9puration%20avec%20des%20structurants&text=Publics%20concern%C3%A9s%20%3A%20exploitants%20d'installations,digestats%20de%20boues%20d'%C3%A9puration.>

1.6 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (JO du 09/10/2009), modifié en dernier lieu par Arrêté du 26 février 2021 (JO du 28/02/2021)

Cet arrêté modifie l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Il précise que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le présent arrêté fixe les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément (accusé de réception délivré au demandeur dans les 30 jours au lieu de 10 auparavant, et décision d'agrément acceptée ou refusée dans les 3 mois suivant la demande) et les modalités de publicité des décisions d'agrément.

La fiche technique du dispositif de traitement agréé est publiée sur un site ministériel.

@ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043190509>

Annexe 4- Indicateurs réglementaires

Le décret n°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 ont modifié les modalités de réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement appelé également « rapport du Maire ». Depuis 2008, indépendamment de la taille du service, les collectivités sont dans l'obligation de présenter des indicateurs de performance du service.

Uniquement une partie de ces indicateurs est liée à l'exécution des missions confiées au délégataire du service

d'eau potable. Le calcul des indicateurs est détaillé sur le site internet www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Des clefs de consolidation sont associées à certains indicateurs de façon à calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel.

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
D102.2	Prix du service TTC au m ³	1,71	-	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1j	-	
CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
PI01.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	-	-
PI02.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	-	-
PI03.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	Linéaire du réseau d'adduction	829,67
PI04.3	Rendement réglementaire du réseau de distribution	74,4%	Sommes des volumes consommés et vendus	4 205 903
			Sommes des volumes achetés et produits	5 910 690
PI05.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,63 m ³ /km/j	Linéaire du réseau d'adduction	829,67
PI06.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,00 m ³ /km/j	Linéaire du réseau d'adduction	829,67
	Estimation des volumes consommés autorisés non comptés (365j)	191 865		
PI07.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,09 %	Linéaire du réseau d'adduction	829,67
PI08.3	Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	100%		
PI09.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds du service			

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,47 ‰	Nombre d'abonnés desservis	32 417
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	1j	Nombre d'abonnés desservis	32 417
P153.2	<i>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</i>	<i>donnée collectivité</i>	<i>Epargne brute annuelle</i>	<i>donnée collectivité</i>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non connu	Montant total des factures émises au titre de l'année N-1	
P155.1	Taux de réclamations	6,99	Nombre d'abonnés desservis	32 417

Nous détaillons ci-après le mode de renseignement ou de calcul des indices de performance qui sont moins couramment utilisés.

> D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de

l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.

>P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	NOTATION
PLAN DES RÉSEAUX	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexe (captages, points de mesure, etc..)	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5/5
INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%)	4/5
Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%)	5/5
SOUS TOTAL	45
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles ci-dessous il faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en première partie.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, PI) et servitudes de réseaux	10/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	10/10
Identification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
Localisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	10/10
Existence d'une modélisation hydraulique de réseau	5/5
NOTATION FINALE 120/120	

> P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Longueur du réseau de desserte} \times 365}$$

Avec : volumes mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

> Estimation des volumes consommés autorisés non comptés

Document ASTEE

	VOLUME UTILISÉ PAR	MÉTHODE D'ESTIMATION	GRANDEUR	
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Essai PI/BI	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an X durée X 60m ³ /heure	8,5 m ³ /an/unité	
	Manœuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m ³ /heure		
	Espace vert sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec Service des Espaces verts :		
		Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer	Equipement de 10% des bornes avec des compteurs et extrapolation	
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles :		
		Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type	Equipement de 10 % des fontaines avec des compteurs et extrapolation	
Lavage de la voirie	Avec Engins : Nb de camions x Nb de rotations de camion/jour x Nb de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures X Durée X Débit à estimer	2 m ³ /rotation /Camion	
Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X Volume d'un réservoir		3,5 m ³ par jour et par unité	
VOLUME DE SERVICE DU RÉSEAU	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service		
		Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : Niveau bas + 10 % du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection, et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements x 0.20 m ³		
	Purge et lavage des conduites	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : - Nombre de purges X Durée X 2.5 m ³ /h - Purges hors gel : 0.3 m ³ /heure x Nb de jours d'ouverture x Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes	Nombre de pompes X Débit à estimer ou Nombre de pissettes X Débit à estimer	90 m ³ /an/pompe	
	Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombre d'analyseurs x Débit à estimer		65 à 80l/h, soit 570 à 700 m ³ /an/Analyseur
Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité			

> P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

$$\text{Indice} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N}}{5 \times \text{longueur du réseau de desserte}} \times 100$$

> Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

> Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

> Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré

> P108.3 : Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

> 0 % Aucune action

> 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

> 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

> 50 % Dossier déposé en préfecture

> 60 % Arrêté préfectoral

> 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

> 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

> P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

> P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans les délais}}{\text{Nombre total d'ouvertures}} \times 100$$

> P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

> Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle

> Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte.

> P155.1 : Taux de réclamations

$$\text{Indice} = \frac{\text{Nombre de réclamations écrites}}{\text{Nombre d'abonnés}} \times 1000$$

Annexe 5 - Programme de recherche de fuite 2021

PROGRAMME DE RECHERCHE DE FUITES 2021



EAU POTABLE – SMEP DE LA REGION DE JURANCON



LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

« Avant le 15 octobre de l'année N-1, le Délégalire présente à la Collectivité un projet de programme de recherche de fuites pour l'exercice suivant, dans lequel sont notamment détaillés le calendrier prévisionnel d'intervention, les moyens humains et techniques qui seront mobilisés ainsi que les secteurs du service qu'il est prévu d'inspecter. »

[source : Article 31.1.1 Programme recherche de fuites, Contrat de délégation par affermage du service d'eau potable du SMEP de la Région de Jurancón », 2020]

Ce rapport présente le bilan des actions menées de janvier à octobre 2021 ainsi qu'une analyse des résultats de la sectorisation. Puis, conformément à l'engagement contractuel, le programme de recherche de fuite 2022 est détaillé.

1 – Gestion des fuites

Pour rappel, afin de lutter contre les fuites et ainsi améliorer les performances du réseau d'eau potable 4 leviers d'actions sont identifiés :

- La rapidité d'intervention sur les fuites visibles ou localisées par les recherches de fuite
- La gestion patrimoniale avec un renouvellement prioritaire des canalisations à risque (étude en cours)
- Le contrôle des pressions (étude sur la modulation de pression en cours)
- La recherche active de fuite dont fait l'objet ce rapport.

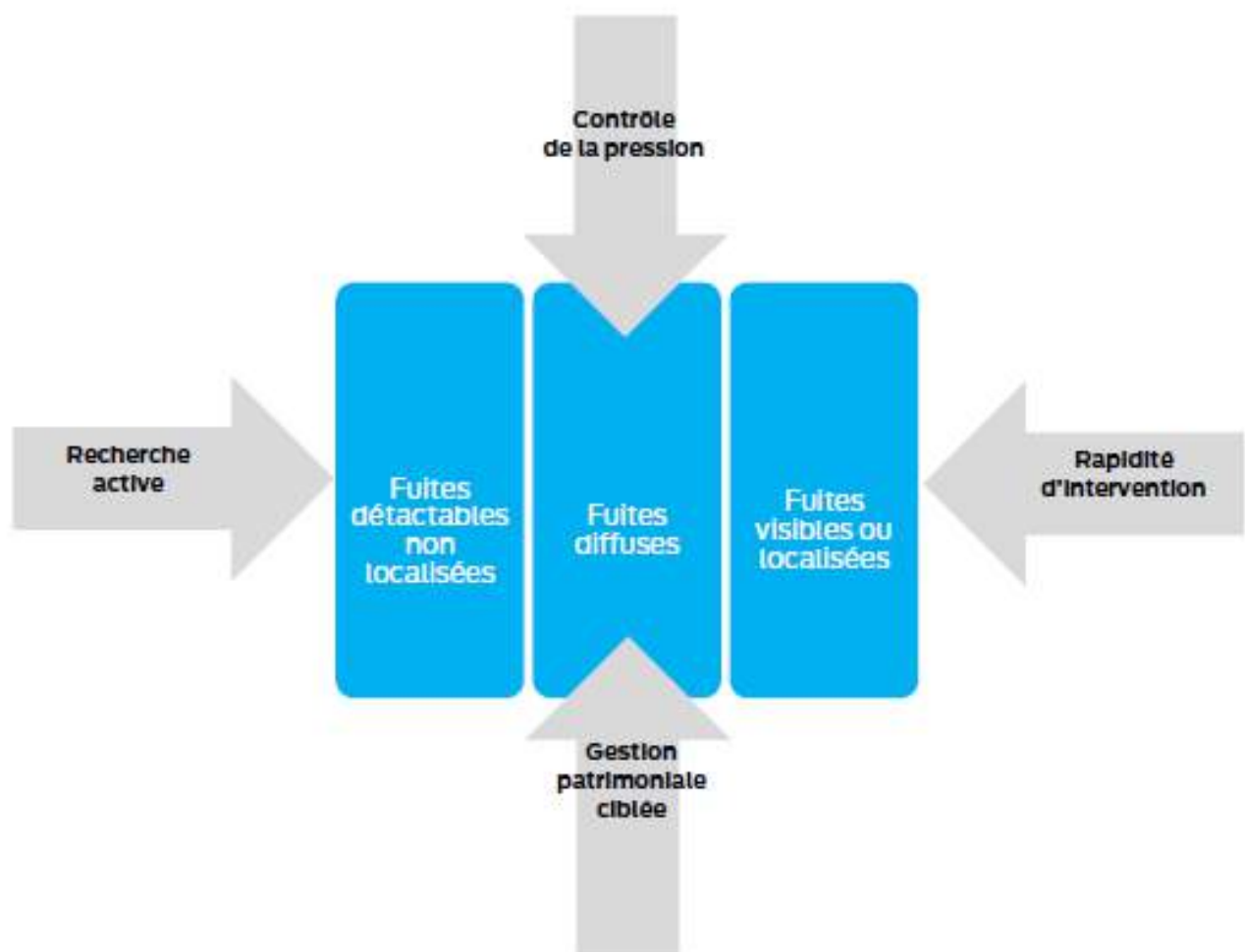
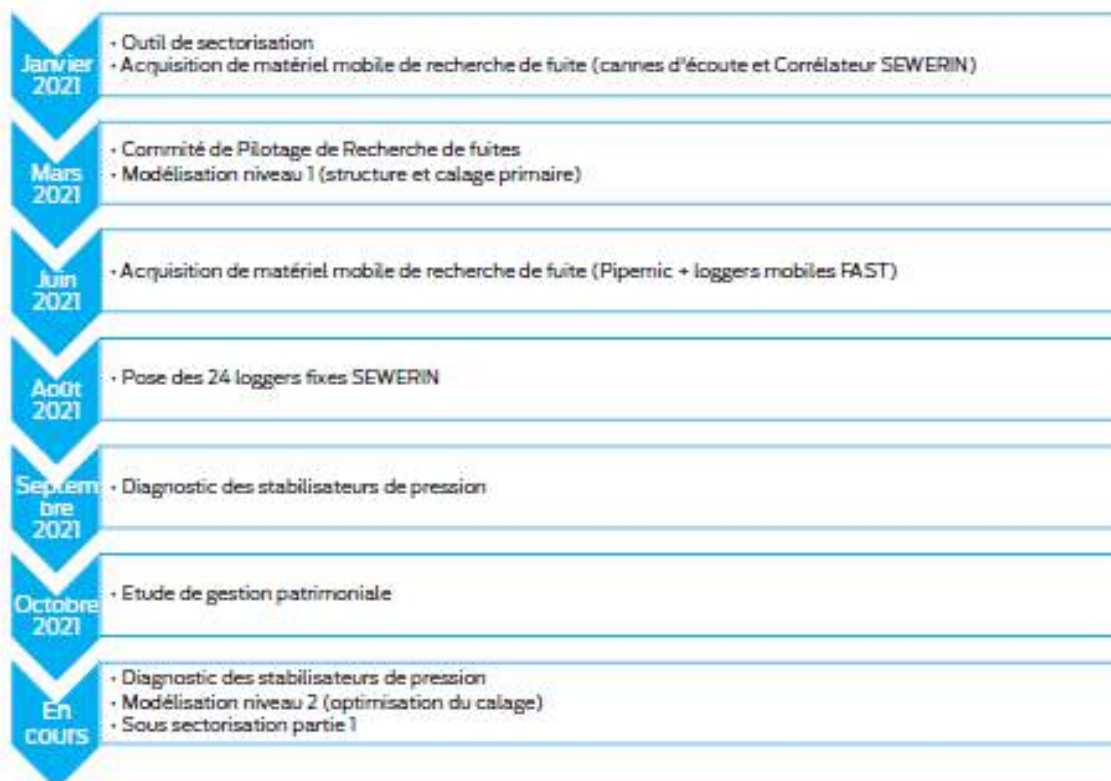


Schéma : Axes d'amélioration du rendement d'un réseau d'eau potable [source : ONEMA, Réduction des fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable, 2012].

2 – Bilan des actions menées par AGUR de janvier à octobre 2021

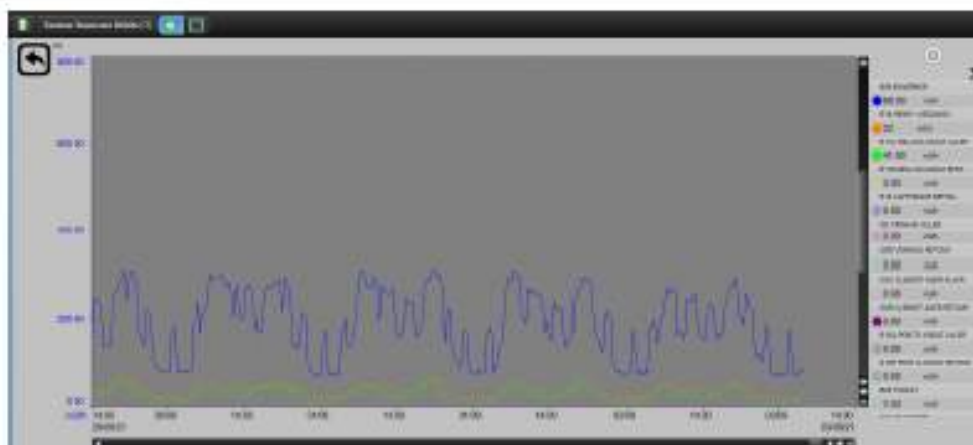
2.1 Réalisations



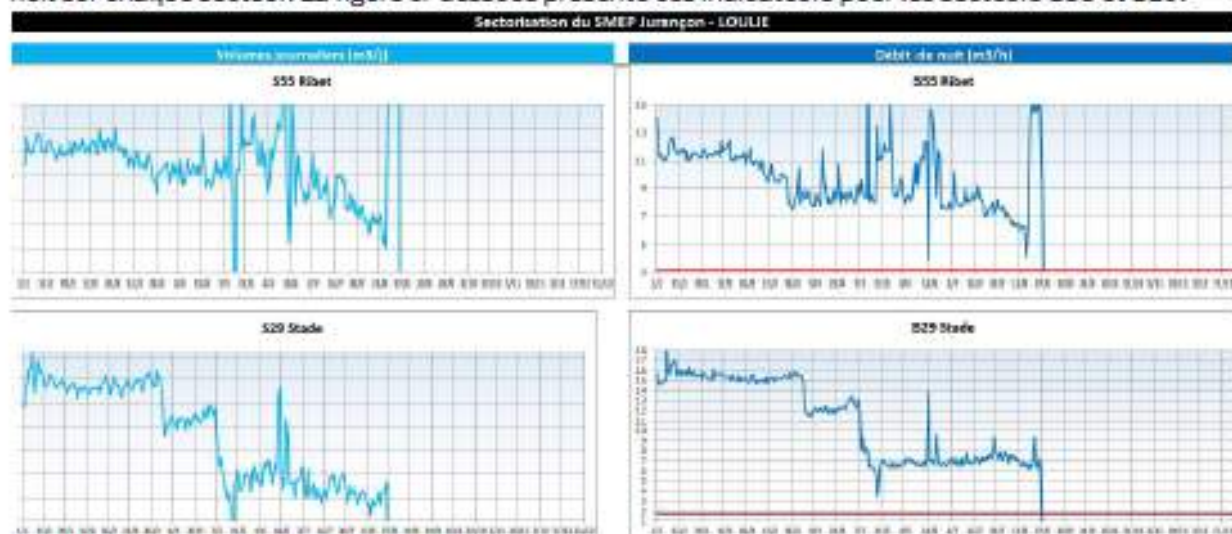
Outil de sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau en plusieurs poches homogènes en linéaire et d'évaluer leur débit de fuite. L'objectif est d'identifier les zones du réseau en dérive et de mieux cibler la recherche de fuite.

Les compteurs de sectorisation télégrés communiquent les mesures de débit au superviseur AGUR. Les courbes sont consultées quotidiennement par l'équipe AGUR de recherche de fuite dédiée au SMEP de Jurançon.



L'outil de sectorisation AGUR calcule quotidiennement les Volumes Mis en Distribution et les débits de nuit sur chaque secteur. La figure ci-dessous présente ces indicateurs pour les secteurs S55 et S29.



COPIL recherche de fuites

Une fois par mois, les équipes opérationnelles dédiées à la recherche de fuite du SMEP de Jurançon se réunissent pour réaliser le bilan de la performance du réseau sur le mois écoulé et de définir la stratégie d'investigation pour le mois à venir. Les responsables opérationnels assistent à ces réunions.

Le bilan comprend une estimation débit de fuite depuis le début de l'année, une analyse mensuelle de la sectorisation et des réparations réalisées sur le réseau.

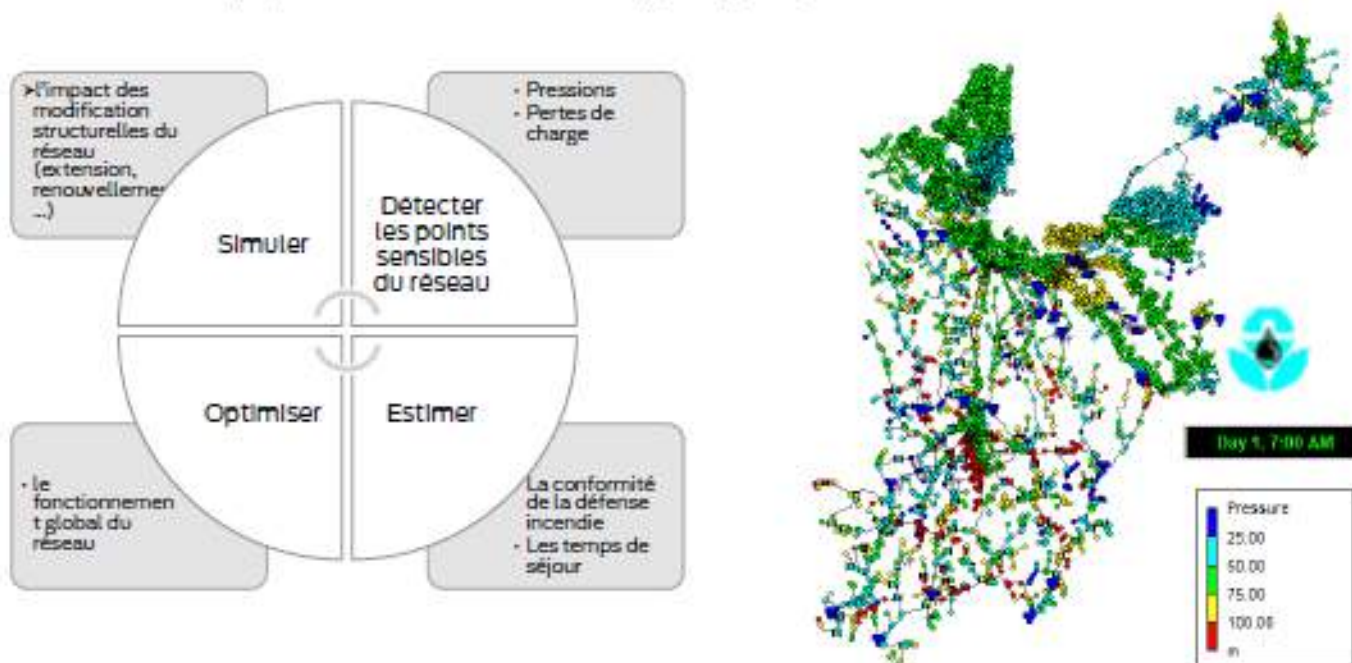
MAZERE			25.2	31.2	26.2	36.0	16.2	4.840015201
Secteur	Nom	Equation	Linéaire (km)	Qnnet (m3/j)	Qn (m3/h)	objectif (m3)	DELTA Q	ELVMC (m3/keur)
34	RESERVOIRS MAZERES	= M204 - M204 - M202	2.3			0.38	-0.38	0
31	HENRY 4	= M202 - M203	3.4		1	0.56	0.44	71
10	PICOU	= M203 - M204 + M224 - M228	29.9		0	4.98	4.02	72
21	POMPADE MARCASTET	= M205 - M205A + M200	8.2	0	0	1.37	-1.37	0
1	BATGUSERE BOURG	= M207 - M207 - M206 - M22A + M22F	79.2	7		3.2	-3.2	0
39	HAMBAU DE BONT OMON	= M207	36.4	3.2	2	3.07	-1.07	2.6
50	ALLIQU BELLEGARDE	= M22 - M22 - M24	11.0	2	2	1.93	0.07	41
51	ALLIQU	= M24 - M25	13.2	5.0	0.6	2.19	3.40	30.2
30	SURPRESSEUR CARRAZE	= M25	0.8	0.3	0.3	0.33	0.07	6.4
40	ALLIQU SURPRESSE	= 0	0.8	0	0	0.1	-0.1	0
48	BOSDARRCS BENACQ	= M26	5.4	0.8	0.4	0.9	-0.5	1.8
2	BATGUSERE PINDATS	= M20 - M21	30.3	0.6	0	1.72	-1.72	0
42	MALADANE PINDATS	= M27 + M22A - M22F - M23	4.9	0.4	0.42	0.62	-0.4	2
30	PINDATS	= M24 - M20	2.5	incohérent	incohérent			
19	LEBE	= M20 - M30 - M40	16.1	2.6	0	3.02	-2.03	0
22	QUARTIER LARROUY	= M20 - M20	25.0	0				
47	LARROUY MIQUEL	= M27 - M32	9.8	0	M21 + 5			
22 + 47		= M30 - M32	25.5	4.8	4.75	4.24	0.51	0.31
37	MIQUEL	= M32	4.8	0	0	0.79	-0.79	0
15	LANOT	= M40 - M24 + M40	10.0	0	0	1.77	-1.77	0
50	QUARTIER OSSALI	= M42	3.5	0	0	0.58	-0.58	0
46	MIRASSOU	= M43A - M43D - M47 - M43	6.4	FALUX	FALUX	1.07	-1.07	0
27	SABALOT	= M43	25.9	0.8	0.8	2.85	-1.85	3.2

Cet échange participe au pilotage de la recherche de fuite en ciblant des zones de recherche mais permet également d'échanger sur le matériel et les méthodes.

Ce travail collaboratif est nécessaire dans l'optique d'atteindre les objectifs élevés en matière de rendement de réseau.

Modélisation

Le modèle hydraulique du réseau d'eau potable du SMEP de Jurançon est opérationnel. Grâce à cet outil les équipes de recherche de fuite et l'équipe support peuvent :



Une optimisation du calage est en cours (modélisation niveau 2). Les objectifs sont :

- l'amélioration de la répartition des consommations en fonction des données issues de la sectorisation,
- l'optimisation du marnage des réservoirs grâce aux données télégerées.
- redéfinir des rugosités via les mesures de pesées des poteaux incendie.

Acquisition de matériel

Les investissements dans les équipements dédiés à la recherche de fuite comprennent :

- 20 loggers mobiles FAST
- Un appareil d'écoute à insertion et de localisation Pipemic
- Un kit de corrélation et d'écoute au sol SEWERIN

Pose des loggers fixes SEWERIN

Après une opération de maintenance réalisée par le constructeur, les 24 loggers SEWERIN ont été posés le 8 septembre 2021. Ils communiquent les enregistrements de bruit et de fréquence au superviseur AGUR. Ces données sont analysées chaque semaine par l'équipe AGUR de recherche de fuite.

Diagnostic des stabilisateurs de pression

En octobre 2021, 123 stabilisateurs sur les 151 existants ont été contrôlés. Le diagnostic permet de :

- localiser les ouvrages
- constater leur état général
- déterminer leur bon fonctionnement
- réaliser la maintenance préventive

Nous avons produit des fiches ouvrages (voir ci-dessous) pour chaque équipement. Le SIG a été mis à jour et le modèle hydraulique a été calé à l'aide des mesures de pression réalisées au cours de la campagne.



Projet de sous sectorisation partie 1

Afin d'optimiser la sectorisation existante, AGUR propose de diviser les secteurs existants suivants en sous-secteurs au moyen de la pose de nouveaux compteurs de sectorisation.

- S6 SIAMELAP
- S38 MONTPLAISIR
- S18 PICOU
- S4 BOUERNER
- S32 LARRIBAU TIO PEPE
- S53 MEILLON ASSAT
- S9 GENSEMIN

Après une phase de test terrain pour valider le maintien de la conformité de la défense incendie en configuration sous-sectorisée, les débits constatés ont été validés par le SDIS 64 pour chaque secteur. Voici un exemple de proposition pour le secteur SIAMELAP qui est divisé en 4 nouvelles zones de sectorisation :

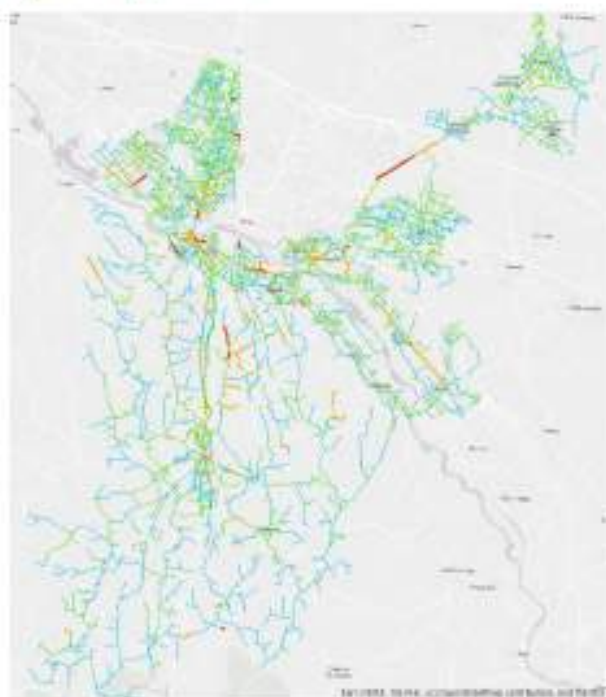


Les volumes distribués et débit nocturne seront plus précis ce qui permettra d'optimiser notre analyse des secteurs en dérive. Ce projet a été remis au SMEP de la région de Jurançon en 2021.

Etude de gestion patrimoniale

Cette étude propose une liste de canalisation à renouveler en priorité (en rouge sur la carte ci-dessous). Les critères d'évaluation du degré de priorité sont les suivants :

- Date de pose de la conduite
- Indice Linéaire des Volumes Non Comptés
- Pression de service
- Matériaux de la conduite
- Importance de la conduite (débit moyen transitant)
- Nombre de fuite réparées depuis 2008



- Note finale < 8
- 8 < Note finale < 10
- 10 < Note finale < 15
- Note finale > 15

Fuites réparées à octobre 2021

Dans la période du 1^{er} janvier au 31 septembre 2021, les agents AGUR ont réparés 195 fuites sur le réseau d'eau potable du SMEP.

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	TOTAL à fin septembre
OMBRE DE FUITE RÉPARÉES	43	15	10	19	22	18	16	20	32	195

Les tableaux ci-dessous présentent les interventions réalisées sur les canalisations, branchements et équipement du réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon en 2021.

Typologie des fuites

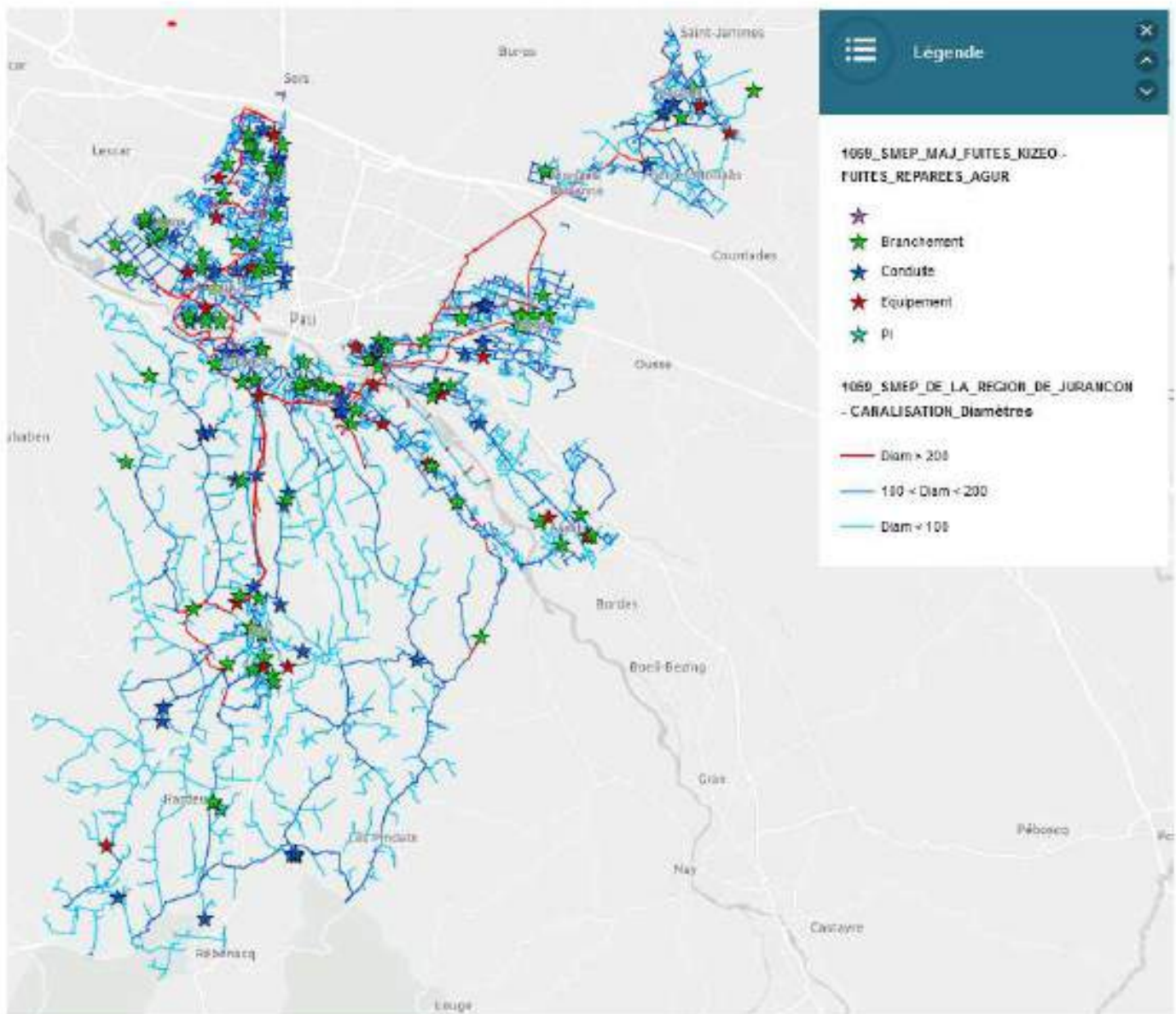
Type de fuite	Fuites réparées octobre 2021
Branchement	112
Réseau	54
Équipement	26
Poteau incendie	3
Total général	195

Origine de la découverte des fuites

Origine	Fuites octobre 2021
ABONNE	79
MAIRIE	11
TRAVAUX	8
RECHERCHE DE FUITE	97
Total général	195

Cartographie des interventions en 2021

La carte ci-contre présente la situation des 195 réparations réalisées à octobre 2021.



Linéaire ausculté à fin septembre

« Nous nous engageons à inspecter à minima 50% du linéaire de réseau par an. » [Annexe 15 Plan d'action p.20].

Le linéaire d'adduction d'eau potable hors branchement est de 823 km soit un objectif de linéaire à inspecter de 411 km/an.

Le tableau ci-dessous présente le détail des 579 km inspectés à octobre 2021 soit 70% du linéaire total.

Macro-secteur	Numéro secteur	Nom secteur	Linéaire inspecté (km)
LOULIE	9	GENSEMIN	29
	5	DIRECT	8
	13	JARDIN DE BILLERE	27
	10	GOLF	15
	8	FOIX	16
	55	RIBET	19
	17	PASTEUR	11
	29	STADE	11
		Sous total Loulie	134
NID BEARNAIS	7	NID BEARNAIS	8
	6	SIAMELAP	72
	12	INDUSPAL	14
	49	GAN BOURG	16
	24	RIANT	4
	38	MONTPLAISIR	34
	41	BASTAROUS LOUBANGUI	30
		Sous total Nid Béarnais	177
BOUERNER	4	BOUERNER	64
	11	HENRY 4	14
	53	MEILLON/ASSAT	32
	14	LAFFORGUE	6
	33	TOOLEY	4
	43	BEAUSOLEIL	13
	44	BEAUMONT	11
	32	LARRIBEAULT/IO PEPE	17
		Sous total Bouerner	162
MAZERES	31	HENRY 4	3
	18	PICOU	30
	1	BATGUSERE BOURG	19
	39	HAMEAU DE RONTIGNON	18
	51	ALLIOU	13
	30	SURPRESSEUR CARRAZE	1
	40	ALLIOU SURPRESSE	1
	48	BOSDARROS BENACQ	5
	37	MIQUEU	5
	56	QUARTIER OSSAU	4
	46	MIRASSOU	6
		Sous total Mazeres	106
TOTAL LINEAIRE INSPECTE (km)			579

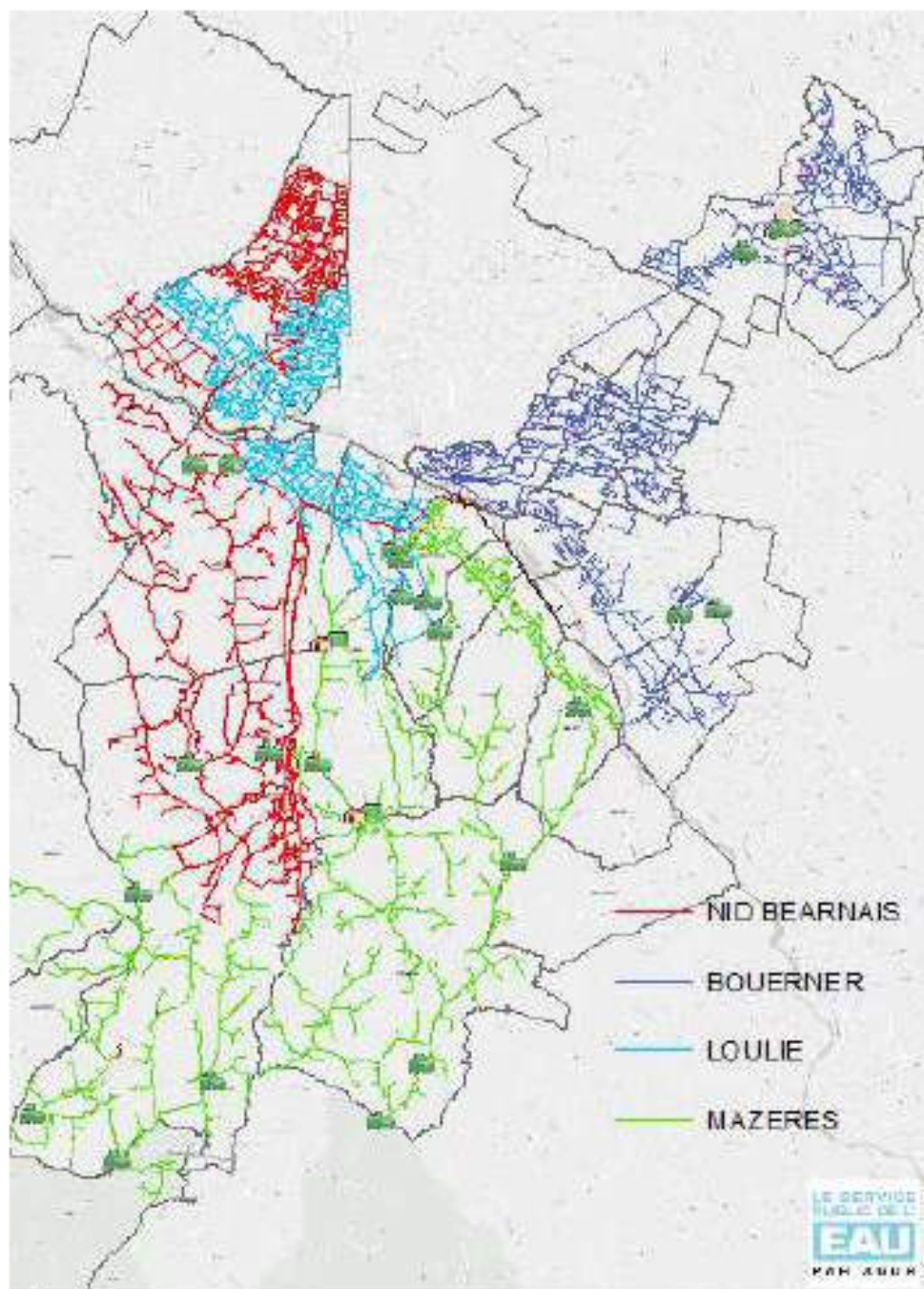
2.2 Analyse de la sectorisation à octobre 2021

Principe de fonctionnement de la sectorisation du réseau

Les champs captant distribuent l'eau potable aux 4 secteurs principaux représentés sur la figure ci-contre : Nid Béarnais, Bouerner, Loulie et Mazerès.

Dans chaque secteur principal, des stations de reprise alimentent les réservoirs en cascade qui stockent et distribuent l'eau potable vers la zone de sectorisation aval. Dans certains cas ; les zones de distribution des réservoirs sont divisées en plusieurs poches de sectorisation par des maillages et des compteurs de sectorisation. Au total le réseau compte 56 secteurs.

Le schéma ci-contre présente le principe de fonctionnement des 56 secteurs du réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon



Identification des secteurs en dérive

Les résultats présentés au COPIL (Comité de Pilotage) de recherche de fuite d'octobre 2021 sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

LOULIE				94,8	60,5	23,2	29,3	4
Secteur	Nom	Equation	Linéaire (km)	Qn du mois précédent	Qn (m3/h)	Qn objectif (m3/h)	DELTA Q	ILVNC (m3/km/j)
35	LOULIE	= L00 - L10 - L20 - L30 - L40 - L50 - L05A + L05D	8,3	0,0	0	1,38	-1,4	0,0
54	PASSERELLE GOLF	= L50 - L51 - L52 - L53 - L54	3,1	4,7	8	0,51	7,5	62,9
9	GENSEMIN	= L54	28,6	12,0	5,5	4,77	0,7	4,6
5	DIRECT	= L53	7,5	4,8	6	1,25	4,7	19,1
13	JARDIN DE BILLERE	= L52	26,9	10,4	10	4,49	5,5	8,9
10	GOLF	= L51	14,8	6,0	4	2,47	1,5	6,5
8	FOIX	= L10	16,0	12,0	12	2,67	9,3	18
55	RIBET	= L20	18,6	7,6	7	3,10	3,9	9,0
	SB+S55			19,6				
17	PASTEUR	= L30 - L31	11,0	1,2	2	1,83	0,2	4,4
3	CARREROT	= L32	5,1	0,0	0	0,84	-0,8	0,0
29	STADE	= L40	10,6	6,8	6	1,76	4,2	13,6

NID BEARNAIS				0,0	67,0	38,2	30,1	4
Secteur	Nom	Equation	Linéaire (km)	Qn du mois précédent	Qn (m3/h)	Qn objectif (m3/h)	DELTA Q	ILVNC (m3/km/j)
7	NID BEARNAIS	= N00 - N10 - N11 - N70 - N12A + N12D	7,8	0,0	30	1,30	28,70	92,5
6	SIAMELAP	= N70 - N71 - I01A + I01R	72,4	34,8	23,00	12,07	10,93	7,6
12	INDUSPAL	= N71 - GC04	14,0	27,2	13	2,33	10,67	22,3
28	SOUBACQ/ BAGNELL	= N10 + N11 - GC03 - N30 - N20	22,9	8,4	4	3,82	0,18	4,2
49	GAN BOURG	= N20	15,6	9,2	10	2,60	7,40	15,4
24	RIANT	= N31 - N40 - N50 - N60A + N60D	3,8	2,4	1	0,64	0,36	6,2
38	MONTPLAISIR	= N40	34,1	9,6	8	5,69	2,31	5,6
23	BASTAROUSSE SURPRESSE	= N61	3,2	0,0	0	0,53	-0,53	0,0
52	CHAPELLE DE ROUSSE	= N62	25,7	2,4	0	4,29	-4,29	0,0
41	BASTAROUS LOUBANGUI	= N50	29,7	8,4	8	4,95	3,05	6,5

BOUERNER					78,8	24,5	5,7	4,382460614
Secteur	Nom	Equation	Linéaire (km)	Qn du mois précédent	Qn (m3/h)	Qn objectif (m3/h)	DELTA Q	ILVNC (m3/km/j)
4	BOUERNER	= B00 - B10 - B20 - B01 - B02 - B30 - B31 - GC01 - GC02	64,3	0,0	37	10,71	26,29	13,8
11	HENRY 4	= B10 - B11A + B11R	14,4	0,0	9	2,40	6,60	15,0
53	MEILLON/ASSAT	= B11A - B11R - B12 - I02V + I02A - I03V + I03A - B13A - B13R	31,8	12,5	11	5,29	5,71	8,3
14	LAFFORGUE	= B12	5,9	0,0	0	0,98	-0,98	
33	TOOLEY	= B20	4,3	1,2	1	0,71	0,29	5,6
43	BEAUSOLEIL	= B02	13,3	4,0	2,75	2,22	0,53	5,0
44	BEAUMONT	= B01	11,4	2,4	1,5	1,90	-0,40	3,2
32	LARRIBEAU/TIO PEPE	= B30 + B31 - B32	16,6	9,9	9	2,77	6,23	13,0
20	BERLANNE	Vj = B33 - B35 - B36 - B37 / Qmin = B33	4,6	0,0	0	0,77	-0,77	0,0
25	MORLAAS SEMI ENTERRE BAS SERVICE	Vj = B35	31,7	2,5	0	5,29	-5,29	0,0
26	MORLAAS SURPRESSE HAUT SERVICE	Vj = B37 + B36	27,7	8,0	7,5	4,62	2,88	6,5

MAZERE					32,8	35,9		
Secteur	Nom	Equation	Linéaire (km)	Q du mois précédent	Qn (m3/h)	Qn objectif (m3/h)	DELTA Q	ILVNC (m3/km/j)
34	RESERVOIRS MAZERES	= M00A - M00R - M02	2,3	0,0	0	0,38	-0,38	0,0
31	HENRY 4	= M02 - M03	3,4	0,0	0	0,56	7,44	56,6
18	PICOU	= M03 - M04 + B13A - B13R	29,9	0,0	8	4,98	3,02	6,4
21	POMPAGE NARCASTET	= M05 - M06A + M06D	8,2	0,0	0	1,37	-1,37	0,0
1	BATGUSERE BOURG	= M10 - M11 - M12 - M16 - M22A + M22R	19,2	?	HS	3,20		
39	HAMEAU DE RONTIGNON	= M11	18,4	3,2	2,4	3,07	-0,67	3,1
50	ALLIOU BELLEGARDE	= M12 - M13 - M14	11,6	2,0	1,4	1,93	-0,53	2,9
51	ALLIOU	= M14 - M15	13,2	5,6	7	2,19	4,81	12,8
30	SURPRESSEUR CARRAZE	= M15	0,8	0,2	0,1	0,13	-0,03	3,2
40	ALLIOU SURPRESSE	= M13	0,6	0,0	0	0,10	-0,10	0,0
48	BOSDARROS BENACQ	= M16	5,4	0,8	0,8	0,90	-0,10	3,6
2	BATGUSERE PINDATS	= M20 - M21	10,3	0,6	0	1,72	-1,72	0,0
42	MALAGANE PINDATS	= M21 + M22A - M22R - M23	4,9	0,4	0	0,82	-0,82	0,0
36	PINDATS	= M24 - M26	2,5	FAUX	FAUX	0,41	-0,41	0,0
19	LEBE	= M26 - M30 - M40	18,1	3,6	0,4	3,02	-2,62	0,5
22	QUARTIER LAROUY	= M30 - M31	15,6	0,0	3	2,60	0,40	4,6
47	LAROUY MIQUEU	= M31 - M32	9,8	0,0	0,8	1,64	-0,84	2,0
37	MIQUEU	= M32	4,8	0,0	0	0,79	-0,79	0,0
15	LANOT	= M40 - M41A + M41D	10,6	0,0	0	1,77	-1,77	0,0
56	QUARTIER OSSAU	= M42	3,5	0,0	0,12	0,58	-0,46	0,8
46	MIRASSOU	= M41A - M41D - M42 - M43	6,4	FAUX	FAUX	1,07	-1,07	0,0
27	SABALOT	= M43	15,9	0,8	0,8	2,65	-1,85	1,2

Les débits de nuit par compteur sont estimés grâce à la lecture des courbes de sectorisation du superviseur. Puis, nous calculons le débit de nuit par secteur. Cet indicateur de la performance du réseau du secteur ne peut être estimé dans les cas suivants :

- Compteur de sectorisation défectueux
- Absence de comptage pour certains secteurs (au niveau des réservoirs)

Pour répondre à ces problématiques, une proposition d'optimisation de la sectorisation est présentée dans le Rapport Annuel du Délégué 2021.

L'analyse de la sectorisation présentée ici est réalisée le 5 octobre 2021. A cette date, les secteurs identifiés comme les plus fuyards avec les débits de nuit les plus élevés sont :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| - S4 BOUERNER | - S54 PASSERELLE GOLF |
| - S7 NID BEARNAIS | - S38 MONTPLAISIR |
| - S6 SIAMELAP | - S41 LOUBANGUI |
| - S12 INDUSPAL | - S18 PICOU |
| - S8 FOIX | - S26 MORLAAS SURP |
| - S53 MEILLON ASSAT | - S55 RIBET |
| - S13 JARDINS DE BILLERE | - S51 ALLIOU |
| - S46 GAN BOURG | - S5 DIRECT GOLF |
| - S11 HENRI 4 BIZANOS | - S29 STADE |
| - S32 LARRIBAU / TIO PEPE | |

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés en m³/km/J est également pris en compte dans le choix des secteurs à cibler pour la mission de recherche de fuites. Il indique que pour les secteurs suivant le linéaire de canalisation à investiguer est moins important et donc que théoriquement les recherches seront plus rapides :

- | | |
|--------------------------|--------------------------------------|
| - S7 NID BEARNAIS | - S51 ALLIOU |
| - S54 PASSERELLE GOLF | - S55 RIBET |
| - S31 HENRY 4 | - S13 JARDIN DE BILLERE |
| - S12 INDUSPAL | - S53 MEILLON/ASSAT |
| - S5 DIRECT | - S6 SIAMELAP |
| - S8 FOIX | - S26 MORLAAS SURPRESSE HAUT SERVICE |
| - S49 GAN BOURG | - S10 GOLF |
| - S11 HENRY 4 | - S41 BASTAROUS LOUBANGUI |
| - S4 BOUERNER | - S18 PICOU |
| - S29 STADE | |
| - S32 LARRIBEAU/TIO PEPE | |

D'autres éléments variables sont pris en compte pour cibler les secteurs :

- L'outil de sectorisation présenté mensuellement à la collectivité (courbes secteur en calcul automatique)
- L'analyse des résultats des enregistrements des appareils d'écoute fixe
- La présence de fuites dont la réparation est programmée

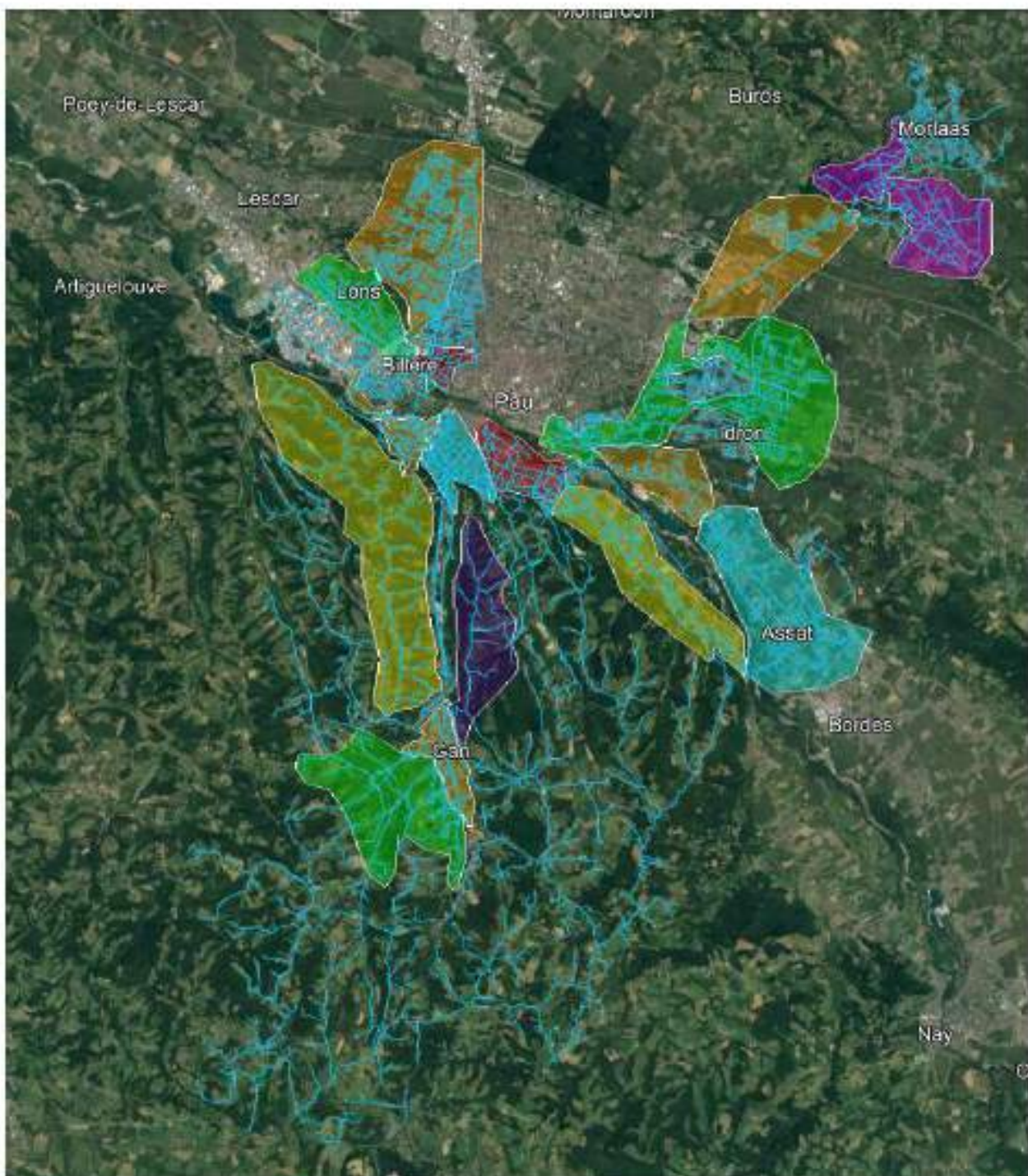
3 secteurs ont été identifiés mais écartés du programme de recherche de fuite :

- S7 NID BEARNAIS → tronçon fuyard isolé
- S54 PASSERELLE GOLF → estimation difficile (multiples comptages, source d'erreur)
- S12 INDUSPAL → Vols d'eau permanant identifiés parasitant la recherche de fuite

Tous ces éléments sont susceptibles de varier au cours de l'année 2022. La programmation des recherches de fuite pourra donc être modifiée en fonction du diagnostic permanent de l'état du réseau.

En octobre 2021, nous proposons de cibler la recherche de fuite 2022 sur les secteurs identifiés ci-dessous :

- S5 DIRECT GOLF
- S8 FOIX
- S4 BOUERNER
- S29 STADE
- S51 ALLIOU
- S55 RIBET
- S6 SIAMELAP
- S53 MEILLON ASSAT
- S13 JARDINS DE BILLERE
- S46 GAN BOURG
- S11 HENRI 4 BIZANOS
- S32 LARRIBAU / TIO PEPE
- S38 MONTPLAISIR
- S41 LOUBANGUI
- S18 PICOU
- S26 MORLAAS SURP



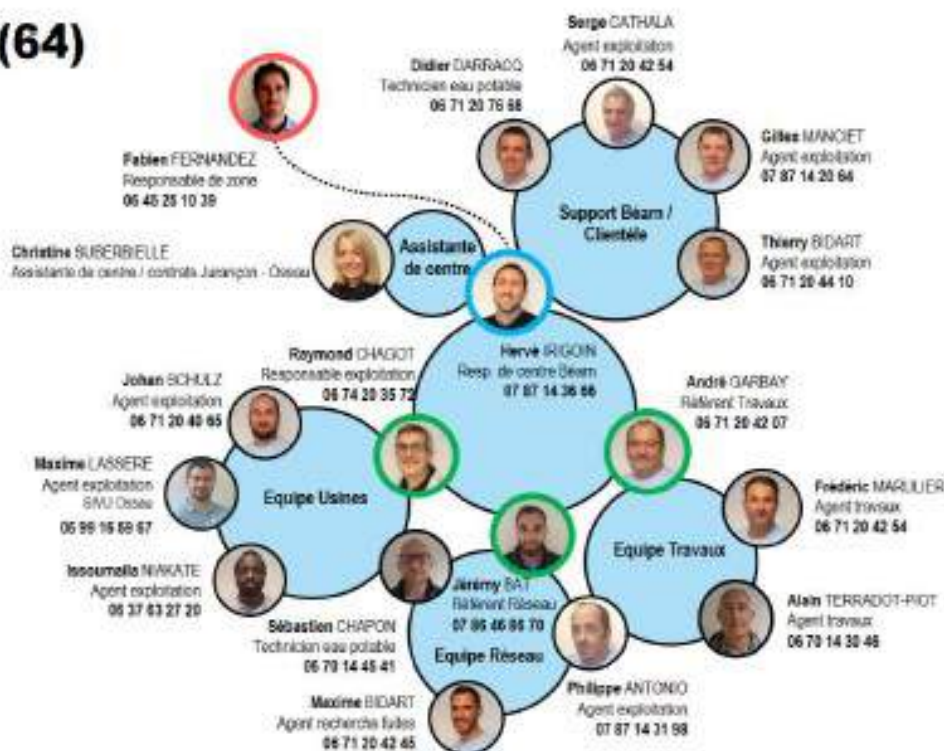
3 – Programme 2022

Les missions de recherche active de fuites sont programmées sur les secteurs identifiés lors du COPIL de recherche de fuites du 5 octobre 2021. Le programme ainsi que les moyens humains et techniques sont présentés dans la partie suivante.

Moyens humains

L'organigramme du personnel dédié au service d'eau potable de la région de Jurançon est présenté ci-dessous :

Béarn (64)



L'équipe réseau comprend 3 agents qui ont pour missions principales la recherche de fuite et l'optimisation hydraulique du réseau :




- Jérémy Bat, Référent Territoire Réseau en charge de l'animation
- Maxime Bidart, Technicien réseau.
- Sébastien Chapon, Technicien eau potable, a aussi dans ses missions, la maintenance et la gestion du parc d'automates de télégestion et de compteurs de sectorisation.

Philippe Antonio, agent d'exploitation, réalise en priorité les travaux de réparation des fuites trouvées.

L'équipe encadrante Béarn AGUR et l'équipe du support technique AGUR participent aux COPIL, gèrent l'acquisition des données de sectorisation et créent les outils d'exploitation et d'analyse de ces données.

Moyens techniques

Le matériel réservé à la recherche de fuite sur le réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est présenté dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE MOYEN	PHOTO	DESCRIPTION
<p>160 LOGGERS FIXES en communication RADIO</p> <p><i>Parc existant</i></p>		<p>Ce groupe d'appareils se compose de 42 SEWERIN SEPEM 200 et de 115 SEBA. Le seuil de détection de fuite de chaque appareil est réglé en fonction du bruit ambiant propre à son emplacement.</p> <p>Ces enregistreurs de bruit sont posés sur les secteurs S9 Gensemin, S5 Direct Golf, S55 Ribet, S8 Folx, S4 Bouerner et S33 Tooley.</p> <p>Les données enregistrées ne sont pas disponibles à ce jour. La convention d'acquisition des données est en cours de signature. Les données seront disponibles à partir de 2022 et analysées hebdomadairement par les équipes de recherche de fuites.</p>
<p>25 LOGGERS FIXES en communication SMS</p> <p><i>Parc existant</i></p>		<p>Ce groupe d'appareil se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 loggers SEWERIN SEPEM01 - 1 logger VONROLL MTC. <p>Ces enregistreurs de bruit sont également posés sur les secteurs S9, S5, S55, S8, S4 et S33.</p> <p>Nous analysons hebdomadairement leurs données pour détecter une éventuelle dérive des performances du réseau.</p>
<p>20 LOGGERS MOBILES FAST</p> <p><i>Investissement AGUR</i></p>		<p>Ces enregistreurs de bruits sont posés par l'équipe de recherche de fuite sur les canalisations des secteurs identifiés en dérive par l'outil de sectorisation.</p> <p>Quelques jours après leur pose, le chercheur de fuite peut récupérer les données sur son smartphone.</p> <p>Cette méthode lui permet de réaliser une analyse de la zone défaillante à une échelle plus fine que la sectorisation et d'orienter efficacement sa recherche de fuite par écoute au sol.</p>

<p>KIT ÉCOUTE ET CORRELATEUR</p> <p><i>Investissement AGUR</i></p>		<p>Le SEWERIN C CORE 200 comprend une canne d'écoute au sol et des corrélateurs. Cet appareil est utilisé pour une détection à l'échelle des 2 mètres de la fuite.</p> <p>Posé aux 2 extrémités d'une conduite, les corrélateurs permettent de calculer localiser la fuite qui sera identifiée par écoute au sol.</p>
<p>DETECTION DE CONDUITE RECHERCHE ACOUSTIQUE</p> <p><i>Investissement AGUR</i></p>		<p>Le FAST Pipemic est un micro métallique fixé au bout d'un flexible mètre. Introduit dans le réseau par exemple par un branchement, il permet d'une part de détecter l'emplacement du réseau et d'autre part d'écouter en temps réel le bruit dans la conduite et ainsi de localiser de la fuite.</p> <p>Cet appareil est utilisé ponctuellement pour les cas où la localisation de la fuite doit être précise (traversée de route, réseau non géoréférencé...).</p>

Autres méthodes de travail déployées au sein d'AGUR

Recherche de fuites nocturnes

Des campagnes de recherches de fuites nocturnes peuvent être réalisées sur les secteurs en dérive. Lorsque les débits de nuit sont les plus faibles, en manœuvrant des vannes de sectionnement de l'amont vers l'aval, les techniciens cherchent à observer une variation du débit sur le compteur de sectorisation. La chute du débit lors d'une manœuvre indique qu'un ensemble de tronçon fuyard vient d'être isolé du réseau.

Gaz traceur

Le matériel de recherche de fuite par gaz traceur est disponible au sein d'AGUR. Des techniciens formés peuvent intervenir ponctuellement pour assister l'équipe de recherche de fuite dédiée au SMEP de la région de Jurançon.

Du gaz est introduit dans le réseau. A l'aide d'un détecteur de gaz, le technicien repère l'emplacement de la fuite.

Calendrier prévisionnel d'intervention

Le tableau ci-contre programme des secteurs de recherche et propose des méthodes de travail pour 2022.

Ce programme est issu d'une réflexion sur les données les plus récentes issues de l'outil de sectorisation et des prélocalisateurs de fuite. Il est probable qu'il soit modifié au cours de l'année 2022 en fonction de l'évolution de l'analyse mensuelle de la performance du réseau sectorisé

2022	PERSONNEL	SECTEURS	METHODE ENVISAGEE						
			Modification des zones sectorisées	Recherche de nuit	Ecoute de vannes	LOGGERS FIXES	LOGGERS MOBILES	Corrélation acoustique (SEWERIN C CORE 200)	Ecoute au sol (SEWERIN C CORE 200)
Janvier	1 agent	S5 DIRECT GOLF							
	1 agent	S32 LARRIBAU/TIO PEPE							
Février	1 agent	S46 GAN BOURG							
Mars	2 agents	S4 BOUERNER							
Avril	1 agent	S53 MEILLON ASSAT							
Mai	2 agents	S51 ALLIOU							
	1 agent	S8 FOIX							
Juin	1 agent	S29 STADE							
Juillet	2 agents	S13 JARDINS DE BILLERE							
Août	2 agents	S38 MONTPLAISIR							
	1 agent	S55 RIBET							
Septembre	2 agents	S26 MORLAAS SURP							
Octobre	2 agents	S6 SIAMELAP							
Novembre	2 agents	S11 HENRI 4 BIZANOS							
	2 agents	S41 LOUBANGUI							
Décembre	1 agent	S18 PICOU							

Annexe 6 – Gestion patrimoniale 2021

GESTION PATRIMONIALE 2021

EAU POTABLE – SMEP DE LA REGION DE JURANCON



LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

Face au vieillissement des canalisations et aux difficultés de financement actuelles, il est indispensable de se munir d'outils qui permettront de cibler les renouvellements de réseau prioritaires. Ces outils de gestion patrimoniale peuvent prendre plusieurs formes et nécessiter un historique d'informations plus ou moins importants.

En tant que nouveau délégataire du service d'eau potable, nous avons mis en place un outil de gestion adapté aux informations connues depuis la prise du contrat en janvier 2021 y compris l'historique d'interventions communiqué par l'ancien prestataire à la collectivité.

Nous détaillons la méthodologie de calcul des tronçons prioritaires ainsi que les modalités de récupération des données terrain qui permettront d'étoffer cet outil dans les prochaines années.

Le principe de base est d'attribuer une fois par an une note aux canalisations allant de 0 à 20. Plus la note se rapprochera de 0, plus le renouvellement de la canalisation sera urgent.

1 – Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types :

1. Les critères exclusifs qui seront renseignés pour l'ensemble des canalisations
 - **Age de canalisation** : Extraction des données SIG (Système d'Information géographique) pour dater les canalisations
 - **Pression de service** : Pression maximale atteinte sur le réseau issue de la base de données de modélisation hydraulique EPANET
 - **Matériau de la canalisation** : Revêtement de la canalisation
 - **Indice linéaire de pertes** : Cet indice est calculé par le biais des compteurs de sectorisation présents sur le réseau d'adduction et est précisé par le biais des campagnes de recherche de fuites.
 - **Débit transitant dans la conduite** : Cette information est calculée par le logiciel de modélisation hydraulique EPANET.
2. Le critère malus est renseigné au fur et à mesure des interventions sur le réseau d'eau potable. Il n'est pas forcément affecté à toutes les canalisations mais permet de mettre en exergue des défauts visibles sur les canalisations :
 - **Taux de fuites** : Issu du reporting des agents terrain sur le SIG, il est le nombre de fuites réparées (hors casse entreprise extérieure) par tronçon.

La classification des canalisations par critère.

Les canalisations sont ensuite classées pour chaque critère. Plus la classe de la canalisation est faible, plus la note attribuée par critère le sera également.

Une pondération des critères est effectuée.

Les critères sont classés ci-dessous par ordre d'importance :

1. Age de canalisation
2. Matériau
3. ILVNC
4. Pression de service
5. Nombre de fuites

La pondération des critères permet de définir pour chaque canalisation une note comprise entre 0 et 20. Plus la notation est proche de 0, plus il est urgent de renouveler cette canalisation.

2 –Alimentation de la base de données

Tous les outils de gestion patrimoine utilisés nécessitent de disposer d'un historique de fonctionnement très conséquent sans quoi le résultat obtenu n'est pas valable avant une dizaine d'années. Notre module utilise des formules de calcul plus simples et la partie observations et interventions terrain n'est pas intégrée dans le tronc commun de calcul mais est valorisée sous forme de malus. Il est donc utilisable dès à présent. Cependant, plus la quantité de données que l'on intégrera sera importante, plus il sera représentatif.

Nous parions donc sur une mise à jour régulière et exhaustive des observations effectuées sur le terrain. Nous mettons en place une fiche de collecte d'informations terrain qui fera suite à chaque intervention effectuée par nos agents (fuite réseau, branchement ou autre).

La fiche d'intervention terrain permettra de renseigner les Champs suivant sur la couche canalisation du SIG :

- Vieillessement
- Profondeur
- Emplacement
- Trafic
- Réseau adjacent
- Environnement de pose
- Nombre de fuites

La fiche d'intervention terrain permettra de renseigner les Champs suivant sur la couche fuite du SIG :

- Type de fuite (Nature de l'intervention)
- Défaillance
- Observation

Cette fiche est la suivante :



(AEP) REPARATION FUITE

Nom : SUPPORT
Prénom : TECHNIQUE
Date de réponse : 12/10/2021 13:44:16

DATE DECOUVERTE :
DATE INTERVENTION : 12/10/2021
DATE REFECTION DEFINITIVE :
CONTRAT :
COMMUNE :
ADRESSE :
GEOLOCALISATION INTERVENTION :
ORIGINE DECOUVERTE :
N° FICHE ATTACHEMENT :
INTERVENTION SUR :
ELEMENTS RENOUVELES :
TYPE DE DEFAILLANCE :
CODE IDENTIFICATION TRONCON CONCERNE :
LIT DE POSE :
NIVEAU TRAFIC ROUTIER :
PROFONDEUR (EN M) :
ASTREINTE :
SECTEUR DE SECTORISATION :
INTERVENTION SOUS :
PRESENCE DE RESEAUX ADJACENTS :
VIEILLESSEMENT DE LA CANALISATION :
VOLUME PERDU (EN M3) :
DEBIT FUITE ESTIME (m3/h) :
RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT :
COMMENTAIRES :

3 – Résultat de la gestion patrimoniale

Le logiciel de gestion patrimoniale présenté est un outil qui gère pour chaque tronçon plusieurs bases de données (SIG, modélisation hydraulique, supervision, historique recherche de fuites, relèves terrain, etc...). A l'aide d'un module de calcul spécifique, il est en mesure de calculer pour chaque tronçon une note de fiabilité.

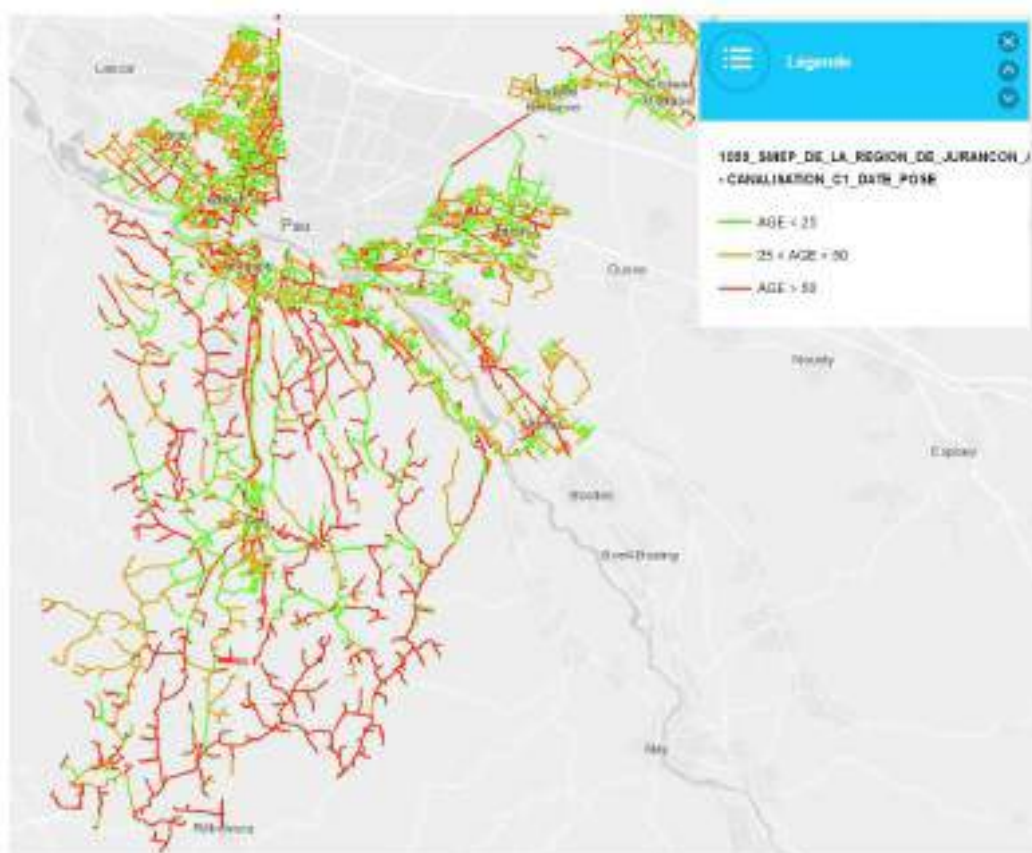
De ce module, est extraite une table de données associant à chaque tronçon la note de fiabilité finale.

Afin d'avoir une visibilité représentative du résultat obtenu, nous projetons ces données sur un support SIG disponible à l'URL suivant :

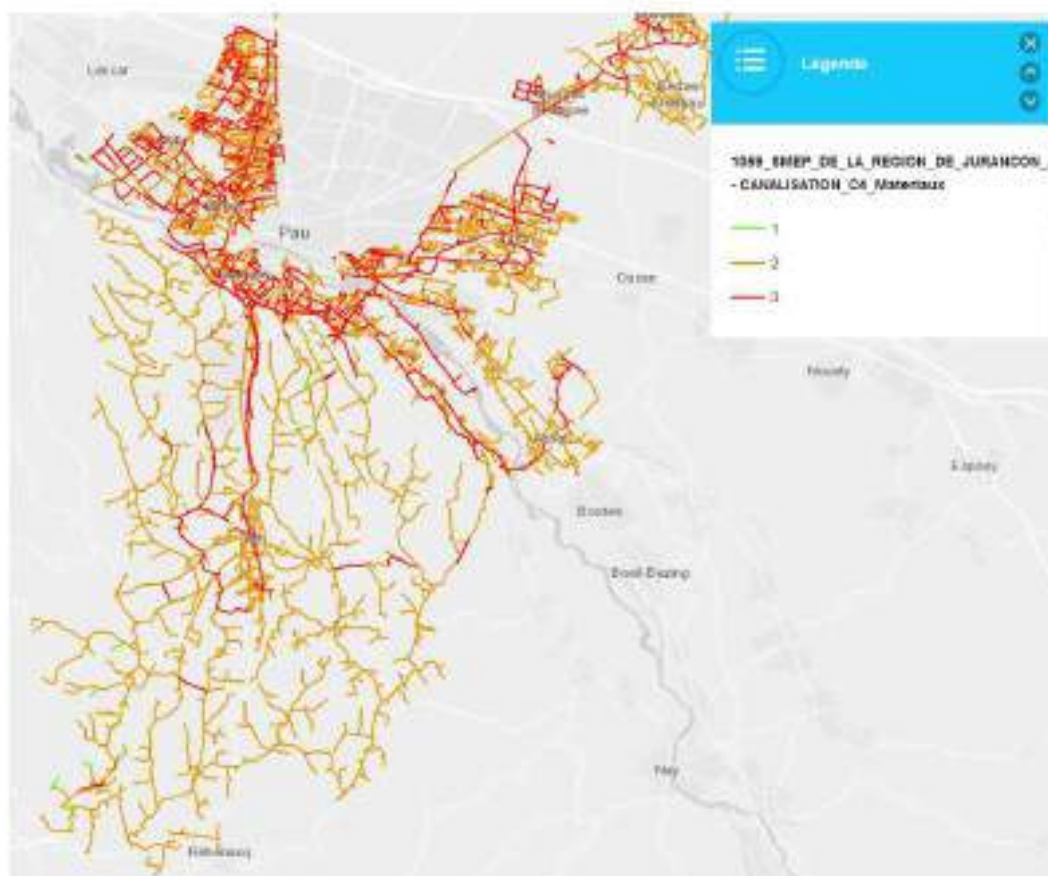
<https://arce.is/1IKmWz>

33% du linéaire du réseau du SMEP de la région de Jurançon est composé de canalisations de plus de 50 ans.

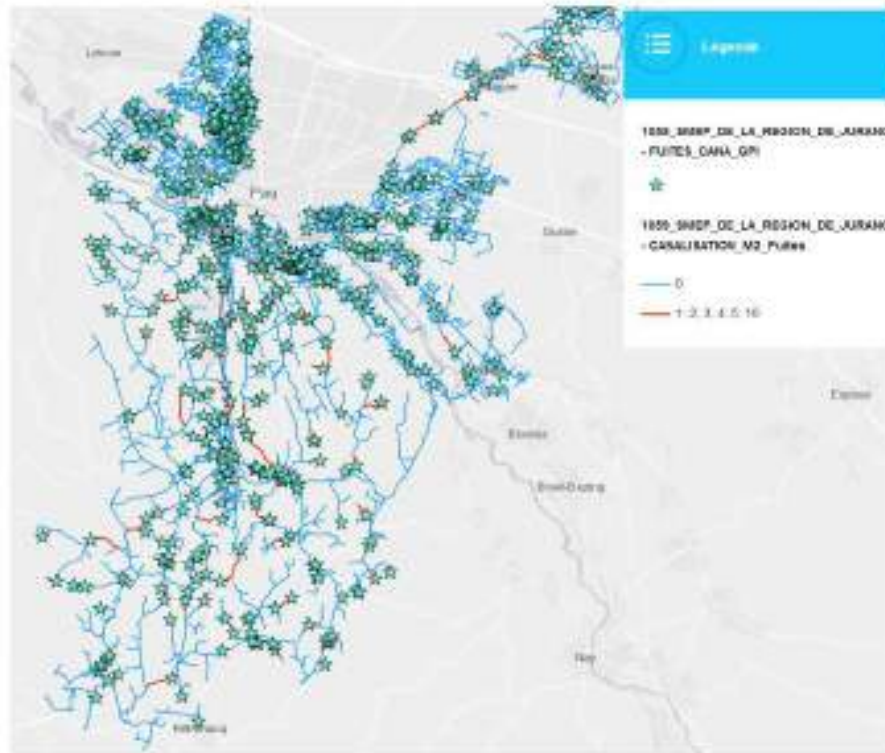
- Répartition des canalisations par tranche d'âge



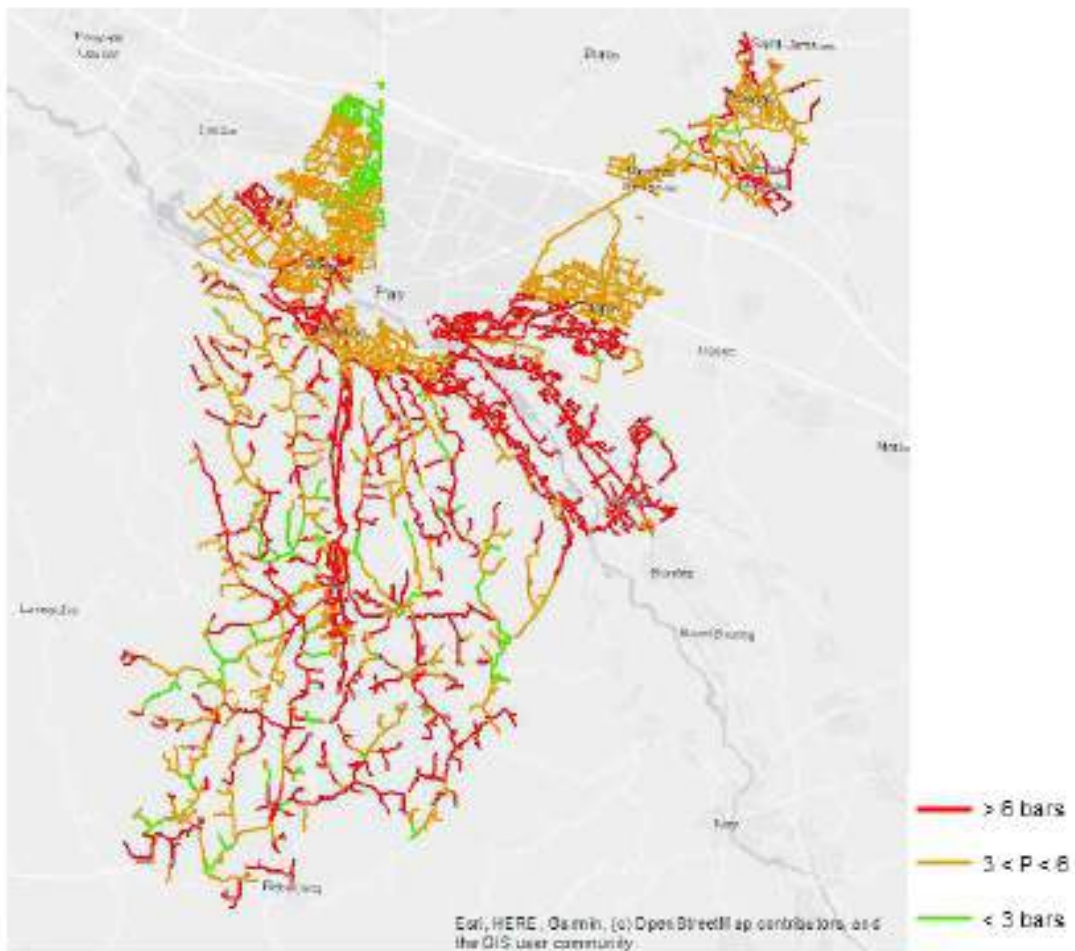
- Répartition des canalisations par matériau



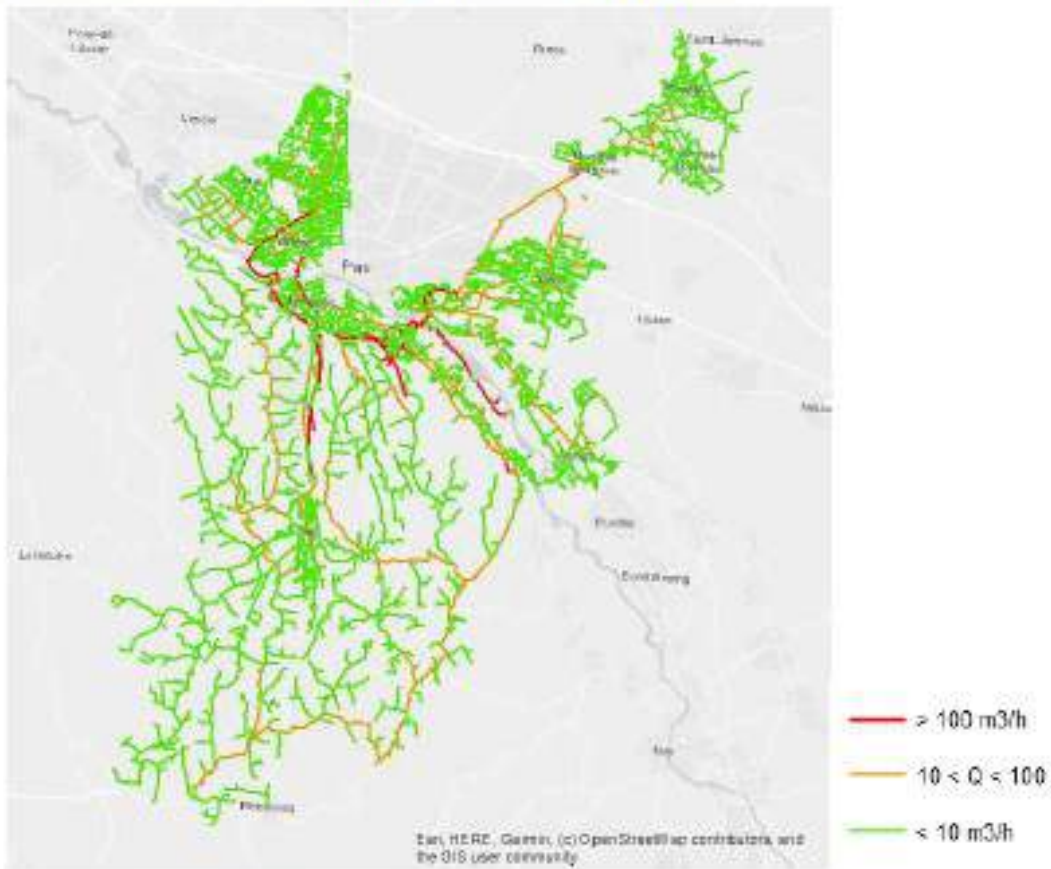
• Localisation des fuites depuis 2008



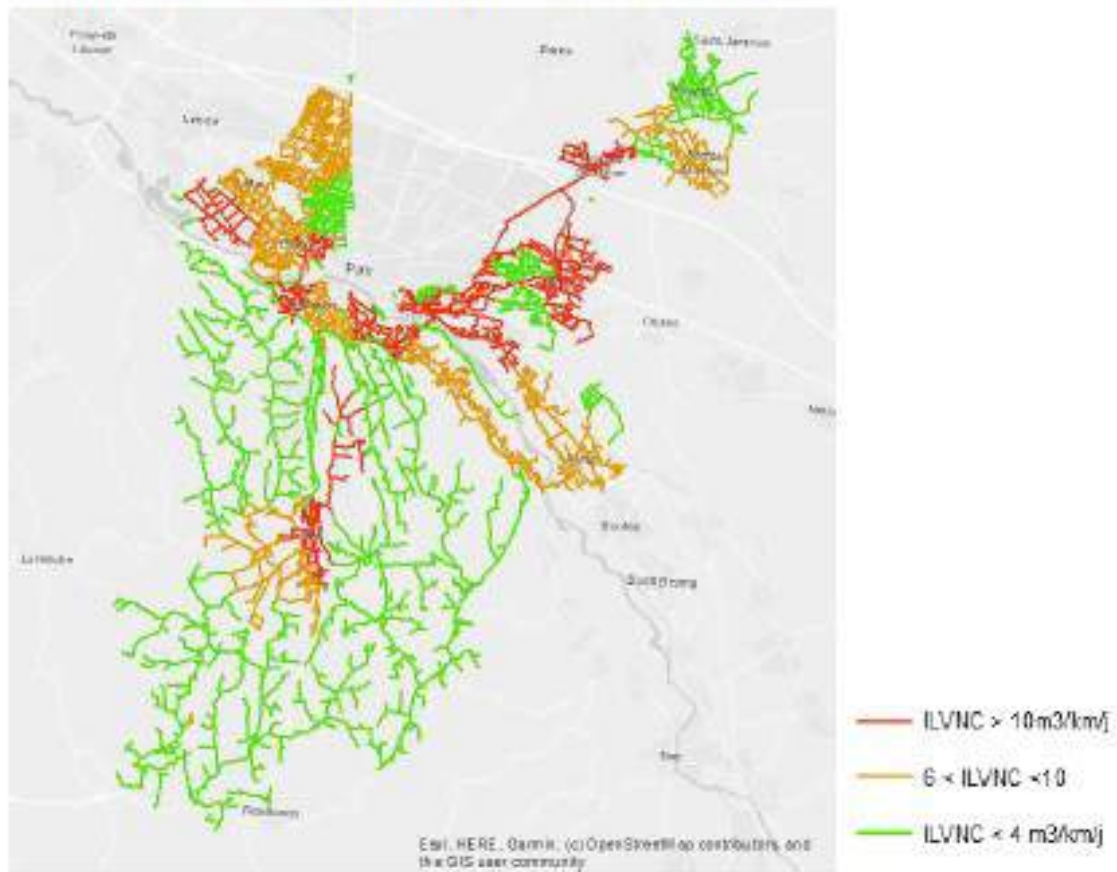
• Répartition des pressions à partir du modèle hydraulique



- Répartition des débits à partir du modèle hydraulique



- Répartition des ILVNC à partir des données de sectorisation

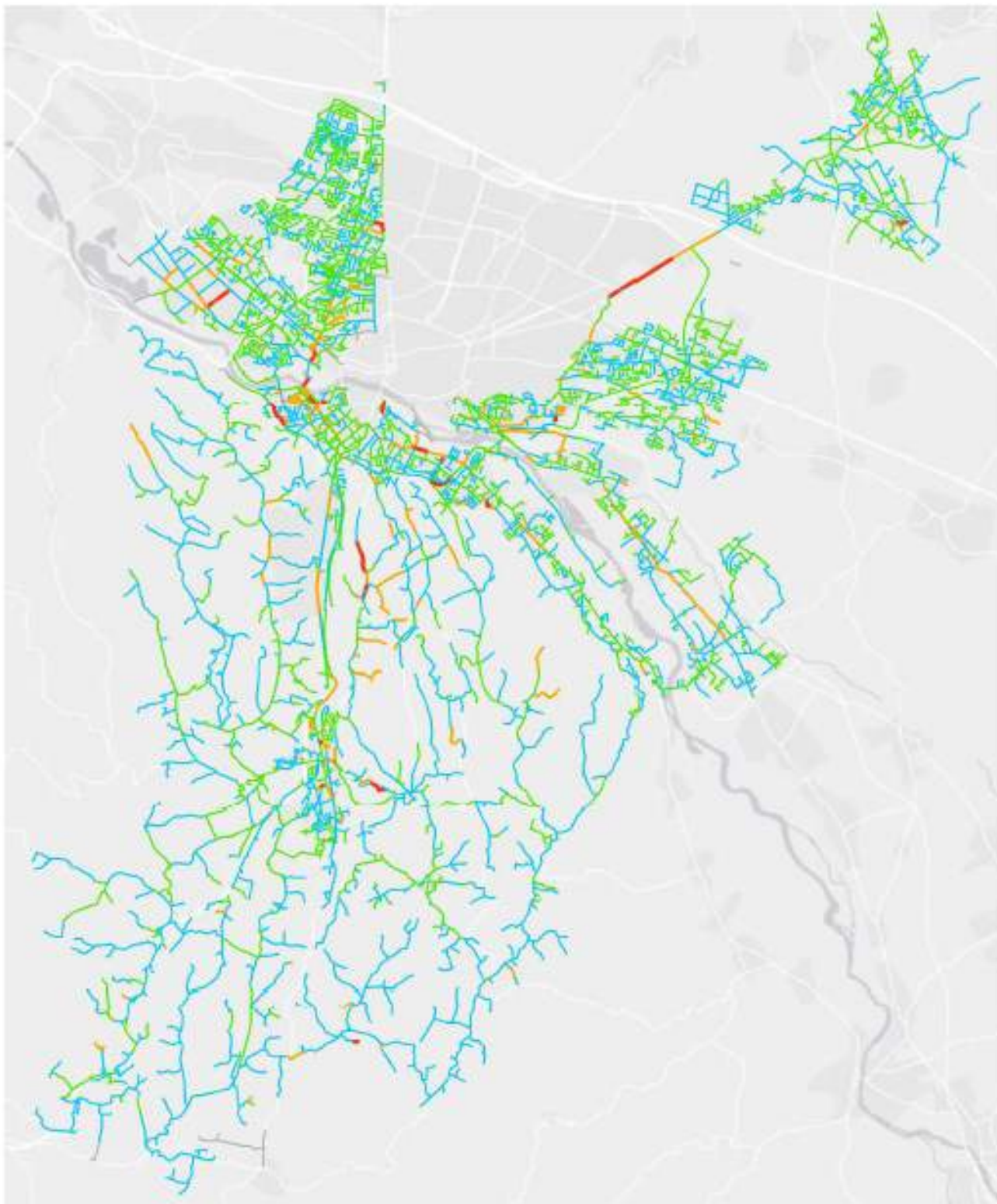


Identification des tronçons à renouveler en priorité

La carte ci contre présente les tronçons à renouveler en priorité

Legende

- Note finale < 8
- 8 < Note finale < 10
- 10 < Note finale < 15
- Note finale > 15



Les canalisations avec une note inférieure ou égale à 8 points sont listées ci-dessous :

COMMUNE	ADRESSE	MATERIAU	DIAMETRE	ANNEE DE POSE	LINEAIRE (m)	PRESSION MAXIMUM MODELSATION (bars)	DEBIT MOYEN MODELSATION (m3/n)	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (m3/nm)	NOMBRE DE FUITES REPARÉES DEPUIS 10 ans	NOTE FINALE	Identifiant canalisations(s)
ARESSY (64041)	IMPASSE DU PIC DU MIDI	PE	50	1900	36	7.8	0	15.0	3	7	64041-257-64041-31734
	AVENUE DU CORPS FRANC POMMIÉS	Acier	400	1968	185	8.5	185	62.9	0	7	64270-258-64284-1206
	RUE BOURGUIGNON	Fonte grise	350	1968	26	8.5	159	62.9	0	8	64270-3543-64270-3517
	RUE BOURGUIGNON	PVC	63	1968	10	7.9	158	62.9	0	8	64270-3517-64270-3526
BILLÈRE (64129)	RUE CORPS FRANC POMMIÉS	Fonte grise	350	1968	25	8.3	159	62.9	0	8	64270-354-64270-3543
	RUE CORPS FRANC POMMIÉS	Fonte grise	60	1968	4	8.3	159	62.9	0	8	64270-3544-64270-3543
	RUE DU GOLF	Fonte grise	350	1968	252	8.6	159	63	0	8	64270-3545-64270-34900/64270-2164-64270-3534/64270-2164-64270-3534
	RUE DU GOLF	Fonte grise	200	1968	5	8.6	185	62.9	0	8	64270-3497-64270-2159
	RUE HENRI 4	Fonte grise	350	1968	4	8.1	103	62.9	0	8	64270-3526-64270-3527
	IMPASSE MARECHAL FOCH	Fonte grise	60	1942	133	8.1	0	13.8	5	5	64332-1657-64332-1441
BOSDARROS (64139)	PRIVE, CHEMIN DE BARBE	PVC	32	1966	116	4.0	0	0.5	4	8	64339-V-07959-64270-30230
	ROUTE DEPARTEMENTALE 24 DE GANA NAY	PVC	63	1966	11	3.4	0	2.9	4	8	64270-4828-64270-4820
	ROUTE DE NAY RD24	Fonte grise	80	1966	358	7.6	2	2.9	4	8	64270-R-3113-64270-5321
GAN (64230)	RUE DE CORISANDE	Fonte grise	100	1963	76	7.1	10	15.4	3	7	64270-R-29848-64270-R-31025
	RUE DU BROCA	Fonte grise	80	1955	99	6.3	1	15.4	4	6	64270-R-31707-64270-5447
	RUE DU NEEZ	Fonte grise	100	1952	85	6.4	1	15.4	2	8	64270-5403-64270-5404
	AVENUE SAINT JEAN	Fonte grise	100	1960	96	7.4	191	18.0	3	8	64271-3962-64271-3964/64271-6835-64271-3966
GELOS (64237)	IMPASSE HENRI 4	PVC	50	1950	240	5.6	0	18.0	3	8	64271-2427-64271-4000
	RUE DU GENERAL LECLERC	Fonte grise	200	1950	274	7.3	222	18.0	2	8	64271-3181-64271-R-204057/64271-3986-64271-3986
	RUE DU GENERAL LECLERC	Fonte grise	100	1960	4	7.3	411	18.0	0	8	64271-R-28495-64271-3966
	AVENUE DU 18 JUIN 1940 RD 2	Fonte grise	60	1959	505	8.7	536	13.6	1	7	64284-02338-64284-02540
	AVENUE DU CORPS FRANC POMMIÉS	Acier	400	1968	52	9.1	185	62.9	0	7	64284-1422-64284-1420/64284-1420-64284-1420/64284-1420-64284-1420
	AVENUE DU CORPS FRANC POMMIÉS	Fonte grise	300	1968	10	9.1	185	62.9	0	8	64284-1420-64284-1420-ADM-3827/64284-1420-64284-1420
JURANCON (64284)	AVENUE GASTON CAMBOT	Fonte grise	100	1960	229	8.8	186	13.6	2	6	64284-1420-64284-1480
	ROUTE DES COTTEAUX DE GUINDALOS CD 234	Fonte grise	80	1962	920	6.4	3	12.8	5	8	64284-4109-64284-12617/64284-1091-64284-2403
	RUE DU GAVE	Fonte grise	125	1964	103	6.2	0	13.6	2	8	64284-1478-64284-1474
	RUE JEAN MOULIN	Fonte grise	60	1940	77	6.2	0	13.6	2	8	64284-1099-64284-20340
LONS (64348)	RUE ROMAIN TRESSAIEU	Fonte grise	60	1963	45	4.6	0	9.0	4	8	64284-1055-64284-1266
	AVENUE ANTOINE LAURENT LAVOISIER	Fonte grise	150	1965	507	4.1	22	22.3	4	8	64348-R-27147-64348-20337/64348-R-27146-64348-R-27142-1
	AVENUE DES ECUREUILS	Fonte grise	150	1957	310	3.2	0	4.6	4	8	64348-1750-64348-2831
	RUE DU FEUILLAGE	Fonte grise	80	1968	60	3.0	2	7.6	4	8	64348-2290-64348-1531
MAZERES-LEZONS (64373)	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CD N°137	Fonte grise	200	1950	13	9.0	653	18.0	0	8	64373-4300-64373-4299
	ROUTE RD 100 VOIE DE CONTOURNEMENT	Fonte ductile	400	1996	475	7.3	281	92.5	10	6	64373-R-27019-64373-R-26309
	RUE PASTEUR VC N°133	Fonte grise	150	1965	146	9.0	81	6.4	4	6	64373-10078-64373-4345
PAU (64445)	AVENUE ALFRED NOBEL	Fonte grise	200	1963	1374	5.2	48	13.0	5	7.5	64332-1105-64445-1557/64445-1557-64445-3321
	CHEMIN COTE DU BOIS	Fonte grise	60	1963	208	9.2	1	6.5	4	7	64520-876-64520-881
SERRES-MORLAAS (64520)					7.1		TOTAL FUITES	88			

Le tableau ci-dessous classe les canalisations à renouveler en priorité à partir de la notation attribuée à chaque tronçon :

Note	Kms de canalisations	Priorité
Note < 8/20	7	1
8/20 < Note < 10/20	43	2
10/20 < Note < 15/20	441	3
< 15/20	335	4

L'outil de gestion patrimoniale développé par AGUR est un outil personnalisé qui tend à s'appuyer au maximum sur les informations collectées par le terrain. La représentativité dont il fera preuve permettra à la collectivité d'anticiper les renouvellements par le biais de programmes de renouvellement précis et justifiés. Elle pourra également s'appuyer sur les données mises en ligne régulièrement par AGUR afin de déterminer si le renouvellement de canalisations peut se coupler à des programmes de travaux de voirie ou de renouvellement d'autres réseaux.

Annexe 7– Synthèse des résultats analytiques de l'autocontrôle 2021

L'autosurveillance a été établie conjointement (SMEP/AGUR) sur les bases suivantes:

- Suivi de la Ressource
- Risques majeurs identifiés « les produits phytosanitaires »
- Obligation contractuelle (contrat DSP),

« Equilibre entre le coût prévu, le choix des paramètres, la fréquence, le nbr de points de prélèvement »

- Volonté de compléter le programme du PAT en :
 - couvrant un maximum de spectres de produits phytosanitaires potentiellement détectables
 - choisissant des puits différents pour une surveillance globale de l'ensemble du champs captant
 - prenant le même laboratoire (méthode analytique identique)

Les puits suivis mensuellement dans le cadre du PAT sont P13 et P14.

Dans le cadre de l'autosurveillance, nous analysons la qualité de l'eau des puits P16, P11, P18, P9 et P8.

Pour les puits P16, P11, P18, et P9, les familles de paramètres analysés sont:

- > Bactériologie
- > COT
- > Turbidité
- > Azote
- > HAP (Hydrocarbures poly-aromatiques)
- > Produits Phytosanitaires
- > Azote/triazine/urée
- > Métolachlore et Métabolite
- > Perfluoré
- > Phtalate
- > Organoétain
- > Tolytriazole
- > Métaldéhyde
- > AMPA Glyphosate

Le suivi de la qualité de l'eau du forage P8 concerne la famille de paramètres Métolachlore et Métabolite.

Si la fréquence prévue est de 5 prélèvements par an,

En 2021 elle aura été de 4 soit 5036 paramètres :

Nombre de paramètres par prélèvement:

311 par puits (P16 / 11 / 18 / 9)

15 pour P8

Annexe 8 – Liste des dégrèvements 2021

N°	Commune	Volume AEP dégrèvé en m3	Montant TTC Facture initiale -Facture rectificative	Eau Potable Part AGUR HT	Eau Potable Part SMEP HT	Eau Potable Part SMEPTTC
1	IDRON	1 842	7 534.91	809.60	1 234.14	1 302.02
2	IDRON	2 321	9 575.85	1 029.37	1 555.07	1 640.59
3	JURANCON	205	1 537.15	90.92	137.35	144.61
4	JURANCON	3 428	14 240.06	1 520.12	2 296.76	2 423.09
5	MORLAAS	81	420.31	43.12	54.27	57.26
6	IDRON	2 954	11 759.01	1 264.86	1 910.84	2 015.93
7	BIZANOS	490	2 000.22	207.14	328.30	346.36
8	BIZANOS	820	3 334.50	351.87	549.40	579.62
9	BOSDARROS	1 750	7 274.31	776.12	1 172.50	1 236.99
10	JURANCON	1 190	4 898.99	523.70	797.30	841.16
11	BILLERE	187	793.55	76.83	125.29	132.18
12	BIZANOS	54	286.07	22.73	36.18	38.17
13	BILLERE	769	2 986.92	335.91	515.23	543.57
14	MORLAAS	32	185.52	12.97	21.44	22.62
15	LONS	87	382.56	31.87	58.29	61.50
16	BIZANOS	168	764.76	74.51	112.56	118.75
17	BIZANOS	79	421.66	35.04	52.93	55.84
18	BIZANOS	13 583	54 718.71	5 534.92	8 920.46	9 411.08
19	RONTIGNON	380	1 019.24	160.39	254.60	268.60
20	BIZANOS	232	1 085.45	102.89	155.44	163.99
21	IDRON	101	549.38	44.79	67.67	71.40
22	IDRON	1 105	4 643.59	490.06	740.35	781.07
23	LONS	175	759.16	73.24	117.25	123.70
24	BILLERE	85	555.51	37.70	56.95	60.08
25	BIZANOS	25	201.40	11.09	16.75	17.67
26	NARCASTET	3 385	5 391.39	1 501.25	2 267.95	2 392.68
27	BIZANOS	55	295.97	23.99	36.85	38.87
28	JURANCON	136	216.63	60.32	91.12	96.13
29	JURANCON	575	2 361.50	246.87	385.25	406.44
30	BIZANOS	2 758	11 385.56	1 223.17	1 847.86	1 949.50
31	NARCASTET	258	854.76	114.42	172.86	182.37
32	IDRON	60	388.89	26.61	40.20	42.42
33	BILLERE	90	491.36	40.12	60.30	63.61
34	JURANCON	111	506.89	46.38	74.37	78.46
35	LONS	551	2 371.61	244.37	369.17	389.47
36	IDRON	26	255.22	11.53	17.42	18.38
37	LONS	373	1 690.37	165.42	249.91	263.66
38	LONS	218	1 187.44	96.68	146.06	154.10
39	JURANCON	1 212	4 943.27	537.52	812.04	856.70
40	BIZANOS	117	537.19	49.85	78.39	82.70

41	LONS	457	1 953.42	202.68	306.19	323.03
42	GELOS	79	355.96	29.34	52.93	55.84
43	MAZERES LEZONS	2 012	8 415.02	892.32	1 348.04	1 422.08
44	MORLAAS	262	1 172.33	114.16	175.54	185.20
45	UZOS	451	1 481.34	196.97	302.17	318.79
46	LONS	326	1 441.47	144.58	218.42	230.43
47	BIZANOS	195	914.63	86.48	130.65	137.83
48	JURANCON	257	1 077.71	108.95	172.19	181.66
49	NARCASTET	1 975	446.21	875.34	1 323.25	1 396.03
50	MAZERES LEZONS	71	446.21	31.49	47.57	50.19
51	MORLAAS	106	437.56	44.81	71.02	74.93
52	JURANCON	2 794	11 532.42	1 239.14	1 871.98	1 974.94
53	MORLAAS	2 415	3 845.40	1 070.06	1 618.05	1 707.04
54	BILLERE	130	619.71	57.66	87.10	91.89
55	JURANCON	536	2 297.99	237.71	359.12	378.87
56	BILLERE	837	3 548.07	371.21	560.79	591.63
57	LONS	467	1 873.98	207.11	312.89	330.10
58	IDRON	344	1 582.05	152.57	230.48	243.15
59	JURANCON	54	83.85	21.91	36.18	38.17
60	JURANCON	115	553.64	51.28	77.05	81.28
61	BIZANOS	1 076	4 413.62	470.29	720.92	760.57
62	GAN	459	731.16	203.65	307.53	
63	SERRES MORLAAS	148	827.58	65.64	99.16	104.62
64	JURANCON	100	159.27	44.35	67.00	70.68
65	SAINT FAUST	1 950	3 107.01	865.95	1 306.50	1 378.35
66	UZOS	253	402.97	112.21	169.51	178.83
67	MORLAAS	213	1 004.32	89.26	142.71	150.56
68	BILLERE	119	585.67	53.22	79.73	84.12
69	MORLAAS	1 368	6 349.27	606.20	916.56	966.97
70	JURANCON	83	418.09	36.81	55.61	58.67
71	LONS	64	382.37	28.39	42.88	45.24
72	IDRON	37	307.52	16.41	24.79	26.16
73	GAN	95	151.31	42.14	63.65	67.15
74	GELOS	201	963.98	89.14	134.67	142.08
75	GAN	484	2 001.99	208.14	324.28	342.12
76	JURANCON	43	448.83	19.07	28.81	30.39
77	LONS	14	489.64	6.21	9.38	9.90
78	GAN	1 418	2 256.34	626.85	950.06	1 002.32
79	GAN	87	354.85	38.59	58.29	61.50
80	JURANCON	61	338.28	27.06	40.87	43.12

81	GAN	21	33.44	9.31	14.07	14.84
82	GELOS	80	455.56	35.48	53.60	56.55
83	JURANCON	19	166.98	8.43	12.73	13.43
84	JURANCON	240	1 019.42	101.12	152.76	161.17
85	JURANCON	1 207	4 921.85	528.97	808.69	853.17
86	BILLERE	928	3 775.73	402.82	621.76	655.92
87	MORLAAS	1 258	5 697.13	557.93	842.86	889.12
88	BIZANOS	293	1 386.45	129.94	196.31	207.11
89	LONS	81	326.29	32.06	54.27	57.26
90	JURANCON	89	482.31	39.47	59.63	62.91
91	IDRON	147	748.72	65.19	98.49	103.91
92	LONS	856	3 680.24	379.64	573.52	605.06
93	LONS	226	981.75	98.20	151.42	159.75
94	JURANCON	95	598.77	42.13	63.65	67.16
95	MORLAAS	2 589	4 124.59	1 149.19	1 734.63	1 830.04
96	GAN	9 317	14 840.78	4 133.30	6 242.39	6 585.72
97	GAN	211	336.04	93.57	141.37	149.14
98	ASSAT	28	44.00	12.04	18.76	19.79
99	LONS	31	255.72	13.75	20.47	21.91
100	JURANCON	293	1 314.35	129.94	196.31	207.10
101	JURANCON	150	671.78	64.49	100.50	106.03
102	IDRON	142	666.16	63.03	95.14	100.37
103	BOSDARROS	216	903.00	88.39	144.72	152.68
104	GELOS	362	1 600.74	160.55	242.54	255.87
105	BIZANOS	419	2 027.74	186.40	280.73	296.17
106	JURANCON	1 556	6 377.15	683.98	1 042.52	1 099.85
107	RONTIGNON	5 714	9 100.89	2 534.16	3 828.38	4 038.94
108	GELOS	592				
109	LONS	75	405.38	33.30	50.25	53.02
110	BIZANOS	43	319.55	28.81	28.81	30.40
111	BILLERE	23	223.08	10.20	15.41	16.26
112	GAN	363	1 537.65	158.55	243.21	256.59
113	IDRON	4	165.49	1.79	2.68	2.83
114	SERRES MORLAAS	257	1 265.27	114.35	172.19	181.66
115	GAN	42	66.90	18.62	28.14	29.69
116	JURANCON	1 540	2 450.67	680.96	1 031.80	1 088.55
117	JURANCON	95	387.05	41.73	63.65	67.15
118	BILLERE	38	217.90	15.23	25.46	26.86
119	RONTIGNON	5 714	9 099.70	2 534.13	3 828.38	4 038.94
120	MAZERES LEZONS	526	841.14	236.45	352.42	371.80

121	BIZANOS	20	186.02	8.92	13.40	14.13
122	MAZERES LEZONS	1 582	6 442.40	689.81	1 059.94	1 118.24
123	BIZANOS	170	840.37	75.71	113.90	120.16
124	JURANCON	29	112.13	7.03	19.43	20.50
125	BOSDARROS	93	393.11	33.12	62.31	65.74
126	ASSAT	57	78.14	25.62	38.19	40.29
127	BILLERE	27	199.67	12.04	18.09	19.08
128	UZOS	373	1 249.26	166.45	249.91	263.65
129	MORLAAS	81	505.41	35.64	54.27	57.26
130	MORLAAS	59	368.61	28.15	39.53	41.70
131	JURANCON	25	278.58	11.20	16.75	17.67
132	BILLERE	50	325.05	22.20	33.50	35.34
133	BILLERE	47	226.76	21.09	31.49	33.22
134	MORLAAS	66	417.59	29.48	44.22	46.65
135	BILLERE	26	329.82	11.59	17.42	18.38
136	MORLAAS	147	728.95	62.76	98.49	103.91
137	IDRON	21	222.47	9.38	14.07	14.85
138	IDRON	44	492.80	19.64	29.48	31.10
139	JURANCON	186	759.10	82.95	124.62	131.47
140	MAZERES LEZONS	164	261.75	73.24	109.88	115.93
141	MORLAAS	69	369.20	30.12	46.23	48.77
142	BILLERE	325	1 499.57	144.14	217.75	229.73
143	BOSDARROS	104	570.85	46.12	69.68	73.51
144	MAZERES LEZONS	15	262.57	6.68	10.05	10.60
145	GAN	8	115.77	3.58	5.36	5.66
146	IDRON	67	382.87	29.94	44.89	47.36
147	GAN	317	476.81	142.39	212.39	224.07
148	BIZANOS	348	1 517.21	155.18	233.16	245.99
149	MORLAAS	468	2 400.21	208.64	313.56	330.80
150	ASSAT	103	163.39	45.24	69.01	72.81
151	BILLERE	63	331.50	28.28	42.21	44.54
152	BILLERE	320	1 470.07	142.73	214.40	226.20
153	JURANCON	6	258.17	2.68	4.02	4.25
154	MEILLON	62	99.06	27.78	41.54	43.83
155	RONTIGNON	75	291.28	33.50	50.25	53.01
156	MORLAAS	109	613.50	47.97	73.03	77.05
157	JURANCON	242	386.09	107.95	162.14	171.06
158	BILLERE	41	306.45	18.19	27.47	28.98
159	MORLAAS	89	419.75	32.38	59.63	62.91
160	RONTIGNON	43	194.31	19.38	28.81	30.39

161	GAN	152	752.09	67.78	101.84	107.44
162	MORLAAS	91	413.81	53.05	60.97	64.32
163	MORLAAS	3 784	17 198.21	1 688.56	2 535.28	2 674.72
164	NARCASTET	1 456	4 843.61	649.01	975.52	1 029.17
165	BIZANOS	78	457.38	34.61	52.26	55.14
166	LONS	593	2 610.62	263.54	397.31	419.17
167	GELOS	2 566	4 102.52	1 152.77	1 719.22	1 813.78
168	JURANCON	87	352.71	36.55	58.29	61.50
169	GAN	8 979	36 720.65	3 905.04	6 015.93	6 346.81
170	GELOS	196	867.49	87.60	131.32	138.54
171	JURANCON	1 106	1 765.50	494.24	741.02	781.78
172	BILLERE	964	4 289.75	427.53	645.88	681.41
173	MAZERES LEZONS	21	186.09	9.35	14.07	14.84
174	GAN	86	514.82	38.14	57.62	60.79
175	UZOS	135	622.76	60.22	90.45	95.43
176	LONS	19	194.39	8.48	12.73	13.43
177	SERRES MORLAAS	15	127.46	3.80	10.05	10.60
178	SERRES MORLAAS	838	1 354.08	377.53	561.46	592.34
179	LONS	97	394.63	432.00	64.99	68.56
180	LONS	78	484.92	34.80	52.26	55.13
181	JURANCON	1 153	4 709.83	515.51	772.51	815.00
182	SERRES MORLAAS	167	945.31	74.54	111.89	118.05
183	BILLERE	67	312.75	27.10	44.89	47.35
184	JURANCON	279	1 213.30	124.49	186.93	197.21
185	GELOS	9	174.32	174.54	6.03	6.36
186	JURANCON	128	204.70	57.55	85.76	90.48
187	BILLERE	43	206.39	13.13	28.81	30.39
188	IDRON	35	165.08	10.77	23.45	24.74
189	MORLAAS	30	176.42	7.28	20.10	21.20
190	IDRON	416	1 793.78	186.97	278.72	294.05
191	LONS	147	711.50	65.27	98.49	103.90
192	LONS	140	685.83	68.37	93.80	98.96
193	SERRES MORLAAS	787	1 258.18	353.49	527.29	556.29
194	IDRON	193	1 053.27	86.18	129.31	136.42
195	IDRON	120	756.31	54.00	80.40	84.80
196	IDRON	13	140.18	5.84	8.71	9.19
197	GAN	190	775.53	84.83	127.30	134.30
198	GELOS	28	44.71	12.51	18.76	19.79
199	IDRON	491	2 095.12	220.63	328.97	347.07
200	BIZANOS	1 199	5 062.33	534.61	803.33	847.49
201	GELOS	213	958.77	95.06	142.71	150.56
Total		133 434	446 340.96	58 749.37	88 747.31	93 303.78

LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR